



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2009

Siège social : 81 rue de Réaumur 75002 Paris
Société Anonyme au capital de 3 739 893,70 euros
Tél. : (33) 1 58 16 20 40
429 338 130 RCS PARIS- Code NAF 5821Z

SOMMAIRE

1. RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER **8**

1.1 Responsable du Rapport Financier

1.2 Attestation du responsable du Rapport Financier

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

1.4 Responsable de la Communication Financière

1.5 Calendrier de la Communication Financière

2. RAPPORT DE GESTION **10**

2.1 Activité et résultat du Groupe sur l'exercice 2009

2.1.1 Présentation du Groupe

2.1.1.1 Historique – Activité de la société

2.1.1.1.1 Les jeux sur téléphones mobiles

2.1.1.1.2 Les jeux sur consoles

2.1.1.2 Faits marquants de l'exercice 2009

2.1.1.3 Chiffres clés

2.1.2 Analyse de l'activité et commentaires sur les résultats de l'exercice 2009

2.1.2.1 Chiffre d'affaires consolidé trimestriel et annuel

2.1.2.2 Chiffre d'affaires par type de support

2.1.2.3 Chiffre d'affaires par destination géographique

2.1.2.4 Évolution du compte de résultat

2.1.2.5 Évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'endettement

2.1.2.6 Politique de financement d'actifs

2.1.3 Trésorerie et capitaux

2.1.3.1 Évolution des capitaux propres

2.1.3.2 Flux de trésorerie

2.1.3.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

2.1.4 Développement durable

2.1.4.1 Ressources Humaines

2.1.4.1.1 Accompagner la croissance de Gameloft

2.1.4.1.2 Accompagner le développement de chacun

2.1.4.1.3 L'emploi chez Gameloft en France

- 2.1.4.1.3.1 *Les effectifs*
- 2.1.4.1.3.2 *Environnement et conditions de travail*
- 2.1.4.1.3.3 *Développement des compétences*
- 2.1.4.1.3.4 *Emploi & non-discrimination*
- 2.1.4.1.3.5 *Rémunération*

2.1.4.2 Les œuvres sociales

2.1.4.3 Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

- 2.1.4.3.1 Outils de téléconférence et politique de déplacements professionnels
- 2.1.4.3.2 Gestion du cycle de vie et recyclage du matériel informatique utilisé

2.1.5 Filiales et Participations

2.1.5.1 Organigramme au 31 décembre 2009

2.1.5.2 Participations de l'exercice

2.1.5.3 Activités des filiales

2.1.6 Renseignements de caractère général

2.1.6.1 Politique d'investissement

2.1.6.2 Politique de recherche et développement

2.1.7 Les Facteurs de risques

2.1.7.1 Risques liés à l'activité

- 2.1.7.1.1 Risques liés à la non réalisation du plan de développement
- 2.1.7.1.2 Risques liés à la dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte
- 2.1.7.1.3 Risques de décalage lors de la sortie d'un jeu phare
- 2.1.7.1.4 Risques liés aux collaborateurs
- 2.1.7.1.5 Risques liés au départ d'employés
- 2.1.7.1.6 Risques liés à la dépendance à l'égard des clients
- 2.1.7.1.7 Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs et sous-traitants
- 2.1.7.1.8 Risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique
- 2.1.7.1.9 Risques liés à la nature des affirmations positives sur l'avenir
- 2.1.7.1.10 Risques liés à la maîtrise de la croissance
- 2.1.7.1.11 Risques liés au changement de technologie
- 2.1.7.1.12 Risques liés à l'évolution du marché

2.1.7.2 Risques juridiques

- 2.1.7.2.1 Litiges - Procédures judiciaires et d'arbitrages
- 2.1.7.2.2 Environnement réglementaire
- 2.1.7.2.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle
- 2.1.7.2.4 Risques liés aux contrats de licences

2.1.7.3 Risques industriels ou liés à l'environnement

2.1.7.4 Risques financiers

- 2.1.7.4.1 Risques de change
- 2.1.7.4.2 Risques de liquidité
- 2.1.7.4.3 Risques de taux d'intérêt
- 2.1.7.4.4 Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires
- 2.1.7.4.5 Risques sur titres
- 2.1.7.4.6 Politique de placement

2.1.7.5 Assurances et couverture des risques

2.1.8 Engagements

2.1.9 Événements récents, perspectives et stratégies

2.1.9.1 Évolution récente

2.1.9.2 La stratégie du Groupe

- 2.1.9.2.1 Un catalogue de jeux unique au monde
- 2.1.9.2.2 Un catalogue de licences fortes
- 2.1.9.2.3 Le réseau de distribution le plus complet de l'industrie

2.1.9.3 Perspectives de marché

2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2009

2.2.1 Comptes consolidés du Groupe Gameloft au 31 décembre 2009

2.2.1.1 Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2009

2.2.1.2 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2009

2.2.1.3 Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2009

2.2.2 Comptes sociaux de Gameloft S.A. au 31 décembre 2009

2.2.2.1 Compte de résultat de Gameloft S.A. au 31 décembre 2009

2.2.2.2 Bilan de Gameloft S.A. au 31 décembre 2009

2.2.3 Proposition d'affectation du résultat

2.2.4 Tableau financier

2.2.5 Loi LME – Délais de paiements (en K€)

2.3 Renseignements concernant la société

2.3.1 Renseignements à caractère général concernant la société

2.3.2 Informations complémentaires concernant la société

2.3.2.1 Acte constitutif et statuts

2.3.2.1.1 Objet social (article 3 des statuts)

2.3.2.1.2 Comptes annuels – Affectation et répartition des bénéfices (article 16 des statuts)

2.3.2.1.3 Assemblées Générales (article 14 des statuts)

2.3.2.1.4 Franchissements de seuils statutaires (article 6 des statuts)

2.3.2.1.5 Droits attachés aux actions (articles 7 et 8 des statuts)

2.3.2.1.6 Modification des statuts

2.3.2.2 Capital social

2.3.2.2.1 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009

2.3.2.2.1.1 Augmentation du capital social

2.3.2.2.1.2 Capital social au 31 décembre 2009

2.3.2.2.2 Rachat par la société de ses propres titres

2.3.2.2.2.1 Autorisation en vigueur au jour du présent rapport

2.3.2.2.2.2 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 10 juillet 2009

2.3.2.2.3 Capital autorisé non émis

2.3.2.2.3.1 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration

2.3.2.2.3.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale

2.3.2.2.4 Capital potentiel

2.3.2.2.5 Options de souscription d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2009)

2.3.2.2.6 Attribution gratuite d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2009)

2.3.2.2.7 Actionnariat salarié dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise (ci-après FCPE)

2.3.2.2.8 Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices

2.3.2.2.9 Titres non représentatifs du capital

2.3.2.2.10 Droit d'acquisition ou obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré

2.3.2.2.11 Option ou accord inconditionnel sur un membre du Groupe

2.3.2.2.12 Identification des porteurs de titres

2.3.2.2.13 Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle

2.3.2.2.14 Clause d'agrément

2.3.2.2.15 Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi

2.3.2.2.16 L'action Gameloft

2.3.2.2.16.1 Evolution du cours

2.3.2.2.16.2 Evolution du nombre d'actions

2.3.2.2.17 Dividende

2.3.2.2.18 Établissement assurant le service titres

2.3.2.3 Principaux actionnaires

2.3.2.3.1 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

2.3.2.3.2 Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2010

2.3.2.3.3 Franchissements de seuils dans le capital et les droits de vote durant l'exercice 2009

2.3.2.3.4 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

2.3.2.3.5 Pacte d'actionnaires

2.4 Gouvernement d'entreprise

2.4.1 Code de gouvernement d'entreprise

2.4.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

2.4.2.1 Composition du Conseil d'administration

2.4.2.2 Direction du Groupe

2.4.2.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

2.4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration/Direction générale

2.4.2.5 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, ou d'incrimination et/ou sanction publique

2.4.2.6 Prêt et garantie accordés aux membres du Conseil d'administration

2.4.2.7 Conflits d'intérêts potentiels concernant les membres du Conseil d'administration

2.4.2.8 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

2.4.3 Composition / Rôle et fonctions des Comités du Conseil d'administration

2.4.3.1 Composition des comités

2.4.3.2 Rôle et fonctions des Comités du conseil

2.4.3.2.1 Comité des nominations et rémunérations

2.4.3.2.2 Comité d'audit

2.4.4 Autres mandats exercés par les Administrateurs

2.4.4.1 Mandats en vigueur au 31 décembre 2009

2.4.4.1.1 Mandats en vigueur au sein du Groupe Gameloft

2.4.4.1.2 Mandats en vigueur en dehors du Groupe Gameloft

2.4.4.2 Mandats expirés (5 derniers exercices)

2.4.4.2.1 Mandats expirés au sein du Groupe Gameloft

2.4.4.2.2 Mandats expirés en dehors du Groupe Gameloft

2.4.5 Rémunération des dirigeants

2.4.5.1 Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

2.4.5.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

2.4.5.3 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

2.4.5.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

2.4.5.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Ubisoft Entertainment S.A

2.4.5.4 Attribution gratuite d'actions

2.4.5.5 Rémunération et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

3. ETATS FINANCIERS

69

3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2009

3.1.1 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2009 (En K€)

3.1.2 Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2009 (En K€)

3.1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2009 (En K€)

3.1.4 Etat des variations de capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009 (En K€)

3.1.5 Annexe des comptes consolidés

3.1.5.1 Préambule

3.1.5.2 Faits majeurs

3.1.5.3 Principes et méthodes comptables

3.1.5.4 Périmètre de consolidation

3.1.5.5 Notes sur le bilan

3.1.5.6 Notes sur le compte de résultat

3.1.6 Informations diverses

3.1.7 Informations sectorielles

3.1.8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

3.2 Comptes sociaux de GAMELOFT SA au 31 décembre 2009

3.2.1 Bilan au 31 décembre 2009 (En K€)

3.2.2 Compte de résultat au 31 décembre 2009 (En K€)

3.2.3 Tableau de financement au 31 décembre 2009 (En K€)

3.2.4 Tableau financier (en K€)

3.2.5 Projet d'affectation du résultat

3.2.6 Annexe aux comptes sociaux

3.2.6.1 Faits marquants de l'exercice

3.2.6.2 Comparabilité des comptes et changement d'estimation

3.2.6.3 Principes comptables

3.2.6.4 Règles et méthodes comptables

3.2.6.5 Notes sur le bilan

3.2.6.6 Notes sur le compte de résultat

3.2.6.7 Informations diverses

3.2.7 Rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2009

4. GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE **147**

4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Gameloft S.A.

5. INFORMATIONS JURIDIQUES **161**

5.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

5.2 Assemblée générale mixte du 24 juin 2010

1. RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du Rapport Financier

Monsieur Michel GUILLEMOT
Président Directeur Général de la Société Gameloft S.A. (ci-après la "Société" ou "Gameloft")

1.2 Attestation du responsable du Rapport Financier

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes figurant aux pages 69 à 115 et 118 à 145 du présent rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux pages 10 à 68 du présent rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Les informations financières présentées dans le présent rapport financier ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux pages 115 à 117 pour les comptes consolidés de l'exercice 2009, et figurant aux pages 145 et 146 du dit rapport pour les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui ont été émis sans réserve. »

Monsieur Michel GUILLEMOT
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux Comptes titulaires

	Date du 1^{er} mandat	Durée et date d'expiration
Audit AMLD 27A Bvd Solférino 35000 Rennes	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
MB Audit 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes	29 juin 2006	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

1.3.2 Commissaires aux Comptes suppléants

	Date du 1^{er} mandat	Durée et date d'expiration
Monsieur Pierre BORIE 15, rue Charles Le Goffic 35700 RENNES	1 ^{er} décembre 1999	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Cabinet Chevy et Associés 16 Boulevard de Bel Air 75012 PARIS	1 ^{er} décembre 1999	Six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

1.4 Responsable de la Communication Financière

Monsieur Michel GUILLEMOT
Président Directeur Général
14, Rue Auber
75 009 PARIS
Téléphone : (33) 1 58 16 20 40
Télécopie : (33) 1 58 16 20 41

1.5 Calendrier de la Communication Financière

Publication du chiffre d'affaires semestriel 2010 : 28 Juillet 2010.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Activité et résultat du Groupe sur l'exercice 2009

2.1.1 Présentation du Groupe

2.1.1.1 Historique – Activité de la société

Créée en décembre 1999, Gameloft est développeur et éditeur de jeux vidéo téléchargeables sur téléphones mobiles et consoles. La société s'est dotée d'un catalogue de jeux riche et varié et s'est imposée comme un des leaders mondiaux sur le marché du jeu vidéo téléchargeable. Gameloft traite aujourd'hui avec l'ensemble des acteurs clefs de ce marché que sont les constructeurs de téléphones (Nokia, Samsung, Apple, etc.), les opérateurs télécom (Orange, Vodafone, etc.) et les constructeurs de consoles (Nintendo, Sony, Microsoft). Gameloft emploie aujourd'hui près de 4 265 personnes réparties dans 25 pays à travers le monde.

2.1.1.1.1 Les jeux sur téléphones mobiles

La pénétration du téléphone mobile a été extrêmement rapide. Le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile dans le monde était estimé à 4,6 milliards fin 2009¹ alors qu'il n'était que de 0,1 milliard en 1996². Un chiffre qui fait du mobile la deuxième technologie personnelle la plus adoptée à travers le monde, juste derrière le téléviseur (4,9 milliards), mais loin devant le PC (1,9 milliard)¹. Pour un développeur et éditeur de jeux, cette base d'utilisateurs représente une opportunité unique de vendre ses produits à une population sensiblement plus élargie que celle des jeux vidéo classiques. Le groupe Gameloft s'est donc positionné dès l'an 2000 sur ce marché et en est devenu un acteur majeur à travers un catalogue de jeux diversifié, des licences fortes et le réseau de clients et distributeurs le plus étoffé du marché.

L'arrivée en 2002 des technologies Java et Brew appliquées au téléphone portable a totalement révolutionné le marché du jeu sur mobile. Ces deux technologies ont en effet permis trois avancées majeures dans l'industrie du jeu sur mobile:

- les consommateurs peuvent télécharger directement sur leur téléphone portable des jeux d'action de qualité similaire aux jeux DS de Nintendo. Le téléchargement "over the air", c'est-à-dire par le téléphone mobile directement sur les réseaux télécoms, donne au consommateur une flexibilité et une liberté totale dans l'achat et la sauvegarde de ses jeux. Ceux-ci peuvent être conservés dans les téléphones, sans coût additionnel, aussi longtemps que le consommateur le souhaite. Selon les modèles de téléphones, le consommateur peut stocker entre 10 et 50 jeux sur son téléphone;
- le téléchargement d'un jeu et la qualité du jeu lui-même ne dépendent pas de la qualité des réseaux télécom. Les réseaux actuels, qu'ils soient 2G ou 3G, permettent à un consommateur de télécharger un jeu en moins d'une minute. Le téléchargement d'un jeu Gameloft ne requiert donc pas nécessairement la mise en place des réseaux 3G, dits de "troisième génération". D'autre part, une fois le téléchargement effectué, le consommateur joue directement sur son téléphone sans être connecté au réseau. Il n'y a donc pas d'interruption possible du jeu due aux défaillances éventuelles du réseau. Il n'y a pas non plus de coût de connexion pour le consommateur lorsqu'il joue avec un jeu téléchargeable. Le prix d'un jeu téléchargeable Gameloft se limite donc à son prix de vente et de téléchargement, compris généralement entre 3€ et 6€ dans les pays développés et entre 0,5€ et 2€ dans les pays en voie de développement;
- les technologies Java et Brew sont des standards qui s'imposent progressivement à tous les constructeurs de téléphones. Cette standardisation permet à Gameloft de porter à un coût limité ses jeux sur la grande majorité des nouveaux téléphones qui sont commercialisés aujourd'hui. Cette généralisation des standards Java et Brew assure par ailleurs à Gameloft un potentiel de croissance significatif. En juin 2008, le nombre de téléphones Java dans le monde s'élevait à 2,1 milliards comparé à 1 milliard en 2006 et 579 millions en 2005³.

¹ Source : UIT, octobre 2009

² Source : CSFB, juillet 2002

³ Source : Sun Microsystems, Ovum, juin 2008

Gameloft a été une des premières sociétés au monde à développer des jeux pour les téléphones Java et Brew et s'est constitué depuis la fin de l'année 2001 un large catalogue de jeux téléchargeables. Ce catalogue est compatible avec la quasi totalité des téléphones Java et Brew commercialisés aujourd'hui. Ces jeux fonctionnent notamment sur les téléphones Nokia, Motorola, Samsung, Sony Ericsson, Sharp, LG, Mitsubishi, Sagem, etc. Au total, ce sont aujourd'hui 300 jeux Gameloft qui sont téléchargeables sur plus de 900 modèles de téléphones mobiles différents.

Les jeux Gameloft bénéficient de l'apport des marques et licences Ubisoft. Le catalogue Gameloft comprend donc des licences mondialement connues telles que *Assassin's Creed*, *Splinter Cell*, *Rayman*, *Prince of Persia*, *Tom Clancy's Ghost Recon*, *Dogz*, *Might and Magic*, etc. En plus des licences Ubisoft, la société a acquis les droits sur téléphones mobiles de nombreuses licences externes : *Avatar*, *Terminator Salvation*, *Sonic The Hedgehog*, *Spider Man*, *Iron man 2*, *Ferrari*, *Earthworm Jim*, *Shrek 3*, *NBA*, *NFL*, *Lost*, *Desperate Housewives*, *American Gangster*, *Beowulf*, *Heroes*, *King Kong*, *UNO*, *Blokus*, *A prendre ou à laisser*, *1 contre 100*, *Question pour un Champion*, le golfeur *Vijay Singh*, le tennisman *Lleyton Hewitt*, les footballeurs *Robinho*, *Fabregas* et *Steven Gerrard*, la *FIFPRO*, etc.

Gameloft bénéficie de trois canaux de distribution différents pour ses jeux mobiles: les opérateurs télécoms, les constructeurs de téléphones et de consoles mobiles et les portails de logos et sonneries.

1. Les jeux Gameloft sont distribués par plus de 180 opérateurs télécoms dans plus de 80 pays à travers le monde. Le nombre de consommateurs potentiels auxquels Gameloft a directement accès grâce à ces opérateurs s'élève à plus de 2 milliards. A ce jour, aucun concurrent de Gameloft ne possède un réseau de distribution équivalent. Les abonnés à la téléphonie mobile peuvent acheter et télécharger les jeux Gameloft directement sur leur téléphone à travers le portail de leur opérateur. Le processus d'achat des jeux Java et Brew est simple et rapide et ne coûte en moyenne qu'entre 3€ et 6€ au consommateur dans les pays développés. Le portail de l'opérateur donne accès au catalogue de jeux Gameloft. Les jeux y sont décrits et le prix du jeu indiqué. Le consommateur n'a plus qu'à choisir le jeu et à effectuer le téléchargement sur son téléphone. La facturation est gérée par l'opérateur: le coût du jeu est intégré dans la facture téléphonique du consommateur. Les opérateurs agissent ici en tant que distributeurs des jeux Gameloft et les revenus générés sont partagés entre l'opérateur-distributeur et Gameloft.

2. Les constructeurs de téléphones qui sont aujourd'hui clients et partenaires de Gameloft sont Nokia (n°1 mondial des constructeurs de téléphones en 2008), Samsung (n°2 mondial), LG (n°3 mondial), Sony-Ericsson (n°4 mondial), Motorola (n°5 mondial), Apple, RIM, HTC, etc. Ces constructeurs ont récemment mis en place leurs propres portails de téléchargement de jeux mobiles qui concurrencent directement les portails des opérateurs. Gameloft vend donc ses jeux mobiles via les portails de Nokia (OVI Store), de Samsung (A-Store), Sony Ericsson (Fun & Download), Apple (AppStore pour l'iPhone et l'iPod), Google (Android), RIM (App World), etc. La société a notamment enregistré depuis le lancement de l'AppStore d'Apple une explosion de ses ventes de jeux iPhone et iPod Touch avec plus de 10 millions de jeux vendus de juillet 2008 à décembre 2009, ce qui place la société aux tout premiers rangs mondiaux sur l'AppStore. Gameloft possède actuellement 60 jeux iPhone et iPod Touch disponibles à la vente sur l'AppStore et prévoit d'augmenter ses investissements en 2010 sur cette plateforme. Apple est devenu en quelques semaines le premier partenaire de Gameloft en termes de chiffre d'affaires et a représenté 15% du chiffre d'affaires total de Gameloft sur l'exercice 2009.

Parallèlement à cette offre de jeux téléchargeables sur les portails constructeurs, certains de ces constructeurs de téléphones achètent à Gameloft, pour un montant fixe, un jeu Java ou Brew afin de l'intégrer directement dans leurs téléphones. Le jeu est donc immédiatement utilisable par le consommateur sans coût additionnel pour lui.

Au final, Gameloft estime que la part des constructeurs dans la distribution de ses jeux mobiles devrait sensiblement augmenter dans les années à venir.

3. Le téléchargement de jeux mobiles complétant l'offre des portails de téléchargements de logos, musiques et sonneries, ceux-ci distribuent depuis 2002 les jeux Gameloft à travers leurs sites web et leurs services audiotels. Ces sociétés exploitent notamment des services de SMS surtaxés que les consommateurs peuvent utiliser afin de télécharger des jeux sur leur téléphone. Les revenus sont partagés entre le portail et Gameloft. La société a mis en place un réseau d'une centaine d'affiliés qui vendent ses jeux mais la part de ce réseau de distribution dans les ventes de Gameloft diminue progressivement au profit des constructeurs de téléphone et des opérateurs télécoms.

Les ventes de jeux mobiles ont représenté 94% du chiffre d'affaires de Gameloft lors de l'exercice 2009.

2.1.1.1.2 Les jeux sur consoles

Gameloft a commencé à adapter son catalogue de jeux aux consoles fabriquées par Nintendo, Microsoft et Sony dès l'exercice 2004. Cette diversification de la société vers les consoles de jeux s'est faite naturellement suite au rapprochement progressif des téléphones mobiles et des consoles de jeux du point de vue technologique et du point de vue de la cible consommateur. Gameloft a ainsi adapté en décembre 2004 un de ses jeux mobile, *Asphalt: Urban GT*, à la console portable de Nintendo, la Nintendo DS, sortie aux Etats-Unis et au Japon lors du quatrième trimestre 2004 et en Europe lors du premier trimestre 2005. Le lancement d'*Asphalt: Urban GT* sur Nintendo DS a été un succès important pour Gameloft puisque le jeu s'est classé parmi les 5 meilleures ventes de la console portable de Nintendo aux Etats-Unis comme en Europe. Gameloft a par ailleurs été la seule société spécialisée dans le jeu sur mobile à avoir été sélectionnée par Nintendo pour développer sur sa nouvelle console. Suite au succès rencontré par *Asphalt: Urban GT*, Gameloft a lancé en 2005 le jeu *Splinter Cell* sur la Nintendo DS. Par la suite, le rythme de lancements de jeux Gameloft sur la Nintendo DS s'est accéléré avec la commercialisation de *Platinum Sudoku*, *Miami Nights*, *Brain Challenge*, *Midnight Play Pack*, *Brothers in Arms*, *2008 Real Football*, etc. Au cours de l'année 2008, Gameloft a lancé quatre nouveaux jeux pour console: *TV Show King Party* sur Wii, *Guitar Rock Tour* et *Real Football 2009* sur Nintendo DS et *Brain Challenge* sur PS3. Ces jeux sont vendus en magasin sous la forme de cartouches de jeux et les jeux sont vendus aux alentours de 20€ à 30€.

Depuis 2008 a été commercialisée une nouvelle génération de consoles de jeux qui permet au consommateur de télécharger ses jeux plutôt que d'aller les acheter en magasin sous forme de cartouche de jeu. Gameloft s'est rapidement positionné sur ces nouvelles consoles dites "téléchargeables". La société a ainsi lancé en mars 2008 son premier jeu, *Brain Challenge*, sur le service Xbox Live Arcade de Microsoft. Ce service propose aux possesseurs de consoles Xbox de télécharger par Internet des jeux grand public à un prix bien inférieur à celui des jeux cartouches achetés en magasin. Les jeux Xbox Live Arcade sont ainsi vendus aux alentours de 5€ à 10€ en Europe et de 5\$ à 10\$ aux Etats-Unis. *Brain Challenge* s'est installé en têtes des ventes des jeux Xbox Live Arcade immédiatement après son lancement. Gameloft propose aussi désormais 12 et 14 jeux respectivement sur les services WiiWare et DSiWare de Nintendo et 6 jeux pour le service PS3 et PSP Network de Sony fonctionnant sur le même principe que celui de la Xbox Live Arcade. Une vingtaine de jeux XLA, WiiWare, DSiWare et PS3 Network sont en cours de développement dans les studios de la société actuellement. Gameloft a ainsi anticipé l'arrivée d'un marché nouveau, celui des jeux téléchargeables depuis les consoles traditionnelles. Gameloft est de ce fait devenu un éditeur majeur de jeux sur WiiWare, sur DSiWare sur Xbox Live Arcade, et désormais sur PS3 Network et PSP Store. Gameloft va concentrer à l'avenir ses équipes consoles sur ces nouveaux formats téléchargeables qui offrent de nombreuses synergies avec l'activité de jeux téléchargeables sur mobiles, cœur de métier de la société.

Les ventes de jeux consoles ont représenté 6% du chiffre d'affaires de Gameloft lors de l'exercice 2009.

2.1.1.2 Faits marquants de l'exercice 2009

- Création et augmentation de capital des filiales :

Une nouvelle société a été créée au Canada (Gameloft Divertissements Live Inc).

Les filiales suivantes ont augmenté leur capital sur l'année afin de respecter les normes locales Gameloft Brasil, Gameloft LLC et Gameloft Dubai.

- Variation de périmètre :

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2009 diffère de celui de l'exercice 2008. Les sociétés Ludigames SAS, Gameloft Philippines Inc et GAMELOFT Divertissements Live Inc ont été intégrées dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2009 ou dès leur création sur l'année.

- Liquidation filiale :

La filiale, L'odyssée Interactive Games Sarl, située en France a été liquidée en Octobre 2009 et a fait l'objet d'une radiation du Registre du Commerce et des Sociétés d'Aurillac en date du 23 novembre 2009.

- Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour 2 863 K€ primes d'émission incluses. Le capital social s'élève désormais à 3 740 K€.

2.1.1.3 Chiffres clés

Les comptes de Gameloft pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 s'établissent comme suit :

En Meuros	2009	2008
Chiffre d'affaires	122,0	110,3
Résultat opérationnel courant*	10,4	3,3
Résultat opérationnel	7,7	0,4
Résultat financier	0,4	(1,2)
Charge d'impôt	(2,0)	(0,9)
Résultat net part du Groupe	6,0	(1,8)
Capitaux propres	59,9	49,4

* avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en actions

2.1.2 Analyse de l'activité et commentaires sur les résultats de l'exercice 2009

2.1.2.1 Chiffre d'affaires consolidé trimestriel et annuel

CA en MEuros*	2009	2008	Variation
1 ^{er} trimestre	30,8	25,3	+22 %
2 ^{ème} trimestre	29,3	25,0	+17%
3 ^{ème} trimestre	30,1	26,2	+15%
4 ^{ème} trimestre	31,8	33,8	-6%
Total exercice	122,0	110,3	+11%

* chiffres arrondis

Le chiffre d'affaires consolidé du quatrième trimestre atteint 31,8m€, en baisse de 6%. Cette baisse est toutefois spécifiquement liée à l'arrêt en janvier 2009 de l'activité jeux boites sur consoles et à la baisse du dollar : à périmètre d'activité comparable et à taux de change constant le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2009 est en hausse de 7%.

2.1.2.2 Chiffre d'affaires par type de support

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.09		31.12.08	
	K€	%	K€	%
Consoles	6 761	6 %	7 652	7 %
Mobiles	115 211	94 %	102 680	93 %
Total	121 972	100 %	110 332	100 %

L'activité jeux mobiles a représenté 94% du chiffre d'affaires de la société lors de l'exercice 2009 et l'activité jeux consoles les 6% restant. L'activité jeux mobiles a continué de progresser de manière satisfaisante en 2009. Les revenus mobiles 2009 sont ainsi en hausse de 12% grâce notamment au succès massif rencontré par les jeux Gameloft sur l'AppStore d'Apple. Lors du quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires iPhone de la société a atteint 7,0 M€, en hausse de 115% et très largement au dessus des attentes initiales de 4,4 M€.

2.1.2.3 Chiffre d'affaires par destination géographique

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.09		31.12.08	
	K€	%	K€	%
Europe	47 691	39 %	47 084	43 %
Amérique du Nord	38 808	32 %	33 245	30 %
Reste du Monde	35 473	29 %	30 003	27 %
Total	121 972	100%	110 332	100 %

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2009 a été réalisé pour 39% en Europe, 32% en Amérique du Nord et 29% dans le reste du monde. En 2008 le chiffre d'affaires avait été réalisé pour 43% en Europe, 30% en Amérique du Nord et pour 27% dans le reste du monde.

2.1.2.4 Évolution du compte de résultat opérationnel

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	121 972	110 332
Autres produits de l'activité	334	259
Coûts des Ventes *	-15 528	-11 129
R&D **	-57 421	-57 568
Ventes et Marketing	-28 124	-30 068
Administration	-9 164	-9 196
Autres produits & charges d'exploitation	-1 629	714
Résultat opérationnel courant (avant comptabilisation des éléments de rémunération payés en actions)	10 439	3 344
Eléments de rémunération payés en actions	-2 686	-2 696
Autres produits et charges opérationnels	-41	-295
Résultat opérationnel	7 712	352
Coût de l'endettement financier net	88	197
Produits financiers	2 669	5 033
Charges financières	-2 312	-6 458
Résultat financier	445	-1 228
Charge d'impôt	-2 040	-933
Participation des salariés	-146	0
Résultat net	5 972	-1 809
. part du groupe	5 978	-1 805
. intérêts minoritaires	-6	-3

* inclus les variations de stocks de produits finis et de marchandises ainsi que les dotations aux provisions liées aux royalties

** Retraitement des dotations et reprises de provisions sur les frais de R&D capitalisés et la production immobilisée

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009 est en hausse de 11% et s'établit à 122,0 M€. Au total les coûts des ventes atteignent 15,5 M€ et comprennent 9,9 M€ de royalties, 2,0 M€ de coûts de cartouches de jeux consoles et 3,5 M€ de commissions sur ventes. La marge brute annuelle s'établit donc à 106,8 M€ soit 88% du chiffre d'affaires consolidé.

Les frais de R&D ont représenté 47% du chiffre d'affaires 2009, les frais de Ventes & Marketing 23% et les frais Administratifs 8%. En 2008 ces chiffres s'élevaient respectivement à 52%, 27% et 8%. La forte baisse des frais de

R&D et de Ventes & Marketing en pourcentage du chiffre d'affaires est liée d'une part la stabilisation des effectifs et d'autre part à la baisse sensible des frais de publicité qui ont diminué de 19% en 2009 comparé à 2008.

Au final, le résultat opérationnel avant stock options de l'exercice 2009 progresse sensiblement par rapport à l'exercice 2008 passant de 3 164 K€ à 10 439 K, soit une marge opérationnelle avant stock options de 8,6% comparé à 3.0% en 2008.

La charge annuelle liée aux options d'achat octroyées aux salariés est de 2,7 M€, stable comparé à l'exercice 2008. Cette charge n'a pas d'incidence sur les fonds propres et la trésorerie nette de la société.

Le résultat financier est de 0,4 M€ et se compose pour l'essentiel de gains de change liées à la variation du dollar américain lors de l'exercice 2009. Le résultat net annuel s'établit donc à 6,0 M€ en très forte progression par rapport à l'exercice 2008 dont le résultat net avait atteint -1,8 M€.

2.1.2.5 Évolution du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'endettement

Tableau de financement	2009	2008
Flux d'exploitation		
Résultat net	5 972	-1 809
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	11 880	10 283
Variation des provisions	603	1 120
Résultat lié aux stocks options et assimilés	2 686	2 696
Impôts versés	-165	-568
Cessions d'immobilisation	83	384
Frais de R&D immobilisés *	-4 601	-5 962
Acquisition de licences *	-5 782	-3 751
Capacité d'autofinancement	10 675	2 393
Variation de stocks	1 971	-2 359
Variation des créances d'exploitation	61	-7 053
Variation des dettes d'exploitation	-3 690	5 811
Variation du BFR	-1 657	-3 601
Cash Flow opérationnel	9 018	-1 208
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles *	-718	-662
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-2 362	-2 796
Acquisition d'autres immobilisations financières	-723	-371
Acquisition de titres de participations	- 11	-352
Remboursement des prêts et autres immobilisations financières	870	441
Variation de périmètre	80	120
Autres flux	110	74
Total des flux liés aux investissements	-2 754	-3 546
Flux des opérations de financement		
Remboursement des emprunts	-4	-42
Augmentation de capital	60	27
Augmentation de la prime d'émission	2 803	930
Autres flux	-20	1
Total des flux des opérations de financement	2 839	916

Variation de trésorerie	9 103	-3 838
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	10 748	13 938
Incidence des écarts de conversion	-102	649
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	19 749	10 748

* Reclassement de l'acquisition des frais de R&D et de licences (immobilisations incorporelles).

La capacité d'autofinancement de la société est en forte hausse et s'établit à +10,7 M€ comparé à +2,4 M€ en 2008. La variation du Besoin en Fonds de Roulement est de -1,7 M€ comparé à -3.6 M€ en 2008. Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont en baisse en 2009 et atteignent 3,1 M€ comparé à 3,5 M€ en 2008. La génération de cash donc a été particulièrement forte lors de l'exercice 2009 avec 9.0 M€ de trésorerie nette additionnelle générée sur l'exercice. Au final la trésorerie nette de la société s'élève fin décembre 2009 à 19,7 M€ comparé à 10,7 M€ en début d'exercice. L'endettement financier demeure nul. Gameloft dispose donc des moyens financiers nécessaires pour continuer de croître rapidement et de prendre des parts de marché à travers le monde.

2.1.2.6 Politique de financement d'actifs

La société n'a pas recours aux contrats de titrisation, cession Dailly, ventes à réméré, escompte ou factoring.

2.1.3 Trésorerie et capitaux

2.1.3.1 Évolution des capitaux propres

Les fonds propres de la société atteignent 59,9 M€ et la trésorerie nette s'établit à 19,7 M€. La capacité d'autofinancement est largement positive et atteint 10,7 M€ sur l'ensemble de l'exercice. La société a donc à sa disposition tous les moyens financiers nécessaires à sa stratégie de croissance internationale.

2.1.3.2 Flux de trésorerie

Les flux liés aux investissements des coûts de développement s'étalent de manière régulière sur une période de neuf mois à quinze mois, sachant que chaque projet monte progressivement en puissance, mais que les équipes se répartissent sur plusieurs projets. Ils représentent plus de 4,6 M€ en 2009. Les flux liés aux investissements sur le poste « avances sur licences » représentent 5,8 M€ en 2009.

Les flux liés aux opérations de financement sont principalement des augmentations de capital à hauteur de 2,8 M€ provenant des conversions de stock-options et de BSPCE.

2.1.3.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

Le financement se fait en interne, la société n'a pas recours à des emprunts pour se financer mis à par ses besoins ponctuels de trésorerie. En ayant généré plus de 9,0 M€ de trésorerie nette en 2009, la société a à sa disposition les moyens financiers nécessaires pour continuer son développement international.

2.1.4 Développement durable

2.1.4.1 Ressources Humaines

2.1.4.1.1 Accompagner la croissance de Gameloft

Gameloft a poursuivi sa stratégie de croissance au cours de l'exercice 2009 et a augmenté sur cette fin d'année ses équipes de développement : un peu plus de 3 570 employés travaillent exclusivement sur les jeux vidéo pour téléphones portables et consoles.

Le Groupe se développe également par des créations de nouveaux studios.

Cette force de création interne est un atout majeur dans la stratégie du Groupe. Le fait de disposer de ses propres studios de développement permet à Gameloft de garantir la qualité des jeux produits, tout en conservant sa réactivité et sa flexibilité.

Dans ce contexte de croissance rapide, Gameloft veille tout particulièrement à perpétuer un environnement de travail porteur de la culture du Groupe et qui valorise l'expertise, la créativité et l'innovation.

Afin de rester à la pointe de l'innovation, Gameloft s'attache en particulier à recruter les meilleurs talents de l'industrie du jeu vidéo sur téléphones portables. Son implantation internationale et stratégique sur ses 17 filiales de production lui permet d'attirer aux quatre coins du monde les experts reconnus du secteur.

Le processus de création d'un jeu suppose une forte collaboration entre les équipes puisque tous les métiers techniques et artistiques interagissent du début jusqu'à la fin.

2.1.4.1.2 Accompagner le développement de chacun

Les équipes sont régulièrement informées de la stratégie et de l'actualité de l'entreprise par plusieurs biais : une lettre mensuelle d'information groupe, des réunions internes dans toutes les filiales, des séminaires par équipe.

La diversité des différents profils ainsi que les différentes cultures à travers les coutumes locales permet d'avoir un environnement de travail diversifié.

Les collaborateurs bénéficient d'une forte autonomie dans leur travail. Les méthodes de travail en vigueur encouragent vivement l'implication des collaborateurs. Les méthodes de production évoluent constamment et garantissent un cadre de travail qui encourage à tous les niveaux l'expérimentation, les idées novatrices, la prise d'initiative et la responsabilisation des équipes.

Par ailleurs, des stock-options ou actions gratuites sont attribuées de façon discrétionnaire aux collaborateurs qui ont régulièrement surperformé.

2.1.4.1.3 L'emploi chez Gameloft en France

2.1.4.1.3.1 Les effectifs

Au 31 décembre 2009, Gameloft employait dans le monde entier 4 265 personnes. Les effectifs monde au 31 décembre 2009 se répartissent comme suit :

• Répartition par zone géographique :

	31.12.09	31.12.08
Europe	449	544
Amérique du Nord	394	375
Reste du Monde	3 422	3 083
Total	4 265	4 002

• Répartition par département :

	31.12.09	31.12.08
Administration	239	226
Vente et Marketing	447	438
Développement téléphones mobiles	3 579	3 338
Total	4 265	4 002

2.1.4.1.3.2 Environnement et conditions de travail

• Licenciements

La société a procédé à 3 licenciements sur les 12 mois de l'exercice 2009.

• Organisation du temps de travail

La durée du travail à temps complet est de 35 heures hebdomadaires.

Les horaires de travail sont les suivants:

- Matin: 09h00-12h30
- Après-midi: 13h30-17h00

Il n'y a pas eu d'absentéisme notoire constaté au sein de l'entreprise.

• *Les relations professionnelles et les accords collectifs de travail*

La société fait application des dispositions de la Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs conseils et des sociétés de conseils (Syntec). Il y a, à ce jour, un seul délégué du personnel titulaire élu.

• *Les conditions d'hygiène et de sécurité*

La société respecte en France les normes légales en matière d'hygiène et de sécurité.

• *L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés*

La société respecte le cadre légal.

• *Recours à la sous-traitance*

Gameloft a ponctuellement recours à des personnes en contrat free-lance (notamment pour des prestations artistiques) et des intérimaires.

Les activités périphériques (gardiennage, nettoyage) sont confiées sur certains sites à des sociétés extérieures.

2.1.4.1.3.3 Développement des compétences

Gameloft a intégré le DIF (Droit Individuel à la Formation) dans sa politique de formation professionnelle. Sur l'exercice 2009, le cumul de 2 588 heures est totalisé. Aucune provision n'a été constatée.

2.1.4.1.3.4 Emploi & non-discrimination

Les éléments relatifs à l'emploi et la non-discrimination en France sont énoncés ci-dessous :

- la population de Gameloft en France est composée de 86 % de cadres ;
- les femmes représentent 27 % du total des salariés et 96 % d'entre elles ont le statut cadre ;
- en matière de rémunération, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est respectée ;
- 99 % des collaborateurs sont employés en CDI.

2.1.4.1.3.5 Rémunération

La rémunération mensuelle moyenne brute (prime incluse) au sein de la société était de 8 587 € à la date de rédaction de ce document.

2.1.4.2 Les œuvres sociales

Néant.

2.1.4.3 Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Les données relatives à l'impact environnemental du Groupe concernent uniquement ses activités directes de production et d'édition de jeux vidéo. La société ne produisant et ne commercialisant que des jeux vidéo via des modes de distribution électroniques, donc dématérialisés, son impact direct sur l'environnement est donc très faible que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou les sols, ou sur la question des nuisances sonores ou olfactives. La consommation en eau de Gameloft est non significative.

2.1.4.3.1 Outils de téléconférence et politique de déplacements professionnels

Du fait de la dimension internationale du Groupe, les collaborateurs sont amenés à se déplacer régulièrement vers d'autres sites.

La politique du Groupe vise à maîtriser les conséquences environnementales des déplacements de ses collaborateurs et incite à optimiser autant que possible les voyages.

Les dispositifs suivants sont pour cela privilégiés :

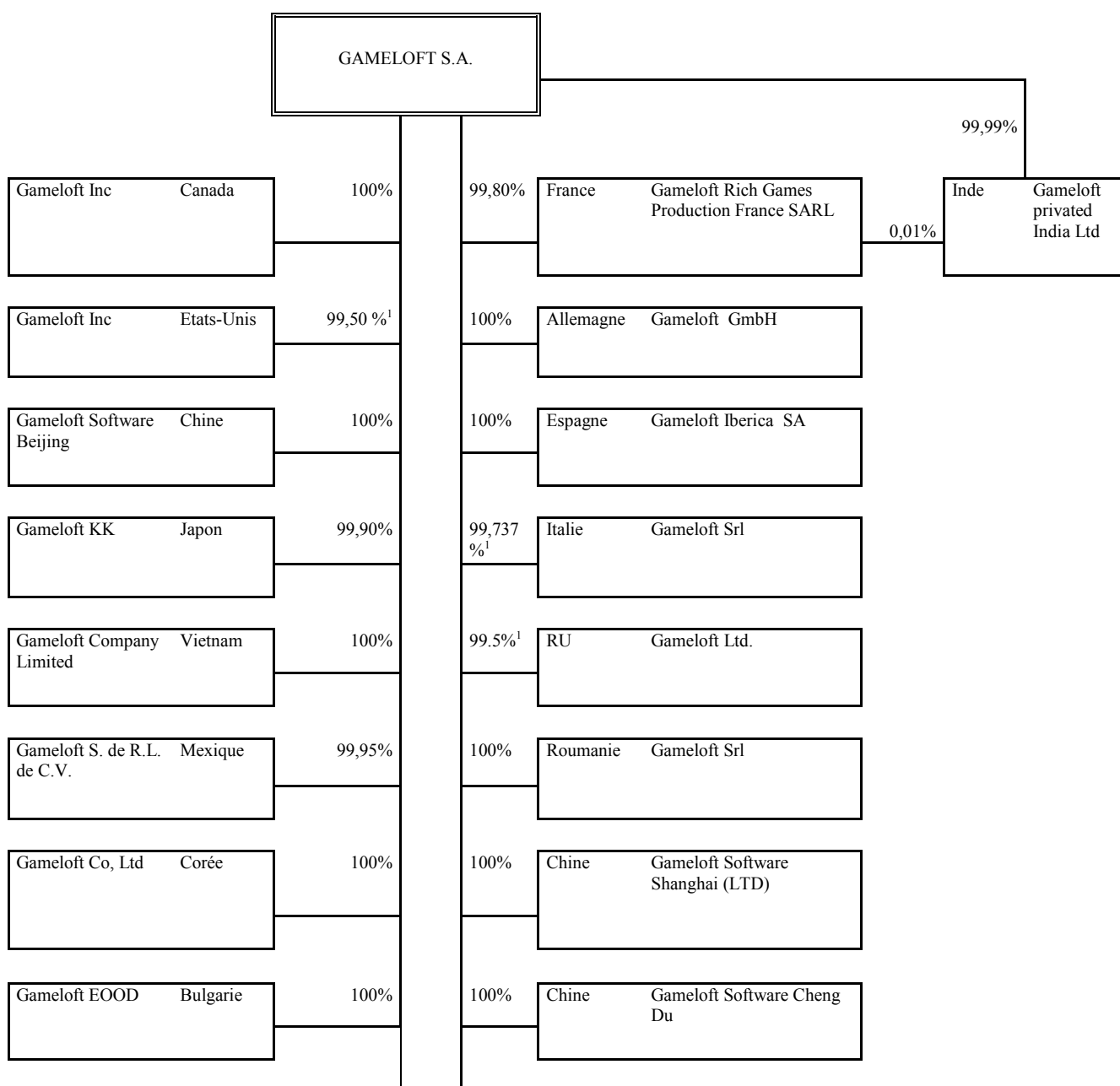
- la gestion efficace de l’agenda des collaborateurs pour que leurs déplacements soient limités au minimum nécessaire ;
- le choix du mode de transport le moins coûteux, mais aussi le plus respectueux de l’environnement ;
- les visioconférences, audioconférences et autres moyens collaboratifs.

2.1.4.3.2 Gestion du cycle de vie et recyclage du matériel informatique utilisé

Gameloft participe activement au recyclage de ses matériels informatiques, électriques et électroniques usagés. La grande majorité des filiales gèrent la fin de vie de leur matériel informatique en faisant appel à des prestataires externes, tels que des organismes ou des sociétés spécialisées.

2.1.5 Filiales et Participations

2.1.5.1 Organigramme au 31 décembre 2009



Gameloft Australia Pty Ltd	Australie	100%	99,94% ¹	Argentine	Gameloft Argentina SA
Gameloft LLC	Ukraine	100%	100%	France	Gameloft Partnerships SAS
Gameloft Do Brazil Ltda	Brésil	99%	100%	France	Gameloft Live SAS
Gameloft Pte Ltd	Singapour	100%	100%	République Tchèque	Gameloft S.r.o.
Gameloft Limited	Hong Kong	100%	99,5%	Belgique	Gameloft S.p.r.l.
Ludigames SAS	France	100%	99,99%	Philippines	Gameloft Philippines Inc
Gameloft FZE	Emirats Arabes Unis	100%	95%	Venezuela	Gameloft de Venezuela SA
Gameloft Live Divertissements	Canada	100%	99,99%	Malte	Gameloft Ltd Malte

¹ Titres détenus par la famille Guillemot

2.1.5.2 Participations de l'exercice

De plus, la société a créé à l'étranger les filiales suivantes : Gameloft Live Divertissements au Canada et Gameloft FZE aux Emirats Arabes Unis. Pour chacune de ces filiales, le capital social est détenu à 100% par Gameloft S.A.

2.1.5.3 Activités des filiales

Filiales (en milliers d'euros)	Exercice clos au 31/12/09		Exercice clos au 31/12/08	
	CA	Résultat	CA	Résultat
Activité Production				
Gameloft Software Shanghai LTD -Chine	4 994	192	4 144	220
Gameloft Rich Games Production France	3 202	53	3 445	107
Gameloft Ltd Vietnam	4 273	266	2 774	104
Gameloft Software Cheng Du	3 023	112	2 438	140
Activité Distribution				
Gameloft GMBH Allemagne	1 087	- 380	1 640	- 456
Gameloft SRL (Italie)	2 174	123	2 402	23
Gameloft Partnerships	2 557	- 27	3 080	101
Gameloft Australia Ltd	974	- 116	1 575	- 92
Gameloft Pte Ltd (Singapour)	141	- 102	118	- 48
Gameloft LTD (Angleterre)	4 917	- 1 173	9 424	- 983
Gameloft Limited (Hong Kong)	186	- 518	287	- 348
Gameloft Live	671	21	573	33
Gameloft Live Divertissements	744	29		
Gameloft Do Brasil Ltd	1 268	- 297	1 966	- 215
Gameloft Sro (République Tchèque)	163	- 181	156	- 100
Ludigames	68	- 4		

Activité Mixte				
Gameloft Inc –Canada	9 835	386	9 534	508
Gameloft Inc. Etats Unis	29 939	799	31 753	995
Gameloft Iberica SA (Espagne)	5 568	-111	7 312	- 588
Gameloft SRL (Roumanie)	6 338	141	7 685	224
Gameloft Software Beijing (Chine)	10 498	1 741	8 557	1 045
Gameloft KK (Japon)	6 571	- 517	6 709	- 967
Gameloft EOOD – Bulgarie	1 533	68	1 859	83
Gameloft Argentina	12 547	3 519	11 750	3 268
Gameloft Co, Ltd – Corée	733	- 187	1 324	- 1 782
Gameloft Privated Ltd - Inde	2 320	- 45	2 669	988
Gameloft R.L. de C.V	6 555	269	5 932	671
Gameloft LLC	880	- 3	621	- 61
Gameloft Philippines	1 015	58		

L'activité du groupe s'articule sous deux formes :

- La première en une activité de commercialisation principalement par les sociétés suivantes Gameloft GMBH en Allemagne, Gameloft Iberica en Espagne, Gameloft LTD au Royaume-Uni, Gameloft Inc aux Etats-Unis, Gameloft Srl en Italie, Gameloft Pte Ltd à Singapour, Gameloft Limited à Hong Kong, Gameloft Live en France, Gameloft Partnerships en France, Ludigames en France et Gameloft SA en France qui distribuent le catalogue de jeux pour téléphones mobiles de la société Gameloft dans leur zone régionale respective.
- La seconde en une activité de création et de développement de jeux principalement par les sociétés suivantes Gameloft SRL en Roumanie, Gameloft Inc. au Canada, Gameloft Software Beijing et Shanghai en Chine, Gameloft Argentina, Gameloft Ltd Vietnam, Gameloft privated Ltd en Inde et Gameloft SA, Gameloft LLC en Ukraine et Gameloft RGPF en France qui développent des jeux sur téléphones mobiles.

Certaines de nos filiales sont présentes dans les deux catégories telles que Gameloft Iberica, Gameloft Inc., Gameloft Roumanie, Gameloft Divertissements Inc. et Gameloft Software Beijing.

La maison mère, située en France, coordonne l'activité des différentes filiales et développe des jeux pour téléphones mobiles et consoles téléchargeables. Elle employait 32 personnes au 31 décembre 2009.

2.1.6 Renseignements de caractère général

2.1.6.1 Politique d'investissement

Gameloft a poursuivi sa politique d'investissement qui doit lui permettre de s'imposer sur les nouvelles plates-formes, de créer de nouvelles licences dans des genres différents et plus généralement d'accroître ses parts de marché.

2.1.6.2 Politique de recherche et développement

Gameloft investit de façon significative dans la recherche et développement de ses jeux afin de créer et de développer des jeux de grandes qualités et innovants. La part de recherche et développement, non retraité de la production immobilisée et des charges liées aux stock options, représente 52,6 % du chiffre d'affaires.

Gameloft met tous les moyens nécessaires au développement des différents jeux que ce soit en terme de personnel avec des personnes compétentes, motivées mais aussi en terme d'infrastructures dans le but de communiquer plus rapidement avec les équipes de production dans les filiales, de mise à disposition de matériel de téléphonie avec les différentes équipes de développement.

Dans la continuité de l'année 2008, les dépenses de développement de consoles téléchargeables sont activées lorsque la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent être raisonnablement considérées comme assurées. Les coûts de développement de jeux sur les nouvelles plateformes sont immobilisés dès lors que la faisabilité technique a été établie et qu'ils sont considérés comme recouvrables.

Gameloft comptabilise en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les développements de jeux sur téléphones portables. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de

versions de ses jeux afin de couvrir les 900 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que Gameloft n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. Gameloft ne remplissant pas tous les critères d'activation définis par la norme IAS 38, la société continuera sur l'exercice suivant à passer ses frais de développement des jeux sur téléphones mobiles en charges.

2.1.7 Les Facteurs de risques

Les risques identifiés sont classés par type de risques.

2.1.7.1 Risques liés à l'activité

2.1.7.1.1 Risques liés à la non réalisation du plan de développement

La société Gameloft prévoit une augmentation importante des ventes et profits dans l'année à venir. Si le succès escompté n'est pas atteint dans un certain délai, cela pourrait avoir un effet néfaste sur la valeur des actions en bourse de Gameloft. De plus, de fait de son historique limité, la Société n'a que peu d'expérience et de recul pour anticiper les tendances qui pourraient survenir et avoir un effet négatif sur son activité.

2.1.7.1.2 Risques liés à la dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte

Gameloft est positionnée sur un marché dominé par les constructeurs de téléphones et les opérateurs Télécom qui contrôlent en partie l'accès au consommateur final. Le succès de la société Gameloft dépend de sa capacité à rester le partenaire de ces sociétés.

2.1.7.1.3 Risques de décalage lors de la sortie d'un jeu phare

Dans un contexte concurrentiel, l'annonce du décalage d'un jeu attendu peut avoir des impacts négatifs sur la fluctuation du cours de l'action mais aussi en termes de chiffre d'affaires et donc de marge opérationnelle. Ce retard peut être dû à un retard dans le développement du jeu, dans sa phase de portages sur plusieurs types de téléphones. La priorité est de lancer des jeux de qualité, innovants mais tout en respectant des objectifs de coûts et de délais. Dans un marché nouveau pour nous qui est celui des nouvelles plateformes, le bon démarrage d'un jeu est primordial.

2.1.7.1.4 Risques liés aux collaborateurs

La réussite du Groupe repose notamment sur la performance des équipes de production et de leur encadrement. Le développement des nouvelles technologies et la volonté de faire des jeux toujours plus créatifs et innovants nécessitent des compétences spécifiques. Gameloft pourrait être confrontée à un défi en matière de recrutement de compétences techniques spécialisées et expérimentées dans ses studios pour assurer sa croissance. La société est aujourd'hui structurée de façon à minimiser les risques liés au départ ou à l'indisponibilité prolongée des collaborateurs ou dirigeants clés. Cela passe notamment par les plans de stock options.

2.1.7.1.5 Risques liés au départ d'employés

Le succès de la Société dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter la Société.

Le succès futur de la Société dépendra également de sa capacité à attirer, former, retenir et motiver des collaborateurs disposant de fortes compétences techniques.

La perte d'un ou plusieurs collaborateurs ou dirigeants clés de la Société ou l'incapacité d'attirer de nouveaux collaborateurs de haut niveau pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sur sa situation financière.

2.1.7.1.6 Risques liés à la dépendance à l'égard des clients

La société a un nombre important de clients répartis dans le monde entier à travers ses 180 opérateurs et 150 affiliés et donc elle n'a pas de dépendance significative à l'égard des clients susceptibles d'affecter son plan de développement. Seul le client Apple représente plus de 15% du chiffre d'affaires hors taxes du Groupe Gameloft.

2.1.7.1.7 Risques liés à la dépendance à l'égard des fournisseurs et sous-traitants

La société n'a pas de dépendance financière significative à l'égard de ses fournisseurs susceptible d'affecter son plan de développement. Gameloft utilise principalement des fournisseurs de technologie, des fournisseurs de licences dans le cadre de son activité. Sur l'année 2009, il y a pu avoir un risque lié à une dépendance vis-à-vis des constructeurs de consoles pour l'approvisionnement des cartouches de jeux (Nintendo, Sony....)

2.1.7.1.8 Risques liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique

Malgré les nombreux systèmes d'intégration mis en place, Gameloft n'est pas à l'abri d'une malveillance, d'une intrusion, ni d'un problème d'identification des utilisateurs sur le réseau, etc. L'évolution de la réglementation, le déploiement des nouvelles solutions de mobilité, la multiplication des virus, l'utilisation accrue d'internet sont autant d'éléments qui favorisent la mise en place de solutions globales de sécurité. L'information est une ressource stratégique qui représente une valeur considérable et doit donc être protégée de manière appropriée. La sécurité des systèmes informatiques protège l'information de ces menaces pour assurer la continuité de l'activité. Elle se caractérise par la garantie de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité de l'information.

2.1.7.1.9 Risques liés à la nature des affirmations positives sur l'avenir

Le présent document contient certaines affirmations positives concernant l'avenir. Ces affirmations renvoient à des événements futurs ou aux performances financières futures de la Société. Elles renvoient également à des risques connus et inconnus, à des incertitudes, et à d'autres facteurs qui sont susceptibles d'engendrer une distorsion entre les résultats réels de Gameloft ou de l'industrie au sein de laquelle elle opère en général et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces affirmations en termes de niveaux d'activité, de performances et de succès. Ces affirmations n'ont qu'une valeur de prévision. Les éléments ou résultats réels constatés peuvent s'avérer différents. Plusieurs éléments, notamment les risques soulignés dans la rubrique "facteurs de risques" doivent être pris en considération lors de l'évaluation de ces affirmations. Ces facteurs peuvent provoquer des différences entre les résultats réels de Gameloft et l'une ou l'autre des affirmations figurant dans le présent document.

Bien que Gameloft considère que les attentes reflétées dans ses affirmations positives concernant l'avenir soient raisonnables, elle ne peut garantir les résultats futurs, les niveaux d'activité, la performance ou encore les succès de la Société.

2.1.7.1.10 Risques liés à la maîtrise de la croissance

La capacité de la Société à gérer efficacement sa croissance lui imposera de mettre en œuvre, améliorer et utiliser efficacement l'ensemble de ses ressources. Toute croissance d'activité significative risque de soumettre la Société, ses dirigeants et ses équipes à une forte tension. En particulier, la Société devra continuer à développer ses infrastructures, ses procédures financières et d'exploitation, remplacer ou mettre à niveau ses systèmes d'information, recruter, former, motiver, gérer et retenir les collaborateurs clés. L'incapacité pour l'équipe de direction à gérer efficacement la croissance aurait un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la Société, ses résultats et sa situation financière.

2.1.7.1.11 Risques liés au changement de technologie

Gameloft comme tous les éditeurs dépend du progrès technique. Toutefois, Gameloft maîtrise les technologies nécessaires et dispose dans ce domaine des moyens pour s'adapter à toute évolution technologique future.

2.1.7.1.12 Risques liés à l'évolution du marché

Gameloft évolue sur un marché fortement concurrentiel, soumis à des mouvements de concentration, marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, requérant des investissements importants en recherche et développement et soumis aux fluctuations économiques.

Afin de rester compétitif, il est essentiel pour un éditeur de bien anticiper les tendances du marché, et donc de bien choisir le format de développement d'un jeu. Ce choix sélectif et stratégique est très important au vu des montants investis. Un choix inapproprié pourrait avoir des conséquences négatives pour le chiffre d'affaires espéré.

Ainsi, tout en continuant à investir dans les nouvelles technologies (par exemple, l'iPad dernière en date) ou à développer son catalogue de licences, Gameloft a réussi à diversifier son portefeuille de marques et confirmer son savoir-faire sur les consoles téléchargeables.

Gameloft continue ainsi à investir dans ses studios afin de garantir une maîtrise des technologies futures, tout en renforçant sa force de production dans de nouveaux pays et en maîtrisant les coûts, grâce à des implantations dans des pays tels que, la Chine, l'Inde ou le Vietnam, où les coûts de production sont moindres.

Au Canada, Gameloft dépend de subventions conséquentes et tout changement de la politique gouvernementale pourrait avoir un impact significatif sur les coûts de production et la rentabilité de la société. Gameloft s'assure de renégocier régulièrement ces accords et n'anticipe aucun risque dans les prochaines années.

Bien que l'industrie des jeux vidéo soit impactée par la crise économique mondiale, les perspectives de croissance du marché restent positives et les fondamentaux sains. Gameloft a ainsi montré en 2009 que son modèle économique, qui combine des coûts de développement compétitifs, une gamme variée de marques propres, une innovation constante et une grande capacité de réaction, était solide. Cependant, si la détérioration de l'économie mondiale s'accroissait au-delà des prévisions actuelles, cela pourrait avoir un impact supplémentaire sur la performance de l'entreprise.

2.1.7.2 Risques juridiques

2.1.7.2.1 Litiges - Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe, autre que celui qui est comptabilisé dans les comptes consolidés.

2.1.7.2.2 Environnement réglementaire

La société, comme tout éditeur de jeux doit se conformer à de nombreuses réglementations nationales, concernant notamment le contenu des jeux et la protection des consommateurs. Le non-respect de ces réglementations peut avoir un impact négatif sur les ventes (lancement retardé ou retrait des produits du marché par exemple).

2.1.7.2.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Le catalogue de jeux de Gameloft est protégé par le droit sur la propriété intellectuelle. Les marques de Gameloft bénéficient d'une protection par enregistrements tant au niveau européen qu'international (pour la France : l'Institut National de la Propriété Industrielle à Paris ; pour le dépôt européen : l'Office d'Harmonisation du Marché Intérieur ; pour les dépôts internationaux : l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et enfin pour le marché Nord Américain, US Patent and Trademark Office à Washington).

Le succès de ce catalogue entraîne cependant des tentatives de copie et de piratage. Pour prévenir ce risque, la Société doit mettre en place un système de veille permanent et agir rapidement dès la mise en ligne de copies illégales.

2.1.7.2.4 Risques liés aux contrats de licences

Gameloft signe chaque année de nombreux contrats de partenariat qui lui permettent de développer son catalogue de jeux et d'augmenter son chiffre d'affaires. Gameloft bénéficie de la notoriété de ses partenaires pour assurer un bon potentiel de ventes aux jeux. L'interruption potentielle de certains partenariats, quelle qu'en soient les raisons, à l'initiative de Gameloft ou de ses partenaires, serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futur de la société dès lors qu'ils ne seraient pas compensés par d'autres nouvelles licences. Les licences ont représenté 37 % des téléchargements 2009 dont 9 % sur les jeux à licence UBISOFT.

2.1.7.3 Risques industriels ou liés à l'environnement

À ce jour, le Groupe n'a connaissance d'aucun risque industriel ou environnemental. Gameloft n'a pas constitué de provision, ni pris de garantie pour couvrir des risques environnementaux éventuels (tremblement de terre, catastrophes naturelles...) et n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice. La société reste toutefois attentive à l'évolution des réglementations dans les pays où elle est implantée.

2.1.7.4 Risques Financiers

Dans le cadre de son activité, le Groupe est plus ou moins exposé aux risques financiers (notamment de change, de financement et de liquidité, de taux d'intérêt), ainsi qu'au risque sur titres.

La politique du Groupe consiste à :

- minimiser l'impact de ses expositions aux risques de marché sur ses résultats et, dans une moindre mesure, sur son bilan ;
- suivre et gérer ces expositions de façon centralisée ;
- n'utiliser des instruments dérivés qu'à des fins de couverture économique.

2.1.7.4.1 Risques de change

Compte tenu de sa présence internationale, le Groupe peut être exposé aux fluctuations des taux de change dans les trois cas suivants :

- dans le cadre de son activité opérationnelle : les ventes et les charges d'exploitation des filiales du Groupe sont principalement libellées dans la devise de leur pays. Cependant, certaines transactions comme les contrats de distributions, les facturations de prestations entre sociétés sont libellées dans une autre devise. La marge opérationnelle des filiales concernées peut donc être exposée aux fluctuations des taux de change par rapport à leur devise fonctionnelle ;
- dans le cadre de son activité de financement : en application de sa politique de centralisation des risques, le Groupe est amené à gérer des financements et trésorerie multidevise ;
- lors du processus de conversion en euros des comptes de ses filiales libellés en devise étrangère : le résultat opérationnel courant peut être réalisé dans des devises autre que l'euro. En conséquence, les fluctuations des cours de change des devises étrangères contre l'euro peuvent avoir un impact sur le compte de résultat du Groupe. Ces fluctuations font également varier la valeur comptable des actifs et passifs libellés en devises figurant dans le bilan consolidé.

Variation des taux de change des principales devises :

Taux Euro - devises	31.12.09		31.12.08	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollars	1.39327	1.4406	1.47059	1.3917
Dollars canadiens	1.58519	1.5128	1.55928	1.6998
Livres Sterling	0.89105	0.88810	0.79654	0.9525
Yens japonais	130.24437	133.16000	152.33161	126.1400
Peso argentins	5.20200	5.46950	4.64197	4.8065

2.1.7.4.2 Risque de liquidité

Le groupe n'a pas de risque significatif sur ses dettes financières et sur ses valeurs mobilières de placement (disponibles à la vente ou équivalents de trésorerie). Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du groupe est en effet constitué essentiellement de placements monétaires à court terme. La trésorerie ainsi que le portefeuille de valeurs mobilières de placement disponibles à la vente permettent au groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

2.1.7.4.3 Risque de taux d'intérêt

Le groupe ne fait pas appel à des organismes de crédit pour se financer. Mais, dispose de moyen de financement à court et moyen terme portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

2.1.7.4.4 Risques liés à la nécessité d'obtenir des capitaux supplémentaires

Pour les sociétés qui opèrent sur des marchés en pleine croissance, et plus spécialement le marché du jeu sur téléphones mobiles, il est souvent impossible de faire des prévisions financières précises à moyen ou long terme. Etant donné les changements rapides dus à la concurrence, à des repositionnements ou à des changements stratégiques, des besoins supplémentaires en capitaux peuvent être nécessaires à Gameloft.

La Société estime que la croissance de son activité pourrait rendre nécessaire un recours aux marchés financiers. Une telle augmentation de capital pourrait entraîner la dilution de l'actionnariat, des actionnaires ne participant pas à l'augmentation de capital.

2.1.7.4.5 Risques sur titres

En fonction de sa politique de rachat d'actions et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, la Société peut être amenée à acheter ses propres actions. La fluctuation du cours des actions propres ainsi achetées n'a aucune incidence sur les résultats du Groupe.

2.1.7.4.6 Politique de placement

Toutes les disponibilités doivent rester rapidement mobilisables en limitant au maximum la prise de risque sur le capital. Elles ont vocation à être investies sur des produits présentant un degré élevé de sécurité et une très faible volatilité. Au 31 décembre 2009, les placements financiers étaient constitués sous forme de compte rémunéré à capital et intérêts garantis.

2.1.7.5 Assurances et couverture des risques

Afin d'optimiser et centraliser la gestion des risques et de prévenir d'éventuels sinistres, la société Gameloft a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2008, et régulièrement renouvelé depuis, un programme d'assurance pour le groupe afin que l'ensemble de ses filiales puisse bénéficier d'une couverture globale en matière de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile exploitation.

Par ailleurs, la société a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité patrimoniale des dirigeants de sociétés pour ses dirigeants afin qu'ils puissent bénéficier d'une assistance dans le cadre de réclamations formulées à leur encontre.

2.1.8 Engagements

Différents jeux sont commercialisés dans le cadre de contrats de licences conclus par Gameloft. Les engagements, pris et comptabilisés, prévoient le versement de flats fees ou de minimas garantis pour l'exploitation du jeu. Les engagements souscrits au titre de ce minimum garanti s'élèvent à 3 935 K€.

Il n'existe pas d'autres investissements futurs ayant déjà fait l'objet d'engagement ferme de la part des dirigeants de la société.

Il n'existe pas d'intérêt minoritaire dans la structure du Groupe. Il n'y a donc aucun risque lié au rachat auprès des minoritaires.

GAMELOFT SA a des engagements envers certaines filiales du groupe :

- Autorisation d'un engagement de garantie au profit de la société Divertissement Canada Inc. dans le cadre d'un contrat Cadre de location entre Gameloft Canada et la société Services Financiers Dell Canada Limitée à concurrence de 250 000 \$ CAD.
- Dans le calcul de ses baux, Gameloft divertissements Inc a consenti au bailleur, en garantie du règlement du loyer et des obligations prévus par les baux, une hypothèque mobilière d'un montant de 322 000 \$ CAD sur tous les biens meubles se trouvant dans les lieux loués jusqu'à l'échéance du 15 aout 2014.
- Autorisation d'engagement de cautionnement au profit de la société Gameloft Argentina SA, filiale de la société en Argentine pour la signature de bail pour la location de bureaux à Buenos Aires (Argentine) avec la société Irsa Inversiones Y Representaciones SA à concurrence de 144 000 Dollars US.

2.1.9 Événements récents, perspectives et stratégies

2.1.9.1 Évolution récente

Avec une activité en hausse de 15% en 2008 et de 11% lors de l'exercice 2009, Gameloft semble bien résister pour le moment au ralentissement économique global.

Il faut toutefois noter que :

1. Le téléchargement des jeux mobiles de Gameloft se faisant essentiellement sur les téléphones Java et Brew et sur les téléphones dernière génération, dits "Smartphones", le taux de pénétration de ces téléphones conditionnera le succès de l'offre Gameloft sur le marché de la téléphonie mobile;
2. La forte croissance du marché des jeux téléchargeables pourrait entraîner une intensification de la concurrence. La capacité de Gameloft à consolider sa position actuelle parmi les leaders du marché conditionnera la croissance de son activité. Le marché du jeu vidéo sur téléphone mobile est très fragmenté car il a bénéficié de 2000 à 2006 de financements importants de la part de sociétés de capital risque. Cette source de financement s'est presque entièrement tarie depuis 2007 et le marché connaît depuis cette date une phase de consolidation rapide. De nombreux concurrents de Gameloft ont ainsi déposé leur bilan depuis 2007 ou ont été vendus à d'autres acteurs du marché : InFusio, Oasys, Superscape, iPhone, iPlay, Hands On, The Mighty Troglodites, etc. Plus récemment, Vivendi Games, filiale du groupe Vivendi, et THQ Wireless, filiale de THQ, concurrents potentiellement significatifs pour Gameloft, ont annoncé leur fermeture. Aujourd'hui Gameloft et Electronic Arts se partagent donc les deux premières places de ce marché loin devant leurs autres concurrents. Ces concurrents sont sensiblement plus petits que Gameloft et Electronic Arts en termes de chiffre d'affaires, de capacité de développement et de distribution mais ils sont encore nombreux aujourd'hui. Le niveau de concurrence est donc moins intense qu'il y a deux ans même s'il reste dans l'absolu à un niveau assez élevé. Le concurrent qui pose donc le plus de risque à Gameloft aujourd'hui est Electronic Arts qui possède des moyens supérieurs à ceux de Gameloft.

Gameloft comptait à la fin de l'année 2009 près de 4 265 salariés, en hausse de 6 % par rapport à fin 2008 dont 3 579 personnes travaillent sur le développement des jeux. Cette force de production unique dans l'industrie du jeu sur mobiles combinée à la qualité des créations de la société devrait permettre à Gameloft de poursuivre en 2010 la croissance de son chiffre d'affaires et la prise de parts de marché.

2.1.9.2 La stratégie du Groupe

La société continue de récolter les fruits de ses investissements dans sa capacité de création et de distribution de jeux. Ces investissements qui ont permis à Gameloft de croître rapidement ces dernières années et de se positionner comme un des leaders de son marché se traduisent désormais aussi par une rentabilité accrue de la société avec :

- la première capacité de développement de l'industrie très loin devant tous ses concurrents;
- un nombre croissant de débouchés pour ses produits comme le démontre la sortie de jeux Gameloft sur l'iPhone, l'iPod touch et l'iPod d'Apple, sur Xbox Live, sur la Nintendo DS et la Nintendo DSI, ainsi que sur PC;
- un catalogue de 60 jeux sur l'iPhone et l'iPod Touch d'Apple. De plus, Gameloft a mis en ligne 12 jeux depuis le lancement du Palm Pre, 40 jeux sur l'Android de Google, 90 jeux sur l'OviStore de Nokia, 12 jeux sur l'A-Store de Samsung et 125 jeux sur l'AppWorld de RIM;
- un catalogue mobile générant des revenus récurrents, comptant plus de 300 jeux et couvrant plus de 900 modèles de téléphones mobiles;
- le gain de parts de marché significatives sur les Smartphones et les téléphones classiques Java et Brew ;
- un savoir faire unique au monde illustré par les très nombreux prix reçus par nos jeux mobiles à travers le monde;
- de nouvelles licences se sont ajoutées avec succès au catalogue de Gameloft, comme *Avatar*, *Blokus*, *Spider Man*, *Terminator Salvation*, *Ferrari*, *NBA*, *The Oregon Trail*;
- un réseau de distribution avec plus de 180 opérateurs et de 150 affiliés qui distribuent nos jeux dans plus de 80 pays à travers le monde.

A plus long terme, l'objectif de la société Gameloft est de se maintenir en tant que leader mondial du jeu téléchargeable sur téléphone mobile et sur console. Cet objectif est poursuivi à travers:

- la création en interne d'un catalogue de jeux téléchargeables diversifié et de très grande qualité

- la mise à disposition de ce catalogue sur le plus grand nombre de téléphones mobiles et de consoles
- l'utilisation, pour ce catalogue, de licences mondialement reconnues
- la mise en place du plus large réseau de distribution à travers le monde

2.1.9.2.1 Un catalogue de jeux unique au monde

A ce jour, plus de 3 570 employés du Groupe Gameloft travaillent au développement de jeux sur téléphones mobiles et sur consoles. Cette force de création unique dans l'industrie du jeu téléchargeable a permis à la société de développer un catalogue de plus de 300 jeux mobiles et consoles qui couvre toutes les catégories du jeu : jeux grand public, jeux d'action, jeux de sport, jeux de réflexion, jeux d'aventure, etc. Cette activité de développement inclut une activité de création de nouveaux jeux et une activité de portage qui consiste à adapter chaque nouveau jeu à tous les modèles de téléphones portables. La barrière à l'entrée majeure dans l'industrie du jeu sur mobile tient à cette multiplicité des modèles de téléphones commercialisés. Tous les constructeurs de téléphone mobile développent leurs propres gammes de téléphone qui se différencient des modèles de leurs concurrents. Si la technologie utilisée reste la même d'un téléphone à l'autre (Java ou Brew), les écrans diffèrent par leur taille, les processeurs présentent des caractéristiques différentes, etc. Chaque jeu mobile doit donc être adapté sur de multiples modèles de téléphones afin de pouvoir toucher le plus grand nombre de consommateurs. Aujourd'hui, le catalogue de Gameloft couvre plus de 900 téléphones différents dans 12 langues différentes et se trouve donc accessible pour la très grande majorité de possesseurs de téléphones Java ou Brew.

Catalogue des jeux Gameloft

Action/Aventure	Grand Public/Arcade	Sport
Air Strike 1944	1000 Words	Asphalt: Urban GT
America's Army	1 contre 100	Asphalt: Urban GT 3D
American Gangster	Abracadaball	Asphalt: Urban GT II
Assassin's Creed	A prendre ou à laisser	Asphalt: Urban GT II 3D
Assassin's Creed HD	La Légende de Beowulf	Asphalt 3: Street Rules
Assault Wings 1944	Astérix et Obélix contre Cléopâtre	Asphalt 3: Street Rules 3D
Avatar	Block Breaker Deluxe	Asphalt 4 Elite Racing
Brothers in Arms 3D	Block Breaker Deluxe 2	Asphalt 4 Elite Racing 3D
Brothers in Arms Earned in Blood	Brain Challenge	Death Race
Brothers in Arms Art of War	Brain Challenge 2 : Anti-Stress	Derek Jeter Pro Baseball 2005
Cartel Wars	Bubble Bash	Derek Jeter Pro Baseball 2006
Chuck Norris : Plus fort que la douleur	Caméra Café	Derek Jeter Pro Baseball 2005 3D
Diamond Rush	Castle of Magic	Derek Jeter Pro Baseball 2006 3D
Die Hard 4	Catz	Derek Jeter Pro Baseball 2007
Earth Invasion	Chessmaster	Derek Jeter Pro Baseball 2008
Earthworm Jim	Christmas Pool	Derek Jeter Pro Baseball 2009
Far Cry 2	Cluster Pirate	Driver L.A. Undercover
Gangstar	Crazy Taxi	Extreme Forest Shooting
Gangstar 2 : Kings of L.A.	Desperate Housewives	Marcel Desailly Pro Soccer
Ghost Recon 2	Diamond Twister	2004 Real Football
Ghost Recon Jungle Storm 3D	Dogz	2005 Real Football
Gulo's Tale	Domino Fever	2006 Real Football
Hawx	Des Chiffres et des Lettres	2006 Real Football 3D
Heroes	E=M6	2007 Real Football
Hero of Sparta	Fatal Bazooka	2007 Real Football 3D
Horse Riding Academy	Fort Boyard	2008 Real Football
King Kong	Football Trivia	2009 Real Football
Les Rois de la Glisse	Gameloft Backgammon	2009 Real Football 3D
Les Rebelles de la Forêt	Gameloft Casino	2010 Real football
Lost	Gameloft's Solitaire	Ultimate Street Football
Medieval Combat : Age of Glory	Grey's Anatomy	Football Mega Party
La Momie: La tombe de l'Empereur Dragon	Guitar Rock Tour	Real Football: European Tournament
Might and Magic	Guitar Rock Tour 2	Real Football: Manager Edition

		2009
Might and Magic II	Holiday Midnight Pool	And1 Streetball
Mission Impossible 3	Ibiza Beach Party	Ferrari GT Evolution
Nightmare Creatures	King Kong Pinball	Ferrari World Championships
Open Season	Las Vegas Nights	GT Racing : Motor Academy
Pirates of the Seven Seas	Les Experts Manhattan	Kevin Pietersen Pro Cricket 2007
Planet Zero	Les experts Vegas	Kobe Bryant Pro Basketball 2008
Prince of Persia The Two Thrones	Les Experts Miami	K.O. Fighters
Prince of Persia, Harem Adventures	Lock'em Up	Massive Snowboarding 3D
Prince of Persia, Sands of Time	Lover or Loser	NBA Pro Basketball 2009
Prince of Persia, Warrior Within	Love Triangle : Dating Challenge	NBA Smash!
Prince of Persia Classic	Megacity Empire New York	Nitrostreet Racing
Prince of Persia HD	Miami Nights: Singles in the City	Nitrostreet Racing 2
Rail Rider	Midnight Bowling	Nitrostreet Racing 2D
Rainbow Six Raven Shield	Midnight Bowling 3D	Off-Road Dirt Motocross
Rainbow6 Broken Wing	Midnight Bowling 2	Pro rally Racing
Rainbow6 Urban Crisis	Midnight Casino	Pro Moto Racing
Rayman 3	Midnight Fléchettes	Vijay Singh Pro Golf 2005
Rayman Raving Rabbids	Midnight Hold'em Poker	Vijay Singh Pro Golf 2005 3D
Rise of Lost Empires	Midnight Hold'em Poker 3D	Vijay Singh Pro Golf 2007
Shrek le Troisième	Midnight Pool	Vijay Singh Pro Golf 2007 3D
Shrek Party	Midnight Pool 3D	Pro Golf 2008 feat Vijay Singh 3D
Siberian Strike	Midnight Pool 2	Pro Golf 2010 World Tour
Siberian Strike, Ep2	Million Dollar Poker Featuring Gus Hansen	Rayman Golf
Soul of Darkness	Mystery Mansion Pinball	Rayman Kart
Special Crime Unit	My English Trainer: l'anglais facile	Rayman Raving Rabbids
Spider-Man : Toxic City	Naval Battle Mission Commander	Rayman Ultimate
Splinter Cell	New York Nights	Real Football Manager
Splinter Cell Chaos Theory	New York Nights 2: Friends for Life	Real Football Manager 2010
Splinter Cell Chaos Theory 3D	Paris Nights	Real Football Manager Edition
Splinter Cell Double Agent	Paris Hilton's Diamond Quest	Rolland Garros 2008
Splinter Cell Pandora Tomorrow	Petz	Rolland Garros 2009
Splinter Cell Pandora Tomorrow 3D	Platinum Kakuro	Reggie Bush Pro Football 2007
Terminator Salvation	Platinum Mahjong	Real Rugby 2007
Tom Clancy's Ghost Recon Jungle Storm	Platinum Solitaire	Samuel Eto'o Street Football
Tom Clancy's Rainbow Six 3	Platinum Solitaire 2	Skate and Slam
Tom Clancy's Rainbow Six Lockdown	Platinum Sudoku	Speed Devils
Tom Clancy's Rainbow Six Vegas	Platinum Sudoku 2	Summer Volley
Tom Clancy's H.A.W.X.	Pop Superstar	Tennis Open 2007
Totally Spies	Question pour un Champion	Turbo Jet Ski
War of the Worlds	Rayman Bowling	Turbo Jet Ski 3D
XIII : le dernier round	Rock n'Blocks	Wimbledon 2008
Zombie Infection	Sexy Blocks	Wimbledon 2009
The Settlers	Sexy Poker 2004	
	Sexy Poker 2005	
	Sexy Poker 2006	
	Sexy Poker Manga	
	Sexy Vegas	
	Spring Break: Cancun goes wild	
	Surf up	
	The OCs	
	Sherlock Holmes	
	Uno	

Source : Gameloft, Mars 2010

Gameloft comptabilise en charges les coûts de développement de ses jeux mobiles lors de leur engagement. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les plus de 900 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les 12 langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que Gameloft n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. Gameloft ne remplissant pas tous les critères d'activation définis par la norme IAS 38, la société continuera sur l'exercice en cours à passer ses frais de développement de jeux mobiles en charges. La société active en revanche ses coûts de développement liés à la création de jeux sur les consoles de Nintendo, Sony et Microsoft : Nintendo DS, Nintendo DSi, Nintendo Wii, Nintendo Wiiware, Xbox Live Arcade, PS3, PS2, PS3 Store, PSP Store.

En choisissant d'internaliser la totalité de ses équipes de création, la société met un soin particulier à la qualité de ses productions. Gameloft a ainsi été élu meilleur développeur de jeux de l'année 2008 sur l'ensemble des plateformes mobiles existantes pour la quatrième année consécutive. Les jeux créés par Gameloft ont par ailleurs été particulièrement bien accueillis par les consommateurs et les professionnels du marché ainsi que l'attestent les nombreuses récompenses et marques de reconnaissance glanées par la société à travers le monde:

- Gameloft s'est vu décerné le prix de meilleur développeur iPhone de l'année 2009 par le site référence PocketGamer
- Gameloft arrive premier éditeur du classement compilé de PG.biz en 2008. Ce classement est une compilation des notes obtenues par l'ensemble des jeux sortis en 2008 par l'ensemble des éditeurs, et décernées par les grands sites de référence de l'industrie. En arrivant en tête de ce classement, Gameloft est ainsi reconnu comme le meilleur éditeur de jeux mobiles 2008 par les medias.
- Gameloft a également reçu le prix du meilleur jeu au salon Mobile World Congress 2009 à Barcelone, pour son titre Real Football. Le Mobile World Congress est le plus gros salon télécom dans le monde.
- En 2008, le jeu Might & Magic II a été récompensé du prix du meilleur jeu de l'année par le site américain 1Up.com
- Gameloft a reçu le prix « iLounge Editor's Choice Developer » de l'année 2009
- Gameloft a également reçu le prix « Editor's Choice » pour Iphone / Ipod Touch de l'année 2009 pour le jeu Modern Combat : Sandstorm
- Brain Challenge - Nintendo DS - IGN 7.5/10
« Et vous pensiez qu'un bon jeu cérébral fait par un développeur tiers était mission impossible ? (...) Gameloft a probablement réalisé une première, avec son tout nouveau titre Brain Challenge. Le titre est effectivement bien fait, marrant et fonctionnel. (...) Si vous aimez le genre cérébral, Brain Challenge est la réponse d'un éditeur tiers à vos attentes. »
- Bubble Bash - iPod - Generation Gamerz 5/5
« Gameloft a produit beaucoup de bons jeux pour mobiles, PCs, et plus récemment pour Xbox 360. Ils s'aventurent maintenant là où très peu de développeurs sont encore allés, dans le monde de l'Apple iPod. (...) Tout est beau dans ce jeu. »
- Brain Challenge - Xbox Live Arcade - IGN 7.2/10
« Brain Challenge est le premier jeu cérébral pour la Xbox Live Arcade, et il fait une entrée tout à fait significative avec une large variété de mini-jeux engageants »
- Brothers in Arms - Nintendo DS - IGN 8.0/10
« Il s'agit incontestablement de l'un des plus beaux jeux 3D sur Nintendo DS. Gameloft mérite nos applaudissements »

Les jeux Gameloft reçoivent par ailleurs régulièrement les meilleures notations de la part des magazines et sites Internet spécialisés dans le jeu vidéo :

Pour la partie mobile :

- Les jeux sur mobiles, Cops, Earthworm Jim, Chuck Norris ont reçu une note de 9/10 sur le site PocketGamer en 2009.
- Les jeux suivants ont reçu une note de 8/10 sur le site PocketGamer en 2009 :
 - *Sherlock Holmes*
 - *Astérix et Cléopatra*
 - *Assassins' creed 2*
 - *Real Football 2010*
 - *real Football Manager 2010*
 - *Guitar Rock Tour 2*
 - *Bubble bash 2*
 - *Uno*

- *Platinum Sudoku*
- *Crazi Taxi*
- *Paris Nights*
- *Date or Ditch*

Pour la partie Iphone :

- Les jeux suivants, *The Oregon Trail*, *Siberian Trike*, *Dungeon Hunter*, *NOVA* ont reçu une note de 9/10 sur le site PocketGamer en 2009.

- Les jeux suivants ont reçu une note de 8/10 sur le site PocketGamer en 2009 :

- *Pocket chef*
- *Skater Nation*
- *Castle Frenzy*
- *The Settlers*
- *Asphalt 5*
- *Earthworm Jim*
- *Brain Challenge 2*
- *Modern Combat : Sandstorm*
- *Ganstar : West Coast Hustle*
- *Guitar Rock Tour 2*
- *Castle of Magic*
- *Let's Golf*
- *Assassins' creed*

Quelques notes de jeux des exercices précédents :

Zombie Infection a reçu la note de 10/10 sur le site PocketGamer en 2008,

Les jeux sur mobiles, *Castle of Magic*, *Far Cry 2*, *Chuck Norris*, *The Oregon Trail* suivants ont reçu une note de 9/10 sur le site PocketGamer en 2008,

Les jeux suivants ont reçu une note de 8/10 sur le site PocketGamer en 2008 :

- *Paris Nights*
- *Gangstar 2*
- *Shrek Party*
- *Real Football Manager 2009*
- *Prince of Persia*
- *Wonder Blocks*
- *Real Football 2009*
- *CSI: NY*
- *DJ Mix Tour*
- *Hero of Sparta (both iphone and mobile versions)*
- *Platinum Solitaire II*
- *Date or Ditch*
- *Asphalt 4 Elite Racing ngage*
- *Block Breaker Deluxe (iphone)*
- *Guitar Rock tour (iPhone)*
- *TV Show King*

Quelques notes de jeux reçus en 2007 :

- *Real Football 2007* : 8/10 & Silver Award chez Pocket Gamer
- *Might and Magic* : 9/10 chez IGN, 4,5/5 chez Wireless World, 9/10 chez Gamespot
- *Splinter Cell: Pandora Tomorrow* : 10/10 chez IGN
- *Tennis Open 2007* : 90% chez Air Gamer, 4/5 chez Modojo
- *Lost* : 9/10 chez Play2Go, 80% chez Air Gamer
- *Special Crime Unit* : 8/10 & Editor's Choice chez IGN, 86% chez Air Gamer, Bronze Award chez Pocket Gamer
- *Tom Clancy's Rainbow Six Vegas* : 91% chez Air Gamer
- *Desperate Housewives* : 86% & Award chez Air Gamer
- *Pro Golf 2007 feat. Vijay Singh* : 88% & Award chez Air Gamer, 8/10 chez Pocket Gamer
- *Brothers in Arms Earned in Blood* : 9,5/10 chez IGN
- *Brain Challenge* : 8.3/10 IGN
- *Splinter Cell: Double Agent* : 9/10 chez IGN
- *Air Strike 1944* : 9/10 & Gold Award chez Play2Go, 90% chez Air Gamer
- *The OC* : 91% et Gold Award chez Mobile Games, 9/10 chez Midlet Review
- *Diamond Rush* : 10/10 chez Cell Freak, 90% & Award chez Air Gamer
- *Tropical Madness* : 9/10 & Gold Award chez Play2Go, Bronze Award chez Pocket Gamer

- Etc.

2.1.9.2.2 Un catalogue de licences fortes

Gameloft est très clairement positionné sur un marché de masse. L'utilisation de licences et de marques reconnues mondialement est dès lors un élément clef aujourd'hui pour s'imposer sur le marché du jeu sur mobile. Gameloft a conclu de nombreux accords de licences depuis janvier 2004 afin de consolider son catalogue de jeux mobiles et d'assurer son leadership dans ce domaine. La société possède ainsi les droits exclusifs pour le mobile sur les licences suivantes:

- Roland Garros, Wimbledon: deux des quatre tournois du Grand Chelem
- Terminator Salvation
- Iron Man 2 de Marvel
- Avatar de Fox, Film de James Cameron sorti en Décembre 2009
- Résident Evil de Capcom,
- Sonic, Crazy Taxi de Sega
- Earthworm Jim de Interplay
- Uno et Blokus de Mattel
- Oregon Trail de Riverdeep
- Ferrari : la célèbre marque Ferrari s'est associée à Gameloft pour la sortie de plusieurs jeux tels que Ferrari World Championships et Ferrari GT Evolution
- Cesc Fabregas: *2009 Real Football* de Gameloft bénéficie de la licence de ce footballeur international jouant à Arsenal, l'une des meilleures équipes européennes du moment.
- NBA : la ligue officielle de basket américaine s'est associée à Gameloft pour le jeu NBA Pro Basketball 2009.
- NFL : la ligue de football américaine s'est associée à Gameloft pour le jeu NBA Football.
- Hulk Hogan : le célèbre catcheur américain prête son image au jeu de Gameloft Hulkmania.
- Lost, Desperate Housewives, Heroes, Grey's Anatomy, The OC font partie des séries télévisées les plus regardées au monde
- Les différents volets de la série CSI Crime Scene Investigation : *CSI : Las Vegas*, *CSI : Miami* et *CSI : New York*
- A prendre ou à laisser, 1 contre 100 : ces jeux télévisés font parti des plus gros succès de la société de production Endemol
- Lumines et Meteos : ces deux jeux qui nous viennent du Japon font partis des meilleures ventes sur la PSP de Sony.
- Die Hard 4 : Live Free or Die Hard : le dernier volet de la série Die Hard, l'un des blockbusters de l'année 2007 produit par Fox
- Shrek 3 : réalisé par les studios Dreamworks, Shrek 3 fait partie des 3 films les plus attendus de l'année 2007
- King Kong : le dernier film de Peter Jackson (réalisateur de la trilogie du Seigneur des Anneaux) sorti à Noël 2005 et distribué par Universal.
- FIFPRO Foundation : cette licence permet à Gameloft d'utiliser tous les noms officiels des joueurs et des équipes de football de la FIFA.
- Vijay Singh : vainqueur de 19 tournois de golf du PGA Tour, Vijay Singh a été classé n°1 mondial et leader du classement des gains du PGA Tour 2004.
- Derek Jeter : considéré comme l'un des meilleurs joueurs de Baseball, Derek Jeter a gagné quatre titres de champion en dix ans de carrière. Son talent sur le terrain lui a apporté parmi les plus belles récompenses de baseball, aussi bien collectives ('World Series') qu'individuelles ('Rookie of the year', '2004 Gold Glove Award', et deux fois MVP - Most Valuable Player).
- Steven Gerrard, Patrick Vieira et Carlos Puyol: *2007 Real Football* de Gameloft bénéficie de la licence de ces trois footballeurs internationaux jouant dans les meilleures équipes européennes du moment.
- Geoff Rowley : élu skateboarder de l'année en 2001, Geoff Rowley est considéré comme un des meilleurs skateboarder de sa génération.
- Totally Spies : diffusée dans près de 200 pays, répartis sur tous les continents, la série est programmée sur des chaînes leaders qui lui réservent les cases stratégiques sur le cœur de cible (Cartoon US, TF1, Jetix Europe, Pro7, Channel 4, Mediaset Rete Italia 4, ITV, Teletoon Canada, Nickelodeon Australia, TV Tokyo...).
- Vans : cette marque de vêtement culte issue du milieu du skate board et du surf a été créée à la fin des années 70 en Californie. Vans bénéficie d'une très forte reconnaissance parmi les 10-24 ans et a été associée au dernier jeu de skate de Gameloft avec la licence Geoff Rowley.
- FHM (EMAP) : Gameloft a associé le magazine à succès FHM à la sortie de son jeu de poker *FHM Sexy Poker*.

- Ford, GM, Jaguar, Lotus, Lamborghini, Nissan, Audi, Aston Martin, TVR, Morgan Motors, Volkswagen : tous ces constructeurs automobiles sont partenaires de Gameloft sur le jeu *Asphalt Urban GT* qui est sorti au quatrième trimestre 2004 sur la NGage de Nokia et sur la Nintendo DS.
- BMW, Daimler Chrysler, Ducati, GM, Lamborghini, Nissan, Aston Martin, TVR, McLaren, Mercedes-Benz, Mitsubishi Motors, Triumph Designs, Volkswagen : tous ces constructeurs automobiles sont partenaires de Gameloft sur le jeu *Asphalt Urban GT 2* qui est sorti au quatrième trimestre 2005 sur téléphone portable ainsi que sur la Nintendo DS.
- BMW, Ducati, Ford, GM, Lamborghini, Nissan, Aston Martin, Kawasaki, Pagani, Ruf : tous ces constructeurs automobiles sont partenaires de Gameloft sur le jeu *Asphalt 3 : Street Rules* qui est sorti en 2006.
- Fabio Cannavaro, Robinho et Peter Crouch: *Real Football 2008* de Gameloft bénéficie de la licence de ces trois footballeurs internationaux jouant dans les meilleures équipes européennes du moment.
- Lleyton Hewitt : un des meilleurs joueurs de tennis prête son image à la simulation de tennis de Gameloft : *Lleyton Hewitt Open tennis 2007*.
- John Wilkinson et Christophe Dominici: *Real Rugby 2007* de Gameloft bénéficie de la licence de ces deux joueurs de rugby internationaux jouant dans les meilleures équipes mondiales du moment.
- Samuel Eto'o : un des meilleurs footballeurs mondialement connu prête son image au jeu de street soccer de Gameloft : *Samuel Eto'o Street Soccer*.
- Gus Hansen : une des figures mondiales du Poker prête son image au jeu de Gameloft : *Million Dollar Poker Featuring Gus Hansen*.
- Beowulf : réalisé par Paramount, Beowulf fait partie des films les plus attendus de l'année 2007
- BMW, Ford, General Motors, Peugeot, Chrysler, Nissan, Subaru, Volkswagen : tous ces constructeurs automobiles sont partenaires de Gameloft sur le jeu *Nitrostreet Racing* qui est sorti en 2007.
- American Gangster : une production des studios Universal sortie en 2007
- Ducati, Kawasaki, Suzuki, Gresini Racing, Pramac d'Antin: toutes ces équipes du championnat Moto GP sont partenaires de Gameloft sur le jeu *Pro Moto Racing* qui est sorti en 2007.
- Citroën, Peugeot, Ford, Skoda, Subaru, Mitsubishi : tous ces constructeurs automobiles sont partenaires de Gameloft sur le jeu *Pro Rally Racing* qui est sorti en 2007.
- Aston Martin, BMW, Ducati, Ferrari, Ford, Général Motors, Lotus, Nissan et RUF : tous ces constructeurs sont partenaires sur notre jeu Asphalt 4 qui est sorti au dernier trimestre 2008
- Etc...

Grâce à l'accord exclusif signé avec la société Ubisoft à la création de Gameloft, la société a accès depuis 2000 à des licences mondialement reconnues qui lui ont permis de s'imposer comme un des leaders du marché. La société a ainsi utilisé depuis janvier 2004 les licences Ubisoft pour le lancement de nombreux produits tels que *Far Cry 2*, *Dogz 2*, *Tom Clancy's Splinter Cell Double Agent*, *Tom Clancy's Splinter Cell Pandora Tomorrow*, *Tom Clancy's Splinter Cell Chaos Theory*, *Prince of Persia : Warrior Within*, *Prince of Persia : The Two Thrones*, *Tom Clancy's Rainbow Six Lockdown*, *Tom Clancy's Rainbow Six Vegas*, *Rayman Raving Rabbids*, *Might and Magic*, et *Assassin's Creed*.

2.1.9.2.3 Le réseau de distribution le plus complet de l'industrie

Avec plus de 180 opérateurs qui distribuent ses jeux dans plus de 80 pays, Gameloft a d'ores et déjà mis en place le réseau de distribution télécom le plus complet de l'industrie du jeu sur mobile. Tous les plus grands opérateurs européens, nord et sud américains et asiatiques travaillent aujourd'hui avec Gameloft. La société est par ailleurs présente chez les 4 premiers opérateurs japonais. A ce jour, la société est donc présente chez tous les opérateurs télécom d'importance à travers le monde. La société poursuit par ailleurs la diversification de son réseau de distribution opérateurs en visant plus particulièrement l'Inde, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Opérateurs Télécoms partenaires de Gameloft

<i>Amérique du Nord</i>		<i>Asie-Pacifique</i>	
États-Unis	Verizon, Sprint, Cingular, Nextel, T-Mobile, US Cellular, Midwest Wireless, Boost, Alltel, Metro PCS, Cricket, Virgin, Heilo	Hong-Kong	Hutchison, Sunday, Starhub, Peoples, Smartone, CSL
Canada	Rogers, Telus, Bell Mobility, Fido, Virgin Canada, Cityfone, Unicel	Chine	China Mobile, China Unicom
<i>Europe</i>		Japon	KDDI, Vodafone, DoCoMo, Willcom
Allemagne	Vodafone, T-Mobile, E-Plus, O2	Malaisie	Maxis, Celcom, Digi

Royaume-Uni	Vodafone, T-Mobile, O2, Orange, H3G	Singapour	SingTel, M1, StarHub
France	Orange France, SFR, Bouygues Telecom	Philippines	Globe Telecom, Smart
Italie	TIM, Omnitel Vodafone, Wind, H3G	Corée du Sud	SKT, KTF, LG Telecom
Espagne	Telefonica, Vodafone, Amena, Yogo	Thaïlande	Orange, Dtac, AIS
Pays-Bas	T-Mobile, O2, Vodafone, KPN	Australie	Vodafone, Optus, Telstra, H3G
Belgique	Mobistar, Proximus, Base	Indonésie	Indosat, Telkomsel
Portugal	Optimus, TMN, Vodafone	Nouvelle Zélande	Vodafone, Telecom NZ
Suède	Telia, Vodafone, Tele2, H3G	<i>Amérique du Sud</i>	
Norvège	Elisa, Sonera, Tele2, Netcom	Brésil	Vivo, Claro, Oi, Tim Brasil
Irlande	Vodafone, O2, H3G	Argentine	Movistar, CTI Movil
Luxembourg	Vodafone, VoxMobile	Guatemala	BellSouth, Movistar
Autriche	T-Mobile, Mobilkom, One, H3G	Venezuela	Telcom Movinet, Movistar
Suisse	Swisscom, Orange	Pérou	BellSouth, Telefonica
Grèce	Vodafone, Cosmote	Equateur	Conecel, BellSouth
Rép. Tchèque	Eurotel, T-Mobile	Panama	BellSouth
Slovaquie	Eurotel	Mexique	Telcel, USACell, Movistar
Hongrie	T-Mobile, Vodafone, Pannon	Chili	BellSouth, Movitel, Movistar
Pologne	T-Mobile, Play P4, Polkomtel	Bolivie	Entel
Finlande	Elisa, Telia	Colombie	BellSouth, Columbia Movil
Lituanie	Bité, Omnitel	Puerto Rico	Verizon, Centennial
Estonie	Radiolinja Eesti, Tele 2	Nicaragua	Bell South
Roumanie	Orange, Vodafone	<i>Reste du monde</i>	
Croatie	VIPnet, HT Mobile	Israël	Orange, Cellcom, Pelephone
Slovénie	SiMobil, Mobitel	Turquie	Turkcell
Serbie	Telekom Srbija	Égypte	Vodafone
Bulgarie	Mobitel	La Réunion	Orange, SFR
Danemark	Telia, H3G, Sonofon, Telmore	Rép. Dominicaine	Orange, Codetel
Islande	Iceland Telecom	Malte	Vodafone
Russie	MTS, MegaFon	Maroc	Meditel
Malta	Go Mobile	Caraïbes	Orange
Chypre	MTN, Vodafone	Georgie	GeoCell, MagtiCom
		Inde	Airtel, Hutchinson
		UAE	Qanawat, Cellempower
		Jordanie	MobileCom
		Afrique du Sud	MTN, Vodacom
		Tunisie	Tunisiana
		Algérie	Wataniya

Source: Gameloft

2.1.9.3 Perspectives de marché

Gameloft est probablement l'un des acteurs du marché du jeu téléchargeable qui bénéficie le plus des innovations apportées par les constructeurs de téléphones historiques tels que Nokia ou Samsung et de l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs dynamiques tels qu'Apple et Google. La société continue par ailleurs de gagner des parts de marché significatives sur les téléphones Java et Brew de la génération précédente et qui ont représenté 80% du chiffre d'affaires de la société en 2009.

Gameloft est l'un des très rares acteurs du marché ayant les ressources et le savoir faire lui permettant d'être systématiquement présent au lancement de toutes les nouvelles consoles ouvertes au téléchargement (PlayStation Network, PSP Store, Nintendo WiiWare, etc).

La société anticipe donc un exercice 2010 en croissance tant pour le chiffre d'affaires que pour la rentabilité.

2.2 Comptes annuels au 31 décembre 2009

2.2.1 Comptes consolidés du Groupe Gameloft au 31 décembre 2009

2.2.1.1 Etat du résultat global consolidé 31 décembre 2009

	Exercice de 12 mois 31.12.09	Exercice de 12 mois 31.12.08
Chiffre d'affaires	121 972	110 332
Production immobilisée	5 380	6 455
Production stockée	- 1 940	2 397
Autres produits de l'activité	1 540	259
Coûts des ventes	12 990	13 498
Frais de Recherche & Développement	64 124	64 303
Frais Commerciaux	28 763	30 718
Frais Généraux	9 908	9 857
Variation des stocks de produits finis	31	28
Dotations aux provisions	2 168	1 365
Autres produits et charges d'exploitation	- 1 216	794
Résultat opérationnel courant	7 753	467
Autres produits non récurrents		-
Autres charges non récurrentes	- 41	- 115
Résultat opérationnel	7 712	352
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie *	155	309
Coût de l'endettement financier brut *	- 67	-113
Coût de l'endettement financier net (produit)	88	197
Produits financiers	2 669	5 033
Charges financières	2 312	6 458
Résultat financier	445	- 1 228
Participation des salariés	146	
Charge d'impôt	2 040	933
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	5 972	- 1 809
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
Résultat net :		
De l'ensemble consolidé	5 972	- 1 809
Intérêts minoritaires		
Résultat par action	0.081	- 0.025
Résultat dilué par action	0.079	- 0.025

* dont

- produits financiers sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2009 : - K€
- charges financières sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2009 : - K€

	Exercice de 12 mois 31.12.09	Exercice de 12 mois 31.12.08
Résultat net – Part du groupe	5 972	-1 809
Ecarts de conversion, nets d'impôts	-1 020	399
Réévaluation des instruments dérivés de couvertures		
Réévaluation des immobilisations		
Autres		
Autres éléments du résultat global (passées en capitaux propres et nets d'impôts)	-1 020	399
Résultat global consolidé	4 952	-1 410

Le chiffre d'affaires a augmenté de 11 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles courantes ont baissé très légèrement par rapport à l'année dernière (1%) dû à un recentrage des coûts téléphoniques et des dépenses de publicité en régression.

Le résultat opérationnel est positif à hauteur de 7 712 K€.

Les produits financiers concernent principalement la comptabilisation d'intérêts sur des placements de trésorerie et les gains de change.

Les charges financières concernent pour l'essentiel les pertes sur écarts de change.

2.2.1.2 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2009

ACTIF	Exercice de 12 mois - Net	
	31.12.09	31.12.08
Goodwill	-	-
Autres immobilisations incorporelles	12 602	11 228
Immobilisations corporelles *	4 579	5 083
Actifs financiers non courants	1 948	2 619
Actifs d'impôts différés	1 339	987
Autres créances non courantes	1 424	963
Actifs en cours de cession ou activités abandonnées	-	55
Actifs non courants	21 892	20 935
Stocks et en-cours	457	2 428
Avances & acomptes versés	149	124
Clients et comptes rattachés	32 626	35 143
Actifs financiers **	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	8 525	6 877
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 804	11 474
Actifs courants	61 562	56 046
Total Actif	83 454	76 981
* dont immobilisations financées par crédit bail : 111 K€ en 2009 et 99 K€ en 2008		
** dont avances aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2009 : - K€		
PASSIF	Exercice de 12 mois	
	31.12.09	31.12.08
Capital	3 740	3 680
Primes	66 593	63 790
Réserves consolidées	- 28 944	-27 284
Autres réserves	12 577	11 059
Résultat consolidé	5 972	- 1 809
Capitaux propres part du groupe	59 937	49 436
Intérêts minoritaires	-	-
Total des capitaux propres	59 937	49 436
Provisions pour risques et charges	159	-
Engagements envers le personnel	141	249
Dettes financières	-	-
Avances et acomptes reçues	-	-
Autres dettes	-	-
Passif d'impôts différés	1 339	1 049
Passifs non courants	1 639	1 298
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes financières *	55	729
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 595	12 412
Avances et acomptes reçues	-	70
Dettes fiscales et sociales	8 532	8 503
Autres dettes	697	4 532
Passifs courants	21 878	26 247
Total Passif	83 454	76 981
* dont avances reçues par les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2009 : 0 K€		

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend des placements financiers à court terme.

La société a fait l'objet d'une augmentation de capital par levée de stocks options et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises qui arrivaient à échéance au 3 décembre 2009 pour 2 863 K€, primes d'émissions incluses. Ceci a contribué à augmenter les capitaux propres par rapport à l'exercice précédent ainsi que le résultat bénéficiaire de + 5 972 K€ de la période. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 59 937 K€ contre 49 436 K€ en 2008.

A la clôture annuelle du 31 décembre 2009, il y a un excédent net financier de 19 749 K€ contre 10 744 K€ au 31 décembre 2008.

Le poste « Clients et comptes rattachés » a diminué de 7% par rapport à l'exercice 2008, néanmoins ce montant correspond à un trimestre de chiffre d'affaires et surtout grâce à une gestion des créances clients plus rigoureuse. Le poste « dettes fournisseurs » a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent. Le poste « dettes fiscales et sociales » a peu varié par rapport à l'exercice précédent.

2.2.1.3 Tableau de financement consolidé au 31 décembre 2009

En K€	Exercice de 12 mois 31.12.09	Exercice de 12 mois 31.12.08
Flux d'exploitation		
Résultat net	5 972	- 1 809
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	11 880	10 283
Variation des provisions	603	1 120
Variation des impôts différés	- 165	933
Impôts versés		- 1 501
Résultat lié aux stock-options et assimilés	2 686	2 696
Plus ou moins values de cession	83	- 637
Marge brute d'autofinancement	21 058	10 785
Variation de stocks	1 971	- 2 359
Variation des créances d'exploitation	61	- 7 053
Variation des dettes d'exploitation	- 3 690	5 811
Variation des créances hors exploitation		
Variation des dettes hors exploitation		
Total des flux opérationnels	- 1 657	- 3 601
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 5 319	- 6 624
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 2 362	- 2 796
Acquisitions d'immobilisations financières	- 11	- 352
Acquisition d'autres immobilisations financières	- 723	- 371
Acquisition avances sur licences	- 5 782	- 3 751
Cession des immobilisations / Déconso	110	1 358
Remboursement des prêts et autres immobilisations financières	870	441
Remboursement avances sur licences		
Variation de périmètre immobilisations nettes	80	83
Autres flux		74
Total des flux liés aux investissements	- 13 137	- 11 938
Flux des opérations de financement		
Nouveaux emprunts à long et moyen terme		
Remboursement des emprunts	- 4	- 42
Augmentation de capital	60	27
Augmentation de la prime d'émission	2 803	930
Variation des comptes courants des actionnaires	- 2	1
Autres flux	- 18	
Total des flux des opérations de financement	2 839	916
Incidence des écarts de conversion	- 102	648
Variation de trésorerie	9 002	- 3 190
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	10 748	13 938
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	19 749	10 748

2.2.2 Comptes sociaux de Gameloft S.A. au 31 décembre 2009

2.2.2.1 Compte de résultat de Gameloft S.A. au 31 décembre 2009 (En K€)

En K€	Exercice de 12 mois clos le 31.12.09	Exercice de 12 mois clos le 31.12.08
-------	--	--

	Total produits d'exploitation	100 693	94 853
	Total charges d'exploitation	96 686	98 017
Résultat d'exploitation		4 007	- 3 164
	Total produits financiers (1)	6 599	4 932
	Total charges financières (2)	5 916	6 825
Résultat financier		683	- 1 893
Résultat courant		4 690	- 5 057
Résultat exceptionnel		- 49	- 10
Résultat avant impôts		4 641	- 5 067
Impôts sur les bénéfices		11	-
Résultat net de l'exercice		4 653	- 5 067
(1) dont produits concernant les entreprises liées :		3 111	177
(2) dont charges concernant les entreprises liées :		172	122

2.2.2.2 Bilan de Gameloft S.A. au 31 décembre 2009 (En K€)

ACTIF	31.12.09		31.12.08	
	Brut K€	Amort/dep K€	Exercice de 12 mois Net K€	Exercice de 12 mois Net K€
Immobilisations incorporelles	34 090	22 148	11 942	10 673
Immobilisations corporelles	3 862	2 990	872	1 071
Immobilisations financières	8 580	119	8 461	8 171
Actif immobilisé	46 532	25 257	21 275	19 915
Stocks de produits finis	457	-	457	2 428
Avances et acomptes versés	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	59 722	2 352	57 370	52 234
Autres créances	10 725	3 252	7 473	10 754
Valeurs mobilières de placement				2 507
Disponibilités	12 625	-	12 625	2 621
Actif circulant	83 529	5 604	77 925	70 544
Comptes de régularisation	1 248		1 248	2 643
Total Actif	131 309	30 861	100 448	93 101

PASSIF	31.12.09		31.12.08	
	Exercice de 12 mois K€		Exercice de 12 mois K€	
Capital		3 740		3 680
Primes		66 593		63 790
Réserves		-23 224		- 18 157
Résultat de l'exercice		4 653		- 5 067
Capitaux propres		51 761		44 246
Provisions pour risques et charges		1 062		2 577
Dettes financières diverses (1)		6 139		5 741
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		33 700		28 686
Dettes fiscales et sociales		1 513		1 906
Dettes sur immobilisations		4 506		4 508
Autres dettes		601		4 280
Total des dettes		46 459		45 120
Comptes de régularisation		1 166		1 158
Total Passif		100 448		93 101
(1) dont comptes courants d'associés		6 088		5 716

2.2.3 Proposition d'affectation du résultat

Comme vous le constatez, déduction faite de toutes charges et tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 4 652 693,66 €.

Nous vous proposons d'affecter le gain du 31 décembre 2009, soit 4 652 693,66 €, en report à nouveau déficitaire. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices et la société n'a pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, qu'aucune somme, correspondant à des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

La société ne détient aucune de ses propres actions au 31 décembre 2009 et n'a réalisé aucune opération sur ses propres actions au cours de l'année 2009.

2.2.4 Tableau Financier (art. 135 du décret du 23 mars 1967) (En K€)

Exercice	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social (€)	3 442 516	3 537 829	3 652 918	3 680 255	3 739 894
Nb actions ordinaires	68 850 316	70 756 584	73 058 357	73 605 094	74 797 874
Nb actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nb maximal d'actions à créer	7 358 777	7 414 609	8 311 036	7 011 987	11 821 550
Par levée de stock options	4 061 677	5 198 506	7 323 778	6 358 987	11 101 300
Par attribution gratuite d'actions					720 250
Par souscription de BSPCE	3 297 100	2 216 103	987 258	653 000	0
Chiffres d'affaires	35 586	47 901	74 236	84 911	96 252
Résultat avant impôts, participation, dotations	-1 462	8 080	2 178	7 876	15 301
Impôts sur les bénéfices	19	-	-	-	-11
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotations	3 102	23 395	-2 538	-5 067	4 653
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Par action, résultat après impôts avant dotations (€)	-0,02	0,33	0,03	0,11	0,20
Par action, résultat après impôt et dotations (€)	0,04	0,11	-0,03	-0,07	0,06
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés	41	36	40	35	30
Montant de la masse salariale	3 313	3 828	3 929	4 007	3 898
Cotisations sociales et avantages sociaux	1 463	1 615	1 752	1 821	1 719

2.2.5 Loi LME - Délais de paiement (En K€)

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

En K€	Dettes fournisseurs	Dettes Fournisseurs d'Immo.	Total
Dettes fournisseurs au 31 décembre 2009	3 812	552	4 364
Paiements :			
0 à 30 jours	1 281	35	1 316
30 à 60 jours	573	2	575
Echus	1 958	515	2 473
Total	3 812	552	4 364
Dettes Intragroupes	24 748	4	24 752
Factures non parvenues GROUPE	2 494	12	2 506
Factures non parvenues	2 646	3 938	6 584
Total Fournisseurs	33 700	4 506	38 206

2.3 Renseignements concernant la société

2.3.1 Renseignements à caractère général concernant la société

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est Gameloft.

Siège social

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 81, rue Réaumur, 75002 PARIS (France).

Forme juridique

Gameloft est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce.

Législation applicable

Société soumise à la législation française

Date de constitution et durée de vie

La Société a été constituée le 1er décembre 1999 pour une durée fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation, soit jusqu'au 22 février 2099.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 429 338 130 RCS Paris.

Lieu de consultation des documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques de la société peuvent être consultés à l'adresse commerciale 14 rue Auber - 75009 Paris ou au siège social.

Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier termine le 31 décembre.

Organe de Direction de la Société

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 3 décembre 2001, a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Président Directeur Général, la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Michel Guillemot Président Directeur Général de la société.

Le Président Directeur Général de la société est assisté de directeurs généraux délégués nommés par le Conseil d'administration, dont le nombre ne peut être supérieur à cinq. Monsieur Michel Guillemot Président Directeur Général de la société est assisté par quatre directeurs généraux délégués :

- Monsieur Christian Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Claude Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Yves Guillemot, Directeur Général Délégué
- Monsieur Gérard Guillemot, Directeur Général Délégué

2.3.2 Informations complémentaires concernant la société

2.3.2.1 Acte constitutif et statuts

2.3.2.1.1 Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La conception, la création, l'édition, la distribution de jeux et services relatifs aux jeux vidéo, et plus généralement de tous logiciels, produits ou service à destination des utilisateurs de terminaux numériques comprenant notamment la télévision numérique et toute activité s'y rapportant, et de téléphones portables et appareils électroniques portables intelligents tels que les appareils portables utilisant le Wireless Application Protocol ou toutes autres normes de communication permettant le traitement et l'échange de données et de textes à haut et bas débit ;
- La création de services et de contenus on line à destination des passionnés de jeux vidéo et de nouvelles technologies et toute activité s'y rapportant ;
- L'achat, la vente et d'une manière générale le négoce sous toutes ses formes par voie de location ou autrement, de tous produits multimédia, audiovisuels et informatiques ainsi que tous produits de reproduction de l'image et du son ;
- La participation de la société dans toutes opérations pouvant se rapporter à l'objet social par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux ou de fusion ou autrement ;

Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, tous objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser le développement de la société.

2.3.2.1.2 Comptes annuels – Affectation et répartition des bénéfices (article 16 des statuts)

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges d'exploitation, amortissements et provisions, constituent le résultat.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, le cas échéant diminué des pertes antérieures :

- les sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et, en particulier, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction ;
- les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, jugera utiles d'affecter à toute réserve extraordinaire ou spéciale ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires. Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée peut, conformément aux dispositions de l'article L 232-18 du Code de Commerce proposer une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

2.3.2.1.3 Assemblées Générales (article 14 des statuts)

a) Convocation et réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

b) Accès aux Assemblées - Pouvoirs

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et ne soient pas privées du droit de vote.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes-titres nominatifs tenus par la société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes-titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les propriétaires d'actions nominatives ou au porteur devront en outre, trois jours au moins avant la réunion, avoir déposé une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu, ou, si le Conseil d'Administration en a ainsi décidé, une demande de carte d'admission. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abréger ce délai. Il aura aussi la faculté d'autoriser l'envoi par télétransmission (y compris par voie électronique) à la société des formules de procuration et de vote par correspondance dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Lorsqu'il y est fait recours, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

c) Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil d'Administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'Administration. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

d) Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales et réglementaires qui les régissent, exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi.

Il en est de même des Assemblées à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

2.3.2.1.4 Franchissements de seuils statutaires (article 6 des statuts)

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des dispositions légales applicables au franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils visés à l'article L 233-7 du Code de commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, dans le délai prévu à l'article L 233-7 susvisé.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L 233-14 du Code de Commerce, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

2.3.2.1.5 Droits attachés aux actions (articles 7 et 8 des statuts)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, quelles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires d'actions en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

L'assemblée générale extraordinaire de Gameloft en date du 24 février 2000 a attribué un droit de vote double aux actions nominatives entièrement libérées (article 8 des statuts). Ce droit de vote double n'est accordé qu'aux actions pour lesquelles il est justifié une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (article 8 des statuts).

Conformément à l'article L.225-124 du code de commerce, le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur. Il cesse également en cas de transfert de propriété des actions. Cependant, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

2.3.2.1.6 Modification des statuts

La modification des statuts intervient sur décision de l'assemblée générale extraordinaire.

2.3.2.2 Capital social

2.3.2.2.1 Evolution du capital social au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009

2.3.2.2.1.1 Augmentation du capital social

Suite à l'exercice de droit de souscription attaché à des options de souscription d'actions et à des BSPCE, les salariés du Groupe Gameloft ont exercé 1 192 780 actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration en date du 21 janvier 2010. Le capital social de la société a été augmenté de 59 639 euros, par l'émission de 1 192 780 actions nouvelles de 0,05 euros de nominal par suite de l'exercice de droit de souscription attachés à des bons de souscription d'actions et à des BSPCE émis par la Société.

2.3.2.2.1.2 Capital social au 31 décembre 2009

Le capital de la société Gameloft S.A. est composé au 31 décembre 2009 de 74 797 874 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 3 739 893,70 euros.

2.3.2.2.2 Rachat par la société de ses propres titres

2.3.2.2.2.1 Autorisation en vigueur au jour du présent rapport

L'assemblée générale mixte du 25 juin 2009 a renouvelé au profit du Conseil d'administration l'autorisation précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2008 afin de permettre à la société de racheter ses propres actions, conformément à l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce (ci-après le « Programme de Rachat »).

2.3.2.2.2.2 Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009

Titres Concernés : actions ordinaires de GAMELOFT SA cotées sur Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B), Code ISN : FR 0000079600.

Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions : les objectifs de ce programme sont :

- l'annulation des actions acquises par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi;
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achats d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce;
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ;
- de conserver et de remettre les actions acquises en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- assurer la liquidité et animer le marché de l'action Gameloft par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital : le prix maximal d'achat par action est fixé à 5€ et le nombre maximum d'actions que la société peut acquérir ne peut excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital à la date de ces achats. Le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être acquises est, sur la base du nombre d'actions existant au 31 mai 2009, de 7 360 509 actions. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 36 802 545 euros.

Durée du programme : ce programme de rachat d'actions est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2009, soit jusqu'au 25 décembre 2010.

Bilan du précédent programme : au cours du précédent programme de rachat d'actions, dont les modalités ont été décrites dans le programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 25 juin 2008, la société n'a pas racheté d'actions propres à ce jour et ne détient aucune actions propres à ce jour.

2.3.2.2.3 Capital autorisé non émis

2.3.2.2.3.1 Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

1- L'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2009 a approuvé, dans sa quatorzième résolution, une délégation au Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital social de la société. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la huitième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2008.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utiliser cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

2- L'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2009 a approuvé, dans sa quinzième résolution, une délégation au Conseil d'administration en vue de permettre une augmentation du capital social de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la neuvième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2008.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utiliser cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

3- L'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2009 a approuvé, dans sa dix-septième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la société au profit des salariés et mandataires sociaux de la société. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 novembre 2008.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utilisé cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

4- L'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2009 a approuvé, dans sa dix-huitième résolution, une délégation en vue d'autoriser le conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et des dirigeants du Groupe. Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement ne pourra excéder 5% du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à 38 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la douzième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 juin 2008.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utilisé cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

5- L'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2009 a consenti, dans sa dix-neuvième résolution, une délégation au profit du Conseil d'administration en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne du Groupe de la société et/ou de sociétés ou groupements qui lui sont liées en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du code de commerce et aux conditions des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail de la société, dans la limite d'un montant nominal représentant 1% du montant du

capital social au jour de la décision du Conseil d'administration. La durée de validité de cette délégation de compétence a été fixée à 26 mois à compter du jour de ladite assemblée générale.

Cette délégation a eu pour effet de rendre caduques, le cas échéant de la partie non encore utilisée, les délégations de compétence antérieures données par l'assemblée générale ayant le même objet, et en particulier la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 novembre 2008.

Le Conseil d'administration de la société n'a, à ce jour, pas utilisé cette délégation en vue de procéder à une augmentation du capital de la société.

2.3.2.2.3.2 *Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital*

	Assemblée Générale	Echéances	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice
Délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGM du 25 juin 2009	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 25 août 2011	Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises : 5.000.000 €	-	-
Délégation pour augmenter le capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription	AGM du 25 juin 2009	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 25 août 2011	Montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises : 5.000.000 €	-	-
Délégation en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et dirigeants du Groupe	AGM du 25 juin 2009	Validité pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 25 août 2011	Le nombre total des actions pouvant être attribué gratuitement ne pourra être supérieur à 5 % des actions composant le capital social	-	-
Délégation en vue de consentir des options de souscription et d'achat d'actions de la société au profit des salariés et mandataires sociaux	AGM du 25 juin 2009	Validité pendant 38 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 25 août 2012	Le nombre d'actions résultant des options de souscription ne pourra être supérieur à 5 % des actions composant le capital social	-	-
Délégation pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise	AGM du 25 juin 2009	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGM, soit jusqu'au 25 août 2011	Montant nominal maximum d'augmentation de capital est fixé à 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil	-	-

2.3.2.2.4 Capital potentiel

Au 31 décembre 2009, le nombre d'options de souscription ouvertes et non encore exercées s'élève à 11 101 300, et le nombre d'actions gratuites attribuées s'élève à 720 250.

Si la totalité de ces options était exercée et que les conditions de performance et présence liées aux actions gratuites étaient remplies résultant en leur acquisition définitive par leurs bénéficiaires, le capital de Gameloft SA serait augmenté comme suit :

	Actions potentielles	Capital potentiel (en €)
BSPCE restant à exercer	0	0
Stock Options restant à exercer	11 101 300	555 065,00
Attribution gratuite d'actions	720 250	36 012,50
Total	11 821 550	591 077,50

Au 31 décembre 2009, en cas d'exercice de la totalité des bons et options, soit 11 821 550 actions, la dilution potentielle serait de 15,80 %.

2.3.2.2.5 Options de souscription d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2009)

Plans de Stock Options votés en 2006 :

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft, à l'exception des salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe				Dirigeants et salariés français du Groupe Gameloft	
Conseil d'Administration	11/01/2006			11/01/2006				07/06/2006	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000			2 790 300				40 200	
Nombre de personnes concernées :	33			101				2	
dont dirigeants	0			5				0	
Début d'exercice	11/01/08	11/01/09	11/01/10	11/01/08	11/01/09	11/01/10	11/01/11	07/06/10	07/06/11
Fin d'exercice	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	11/01/12	07/06/12	07/06/12
Prix de souscription (€)	5,61	5,61	5,61	5,35	5,35	5,35	5,35	5,37	5,37
Options annulées au 31/12/09	93 000	93 000	93 000	82 400	82 400	186 200	103 800	15 000	15 000
Options exercées au 31/12/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options non encore exercées au 31/12/09	111 000	111 000	111 000	238 500	238 500	1 048 500	810 000	5 100	5 100

Plans de Stock Options votés en 2007 :

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft, à l'exception des salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe.		
Conseil d'Administration	03/01/2007			03/01/2007		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100			2 811 000		
Nombre de personnes concernées :	39			123		
dont dirigeants	1			4		
Début d'exercice	03/01/09	03/01/10	03/01/11	03/01/09	03/01/10	03/01/11
Fin d'exercice	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13	03/01/13
Prix de souscription (€)	4,30	4,30	4,30	4,10	4,10	4,10
Options annulées au 31/12/09	66 300	66 300	66 300	73 400	73 400	242 500
Options exercées au 31/12/09	-	-	-	-	-	-

Options non encore exercées au 31/12/09	170 400	170 400	170 400	301 900	301 900	1 817 900
--	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	------------------

Plans de Stock Options votés en 2008 :

	Dirigeants et salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe Gameloft			Dirigeants et salariés du Groupe Gameloft, à l'exception des salariés de filiales américaines et canadiennes du Groupe.		
Conseil d'Administration	11/04/2008			11/04/2008		
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	534 300			3 110 250		
Nombre de personnes concernées :	48			199		
dont dirigeants	1			4		
Début d'exercice	11/04/10	11/04/11	11/04/12	11/04/10	11/04/11	11/04/12
Fin d'exercice	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14	11/04/14
Prix de souscription (€)	2,95	2,95	2,95	2,80	2,80	2,80
Options annulées au 31/12/09	8 700	8 700	8 700	67 750	67 750	124 150
Options exercées au 31/12/09	-	-	-	-	-	-
Options non encore exercées au 31/12/09	169 400	169 400	169 400	480 800	480 800	1 889 000

Plans de Stock Options votés en 2009 :

	Dirigeants et salariés de filiales du Groupe Gameloft	
Conseil d'Administration	14/05/09	
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	
Nombre de personnes concernées :	189	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	14/05/11	14/05/13
Fin d'exercice	14/05/15	14/05/15
Prix de souscription (€)	2,36	2,36
Options annulées au 31/12/09	38 800	38 800
Options exercées au 31/12/09	-	-
Options non encore exercées au 31/12/09	1 065 450	1 065 450

Information sur l'actionnariat salarié

Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre	Prix moyen pondéré	Plan N° et date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options de l'émetteur dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	-	-
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 salariés dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé (information globale)	489 200	2,40€	Plan 5 - 03/12/2009

2.3.2.2.6 Attribution gratuite d'actions (plans en vigueur au 31 décembre 2009)

	Dirigeants et salariés français de Gameloft SA
Date du Conseil d'administration	21/04/09
Nombre total d'actions	720 750
Nombre total de bénéficiaires	55
Dont dirigeants	3
Dont 10 premiers salariés attributaires	418 500
Date d'acquisition des actions	21/04/11
Date de la fin de conservation – date de cessibilité	22/04/13
Conditions de performance	- Salariés bénéficiaires : présence ininterrompue au sein du groupe Gameloft pendant toute la Période d'Acquisition. - Mandataires bénéficiaires : conditions de performance interne et conditions de performance externe.
Nombre d'actions annulées au 31/12/09	500
Total actions au 31/12/09	720 250

2.3.2.2.7 Actionnariat salarié dans le cadre d'un fond commun de placement d'entreprise (ci-après FCPE)

L'assemblée générale mixte du 25 juin 2009 a autorisé le conseil d'administration à procéder sur ses seules délibérations à une augmentation de capital réservée aux salariés français, dans la limite maximum d'un montant nominal représentant 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, par l'intermédiaire notamment d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise.
Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.

2.3.2.2.8 Evolution du capital social au cours des 3 derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Nbre d'actions	Nbre d'actions cumulé	Valeur nominale de l'action	Prime d'émission			
						Par apports en numéraire	Par apport en nature	Capital cumulé
31/12/07	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et de	2 301 773	73 058 357	0,05 €	4 268 459,55 €	4 383 548,20 €		3 652 917,85€

BSPCE en 2007								
31/12/08	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et de BSPCE en 2008	546 737	73 605 094	0,05 €	929 509,85€	956 846,70€		3 680 254,70€
31/12/09	Augmentation de capital constatée suite aux levées de stock options et de BSPCE en 2009	1 192 780	74 797 874	0,05 €	59 639€	2 803 033€		3 739 893,70€

2.3.2.2.9 Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.3.2.2.10 Droit d'acquisition ou obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré

Néant.

2.3.2.2.11 Option ou accord inconditionnel sur un membre du Groupe

Néant.

2.3.2.2.12 Identification des porteurs de titres

L'article 5 des statuts autorise la société à mettre en œuvre une procédure d'identification des détenteurs de titres.

2.3.2.2.13 Disposition ayant pour effet de retarder un changement de contrôle

Néant.

2.3.2.2.14 Clause d'agrément

Néant.

2.3.2.2.15 Disposition régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi

Néant.

2.3.2.2.16 L'action Gameloft

2.3.2.2.16.1 Evolution du cours

Mois	Cours maximum (en euros)	Cours minimum (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume échangé
Janvier 2007	5,34	4,45	4,88	5 268 025
Février 2007	5,28	4,65	5,14	5 136 589
Mars 2007	5,25	4,65	5,01	6 998 819
Avril 2007	5,57	4,93	5,12	4 228 299
Mai 2007	6,05	5,60	5,84	7 964 323
Juin 2007	6,23	5,69	5,98	4 291 447
Juillet 2007	6,54	5,25	6,13	4 748 411
Août 2007	7,08	5,70	6,42	10 553 942
Septembre 2007	6,45	5,49	5,83	3 884 098
Octobre 2007	7,32	5,80	6,50	4 956 481
Novembre 2007	7,22	5,80	6,42	4 051 262
Décembre 2007	6,57	5,72	6,12	2 139 537
Janvier 2008	6,23	2,60	4,20	11 234 166
Février 2008	3,30	2,70	2,99	14 821 011
Mars 2008	3,08	2,45	2,77	8 115 620
Avril 2008	3,73	2,73	3,29	7 468 553
Mai 2008	3,71	3,11	3,33	5 334 494
Juin 2008	3,26	2,85	3,07	4 161 467
Juillet 2008	3,12	2,66	2,94	3 738 329

Août 2008	3,67	2,91	3,35	2 287 439
Septembre 2008	3,80	3,07	3,58	4 611 838
Octobre 2008	3,55	2,43	2,86	4 134 457
Novembre 2008	2,79	1,81	2,21	2 467 693
Décembre 2008	2,13	1,32	1,67	3 284 778
Janvier 2009	1,74	1,37	1,56	1 461 584
Février 2009	1,67	1,26	1,51	1 216 053
Mars 2009	1,83	1,27	1,62	1 826 636
Avril 2009	2,65	1,56	1,97	3 253 467
Mai 2009	3,04	2,50	2,78	2 660 309
Juin 2009	2,98	2,60	2,76	1 540 829
Juillet 2009	2,77	2,16	2,42	6 083 667
Août 2009	2,91	2,60	2,78	1 998 601
Septembre 2009	3,89	2,65	3,27	9 789 983
Octobre 2009	3,96	3,10	3,68	3 840 852
Novembre 2009	3,68	3,11	3,36	5 715 564
Décembre 2009	3,53	2,92	3,26	3 680 869

2.3.2.2.16.2 Evolution du nombre d'actions

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 01/09/00	0.7622	23 994 925	18 289
Compensation de créances	0.7622	2 458 125	1 874
Au 31/08/01	0.7622	26 453 050	20 164
Augmentation de capital réservée le 07/12/01	0.7622	18 563 502	14 150
Réduction capital passage euros			- 101
Fusion absorption de Ludigames le 29/03/02	0.76	17 832 213	13 552
Au 31/12/02	0.76	62 848 765	47 765
Pas de mouvements sur la période	-	-	-
Au 31/12/03	0.76	62 848 765	47 765
Réduction de la valeur nominale	0.05	-	-44 623
Compensation de créances	0.05	1 718 058	86
Au 31/12/04	0.05	64 566 823	3 228
Compensation de créances	0.05	2 623 296	131
Augmentation de capital suite à l'exercice de Stocks Options et de BSPCE	0.05	1 660 197	83
Au 31/12/05	0.05	68 850 316	3 443
Augmentation de capital réservée le 25/10/2005	0.05	116 477	6
Augmentation de capital réservée le 21/03/2006	0.05	548 744	27
Augmentation de capital réservée le 31/03/2006	0.05	588 397	29
Augmentation de capital réservée le 15/09/2006	0.05	652 650	33
Au 31/12/06	0.05	70 756 584	3 538
Augmentation de capital suite à l'exercice de Stocks Options et de BSPCE	0.05	2 301 773	115
Au 31/12/07	0.05	73 058 357	3 653
Augmentation de capital suite à l'exercice de Stocks Options et de BSPCE	0.05	546 737	27
Au 31/12/08	0.05	73 605 094	3 680
Augmentation de capital suite à l'exercice de Stocks Options et de BSPCE	0.05	1 192 780	60
Au 31/12/09	0.05	74 797 874	3 740

2.3.2.2.17 Dividende

La société n'a pas distribué de dividende au cours des trois derniers exercices et n'envisage pas pour l'instant d'en distribuer à court terme.

2.3.2.2.18 Établissement assurant le service titres

2.3.2.3 Principaux actionnaires

2.3.2.3.1 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Au 31 décembre 2007		Capital et droits de vote		
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	13 321 947	18,235 %	21 921 248	26,773 %
<i>dont Guillemot Brothers S.A.</i>	6 108 221	8,361 %	9 538 496	11,650 %
<i>dont Claude Guillemot</i>	2 142 706	2,933 %	3 232 872	3,948 %
<i>dont Michel Guillemot</i>	1 683 050	2,304 %	2 770 560	3,384 %
<i>dont Yves Guillemot</i>	1 080 049	1,478 %	1 928 558	2,355 %
<i>dont Gérard Guillemot</i>	801 188	1,097 %	1 589 836	1,942 %
<i>dont Christian Guillemot</i>	1 231 703	1,686 %	2 320 866	2,835 %
<i>dont Yvette Guillemot</i>	170 030	0,233 %	340 060	0,415 %
<i>dont Marcel Guillemot</i>	95 000	0,130 %	190 000	0,232 %
<i>dont Tiphaine Guillemot</i>	10 000	0,014%	10 000	0,012 %
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,093 %	68 023	0,083 %
<i>CONCERT</i>	13 389 970	18,328 %	21 989 271	26,856 %
Autodétention	-	0,000 %	-	-
Calyon	9 200 000	12,593 %	9 200 000	11,236 %
Fidelity	8 198 324	11,222 %	8 198 324	10,013 %
Cominvest Asset Management	5 101 591	6,983 %	5 101 591	6,231 %
Dexia Asset Management	4 400 167	6,023 %	4 400 167	5,374 %
Public	32 768 305	44,852 %	32 986 758	40,289 %
Total	73 058 357	100%	81 876 934	100%

Le principal actionnaire de Gameloft, la société Ubisoft Entertainment, a cédé à la banque Calyon, Banque de Financement et d'Investissement du Groupe Crédit Agricole, le 12 juillet 2007, les 13 367 923 actions, soit 18,89% du capital, qu'elle détenait dans Gameloft.

Au 31 décembre 2008		Capital et droits de vote		
	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	13 349 507	18,137 %	21 948 808	26,633 %
<i>dont Guillemot Brothers S.A.</i>	6 108 221	8,355 %	9 538 496	11,642 %
<i>dont Claude Guillemot</i>	2 142 706	2,911 %	3 232 872	3,923 %
<i>dont Michel Guillemot</i>	1 683 050	2,287 %	2 770 560	3,362 %
<i>dont Yves Guillemot</i>	957 609	1,301 %	1 806 118	2,192 %
<i>dont Gérard Guillemot</i>	801 188	1,088 %	1 589 836	1,929 %
<i>dont Christian Guillemot</i>	1 231 703	1,673 %	2 320 866	2,816 %
<i>dont Yvette Guillemot</i>	170 030	0,231 %	340 060	0,413 %
<i>dont Marcel Guillemot</i>	95 000	0,129 %	190 000	0,231 %
<i>dont Tiphaine Guillemot</i>	160 000	0,217%	160 000	0,194 %
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,092 %	68 023	0,083 %
<i>CONCERT</i>	13 417 530	18,229 %	22 016 831	26,716 %
Autodétention	-	0,000 %	-	-

Calyon	9 178 725	12,470 %	9 178 725	11,138 %
Fidelity (FMR)	8 377 701	11,382 %	8 377 701	10,166 %
T. Rowe Price	7 656 370	10,402 %	5 023 500	6,096 %
Cominvest Asset Management	5 101 591	6,931 %	5 101 591	6,190 %
Amiral Gestion	4 239 505	5,760 %	4 239 505	5,144 %
Public	25 633 672	34,826 %	28 472 438	34,55 %
Total	73 605 094	100%	82 410 291	100%

Au 31 décembre 2009

Capital et droits de vote

	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	12 839 507	17,166 %	25 520 114	29,091 %
dont Guillemot Brothers S.A.	5 998 221	8,019 %	11 996 442	13,675 %
dont Claude Guillemot	2 142 706	2,865 %	4 285 412	4,885 %
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,250 %	3 366 100	3,837 %
dont Yves Guillemot	707 609	0,946 %	1 406 318	1,603 %
dont Gérard Guillemot	801 188	1,071 %	1 602 376	1,827 %
dont Christian Guillemot	1 081 703	1,446 %	2 163 406	2,466 %
dont Yvette Guillemot	170 030	0,227 %	340 060	0,388 %
dont Marcel Guillemot	95 000	0,127 %	190 000	0,217 %
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,214%	170 000	0,194 %
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,091 %	68 023	0,078 %
<i>CONCERT</i>	<i>12 907 530</i>	<i>17,257%</i>	<i>25 588 137</i>	<i>29,169 %</i>
Autodétention	-	0,000 %	-	-
Calyon	9 178 725	12,271 %	9 178 725	10,463 %
Fidelity (FMR)	8 377 701	11,200 %	8 377 701	9,550 %
T. Rowe Price	7 440 984	9,948 %	7 440 984	8,482%
Cominvest Asset Management	5 101 591	6,821 %	5 101 591	5,816 %
Amiral Gestion	4 239 505	5,668 %	4 239 505	4,833 %
Public	27 551 838	36,835 %	27 796 125	31,686 %
Total	74 797 874	100%	87 722 768	100%

2.3.2.3.2 Répartition du capital et des droits de vote au 28 février 2010

Au 28 février 2010

Capital et droits de vote

	Nombre de titres	% Capital	Droits de vote	% DDV
Famille Guillemot	12 315 834	16,466%	24 472 768	28,065 %
dont Guillemot Brothers S.A.	5 674 548	7,587 %	11 349 096	13,015 %
dont Claude Guillemot	2 142 706	2,865 %	4 285 412	4,915 %
dont Michel Guillemot	1 683 050	2,250 %	3 366 100	3,860 %
dont Yves Guillemot	607 609	0,812 %	1 206 318	1,383 %
dont Gérard Guillemot	801 188	1,071 %	1 602 376	1,838 %
dont Christian Guillemot	981 703	1,312 %	1 963 406	2,252 %
dont Yvette Guillemot	170 030	0,227 %	340 060	0,388 %
dont Marcel Guillemot	95 000	0,127 %	190 000	0,217 %
dont Tiphaine Guillemot	160 000	0,214%	170 000	0,194 %
Guillemot Corporation S.A.	68 023	0,091 %	68 023	0,078 %
<i>CONCERT</i>	<i>12 383 857</i>	<i>16,556%</i>	<i>24 540 791</i>	<i>28,143 %</i>
Autodétention	-	0,000 %	-	-
Calyon	9 178 725	12,271 %	9 178 725	10,526 %

Fidelity (FMR)	8 377 701	11,200 %	8 377 701	9,608 %
T. Rowe Price	7 440 984	9,948 %	7 440 984	8,533 %
Cominvest Asset Management	5 101 591	6,821 %	5 101 591	5,851 %
Amiral Gestion	4 239 505	5,668 %	4 239 505	4,862 %
Public	28 075 511	37,536 %	28 319 548	32,477 %
Total	74 797 874	100%	87 198 845	100%

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

2.3.2.3.3 Franchissements de seuils dans le capital et les droits de vote durant l'exercice 2009

- Franchissement en baisse le 20 février 2009 du seuil de 1% du capital et des droits de vote par la société UBS Investment Bank (3 Finsbury Avenue, London EC2M 2PA). La société UBS Investment Bank détenait alors 480 862 actions GAMELOFT représentant autant droits de vote, soit 0,65% du capital et 0,58% des droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 11 juillet 2009 du seuil de 4% des droits de vote par Monsieur Claude Guillemot. Monsieur Claude Guillemot détenait alors à titre individuel 2 142 706 actions GAMELOFT représentant 4 285 412 droits de vote, soit 2,91% du capital et 4,93% de droits de vote existants.
- Franchissement en hausse le 15 décembre 2009 du seuil de 10% du capital par la société T. Rowe Price Group, Inc. (100^E Pratt Street, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis) par l'intermédiaire des sociétés T. Rowe Price Associates, Inc. et T. Rowe Price International, Inc. qu'elle contrôle. La société T. Rowe Price Group, Inc. détenait alors 7 440 984 actions GAMELOFT représentant autant de droits de vote, soit 10,10% du capital et 8,60% des droits de vote existants.
- Franchissement en baisse le 2 septembre 2009 du seuil de 1% du capital et du seuil de 2% des droits de vote par Monsieur Yves Guillemot. Monsieur Yves Guillemot détenait alors à titre individuel 707 609 actions GAMELOFT représentant 1 406 318 droits de vote, soit 0,96% du capital et 1,62% de droits de vote existants.

2.3.2.3.4 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Certains des accords de la Société pourraient prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, étant précisé que cela n'a pas de caractère systématique et qu'il s'agit seulement d'une possibilité.

2.3.2.3.5 Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société il n'existe aucun pacte d'actionnaires, déclaré ou non, portant sur les titres Gameloft.

2.4 Gouvernement d'entreprise

2.4.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société déclare se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008, issu de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et des recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (le « Code AFEP-MEDEF ») notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le Code AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

2.4.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe

2.4.2.1 Composition du Conseil d'administration

Nom	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot Président du Conseil d'administration	Le 3 décembre 2001 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Christian Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Claude Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Yves Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Gérard Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Marcel Guillemot Administrateur	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

2.4.2.2 Direction du Groupe

Nom	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot Président Directeur Général	Le 3 décembre 2001. Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Christian Guillemot Directeur Général Délégué Administration	Le 1 ^{er} décembre 1999 Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Claude Guillemot Directeur Général Délégué Technologies	Le 1 ^{er} décembre 1999 Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Yves Guillemot Directeur Général Délégué Stratégie et Développement	Le 1 ^{er} décembre 1999 Fonction renouvelée le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Gérard Guillemot	Le 1 ^{er} juin 2008.	A l'issue de l'AGO statuant sur les

Directeur Général Délégué Stratégie et Développement	Fonction renouvelée le 25 juin 2009	comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
---	-------------------------------------	---

2.4.2.3 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou par démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine assemblée.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur

La durée des fonctions des Administrateurs est de six années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

2.4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'administration/Direction générale

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Indépendamment des réunions du Conseil d'Administration, chaque Administrateur bénéficie d'une information permanente, par la Direction Générale, sur l'activité de la société et les opérations en cours.

Dans le cadre de la préparation des travaux du Conseil et selon la nécessité, les documents de travail sont préalablement transmis aux administrateurs. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue du Conseil et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2.4.2.5 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la société, aucun membres du Conseil d'administration au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation judiciaire ;
- n'a été incriminé ni n'a fait l'objet de sanctions publiques officielles prononcées par une autorité statutaire ou réglementaire.

A la connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'administration, au cours des cinq dernières années, n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.4.2.6 Prêt et garantie accordés aux membres du Conseil d'administration

La société n'a accordé aucun prêt ni consenti aucune garantie à un membre du conseil d'administration.

2.4.2.7 Conflits d'intérêts potentiels concernant les membres du Conseil d'administration

A la connaissance de la société il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de la société, et leurs intérêts privés de l'un des membres du Conseil d'administration de la société.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont frères et font partie de la Direction et du Conseil d'Administration des sociétés Gameloft SA et Ubisoft Entertainment SA. A ce titre, il peut exister des conflits d'intérêts potentiels lorsque les deux sociétés sont amenées à collaborer sur certains projets.

Les deux sociétés sont notamment liées par un contrat de licence de marques selon lequel la société Ubisoft Entertainment SA concède à la société Gameloft SA une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. La licence de marque a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par Gameloft SA. Cet accord fait partie des conventions réglementées de la société Gameloft SA.

Gérard Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SA et Longtail Studios Inc. Christian Guillemot est Administrateur des sociétés Gameloft SA et Longtail Studios Inc. Gameloft SA a distribué auprès de ses clients opérateurs télécoms le jeu mobile "Love Triangle" développé par les studios de création de la société Longtail Studios Inc.

Messieurs Michel, Claude, Yves, Gérard et Christian Guillemot sont administrateurs des sociétés Gameloft SA et Advanced Mobile Applications Limited. Gameloft SA a distribué les jeux mobiles développés par les studios de création de la société Advanced Applications Limited.

2.4.2.8 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une des filiales du groupe et prévoyant l'octroi d'avantage au terme d'un tel contrat.

2.4.3 Composition / Rôle et fonctions des Comités du Conseil d'administration

2.4.3.1 Composition des comités

Comité des nominations et rémunérations	Comité d'audit
Michel Guillemot, Président	Marcel Guillemot, Président
Claude Guillemot, Secrétaire	Yves Guillemot
	Michel Guillemot
	Claude Guillemot
	Christian Guillemot
	Gérard Guillemot

2.4.3.2 Rôle et fonctions des Comités du conseil

2.4.3.2.1 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions. Le Comité étudiera les candidatures et formulera les propositions au Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment la sélection des administrateurs indépendants.

2.4.3.2.2 Comité d'audit

Le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 8 mars 2010, d'assurer le rôle de comité d'audit et ainsi assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières de la société.

Le comité d'audit a pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

2.4.4 Autres mandats exercés par les Administrateurs

2.4.4.1 Mandats en vigueur au 31 décembre 2009

2.4.4.1.1 Mandats en vigueur au sein du Groupe Gameloft

Membres	Mandats en vigueur
Michel Guillemot	Gérant de Gameloft Rich Games Production France SARL Président de Gameloft Partnerships SAS Président de Gameloft Live SAS Président de Ludigames SAS Président et administrateur de Gameloft Inc (Etats-Unis) Président et administrateur de Gameloft Inc (Canada) Président et administrateur de Gameloft Limited (Grande-Bretagne) Président de Gameloft Srl (Roumanie) Président de Gameloft Software (Beijing) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Shanghai) Company Ltd (Chine) Président de Gameloft Software (Chengdu) Company Ltd (Chine) Gérant de Gameloft GmbH (Allemagne) Gérant de Gameloft Srl (Italie) Gérant de Gameloft EOOD (Bulgarie) Gérant de Gameloft S. de R.L. de C.V. (Mexique) Gérant de Gameloft S.P.R.L. (Belgique) Gérant de Gameloft S.r.o. (République Tchèque) Président et administrateur de Gameloft KK (Japon) Président et administrateur de Gameloft Company Ltd (Vietnam) Président et administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Président et administrateur de Gameloft Argentina S.A. (Argentine) Président et administrateur de Gameloft Private India (Inde) Président et administrateur de Gameloft Co. Ltd. (Corée) Président et administrateur de Gameloft Ltd (Hong-Kong) Président et administrateur de Gameloft Philippines Inc. (Philippines) Président et administrateur de Gameloft Limited (Singapour) Administrateur de Gameloft Australia Pty Ltd (Australie) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Limited (Malte) Administrateur de Gameloft de Venezuela SA (Venezuela)
Claude Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Yves Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Gérard Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)
Christian Guillemot	Administrateur de Gameloft Inc. (Etats-Unis) Administrateur de Gameloft Iberica SA (Espagne) Administrateur de Gameloft Inc. (Canada) Administrateur de Gameloft Limited (Angleterre) Administrateur de Gameloft Live Développements Inc. (Canada)

2.4.4.1.2 Mandats en vigueur en dehors du Groupe Gameloft

Michel Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur de Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Guillemot SA (Belgique)
Claude Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur d'Ubisoft Sweden A/B (Suède) Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Administrateur suppléant d'Ubisoft Norway A/S (Norvège) Administrateur suppléant d'Ubisoft Entertainment Sweden A/B (Suède) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Président de Hercules Thustmaster SAS Président Directeur Général de Guillemot Corporation SA Président et administrateur de Guillemot Inc (Canada) Président et administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Président et administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Gérant de Guillemot GmbH (Allemagne) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Administrateur de Guillemot SA (Belgique) Administrateur de Guillemot Srl (Italie) Administrateur de Guillemot Romania Srl (Roumanie)
Yves Guillemot	Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Président Directeur Général d'Ubisoft Entertainment SA Président de Ludi Factory SAS Président d'Ubisoft Books & Records SAS Président d'Ubisoft Design SAS Président d'Ubisoft Graphics SAS Président d'Ubisoft Manufacturing & Administration SAS Président d'Ubisoft Organisation SAS Président d'Ubisoft Pictures SAS Président d'Ubisoft Productions France SAS Président d'Ubisoft Simulations SAS Président d'Ubisoft France SAS Président d'Ubisoft World SAS Président de Nadéo SAS Président d'Ubisoft World Studios SAS Président de Tiwak SAS Président et administrateur d'Ubi Games SA (Suisse) Président d'Ubisoft Finland OY (Finlande) Président et administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Président et administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Canada Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Digital Arts Inc. (Canada) Président et administrateur d'Hybride Technologies Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Vancouver Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Toronto Inc. (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Entertainment India Private Ltd (Inde) Président et administrateur d'Ubisoft Holdings Inc. (Etats-Unis) Président et administrateur de Red Storm Entertainment Inc. (Etats-Unis) Président et administrateur de Chengdu Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine)

	<p>Administrateur exécutif de Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Vice-président et administrateur d'Ubisoft Inc. (Etats-Unis) Gérant d'Ubisoft Computing SARL (France) Gérant d'Ubisoft Production Montpellier SARL (France) Gérant d'Ubisoft Production Annecy SARL (France) Gérant d'Ubisoft Development SARL (France) Gérant d'Ubisoft Editorial SARL (France) Gérant d'Ubisoft Support Studios SARL (France) Gérant d'Ubisoft Paris Studios SARL (France) Gérant d'Ubisoft Castelnau SARL (France) Gérant d'Ubisoft EMEA SARL (France) Gérant d'Ubisoft Marketing International SARL (France) Gérant d'Ubisoft Marketing France SARL (France) Gérant d'Ubisoft Operational Marketing SARL (France) Gérant d'Ubisoft Counsel & Acquisitions SARL (France) Gérant d'Ubisoft Studios Montpellier SARL (France) Gérant d'Ubisoft Production Internationale SARL (France) Gérant d'Ubisoft Art SARL (France) Gérant d'Ubisoft Gameplay SARL (France) Gérant d'Ubisoft Market Research SARL (France) Gérant d'Ubisoft Design Montpellier SARL (France) Gérant d'Ubisoft Talent Management SARL (France) Gérant d'Ubisoft IT Project Management SARL (France) Gérant d'Ubisoft Innovation SARL (France) Gérant d'Ubisoft Sarl (Maroc) Gérant d'Ubisoft BV (Pays-Bas) Gérant d'Ubisoft GmbH (Allemagne) Gérant de Blue Byte GmbH (Allemagne) Gérant de Sunflowers Interactive Entertainment Software GmbH (Allemagne) Gérant de Spieleentwicklungskombinat GmbH (Allemagne) Gérant de Max Design Entertainment Software Entwicklungs GmbH (Autriche) Gérant d'Ubi Studios SL (Espagne) Gérant d'Ubisoft Studios Srl (Italie) Administrateur de Ubisoft Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Administrateur unique d'Ubisoft SpA (Italie) Administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Administrateur d'Ubisoft Nagoya KK (Japon) Administrateur d'Ubisoft Srl (Roumanie) Administrateur d'Ubisoft Entertainment Sweden AB (Suède) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft Norway A/S (Norvège) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Irlande) Administrateur d'Ubisoft Singapore Pte Ltd (Singapour) Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Red Storm Entertainment Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur d'Ubisoft Pty Ltd (Australie) Administrateur d'Ubisoft Sweden A/B (Suède) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne)</p>
Gérard Guillemot	<p>Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Brothers SA Président de Longtail Studios Inc (Etats-Unis) Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis)</p>

	Administrateur de Guillemot Inc (Canada)
Christian Guillemot	Président Directeur Général de Guillemot Brothers SA Président et Directeur d'Advanced Mobile Applications Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur et Directeur Général Délégué d'Ubisoft Entertainment SA Administrateur d'Ubisoft Nordic A/S (Danemark) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Sweden AB (Suède) Vice-Président d'Ubisoft Holdings Inc. (Etats-Unis) Gérant de Guillemot Administration et Logistique SARL Administrateur et Directeur Général Délégué de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Inc (Etats-Unis) Administrateur de Guillemot Limited (Grande-Bretagne) Administrateur de Guillemot Corporation (HK) Limited (Hong Kong) Administrateur de Guillemot SA (Belgique) Administrateur de Guillemot Inc (Canada) Administrateur de Guillemot Recherche et Développement Inc (Canada) Administrateur de Longtail Studios Inc. (Etats-Unis)

2.4.4.2 Mandats expirés (5 derniers exercices)

2.4.4.2.1 Mandats expirés au sein du Groupe Gameloft

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Gérant de Ludigames Srl (Italie) Gérant de L'Odysée Interactive Games SARL (France) Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Claude Guillemot	Administrateur de Gameloft.com España (Espagne) Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Yves Guillemot	Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.
Gérard Guillemot	Administrateur de Jeuxvideo.com S.A. Président de Gameloft AG (Allemagne) Président et Administrateur de Gameloft.com España (Espagne) Administrateur de Gameloft.com Pty Limited (Australie)
Christian Guillemot	Administrateur de Gameloft AG (Allemagne) Administrateur de Gameloft.com España (Espagne) Administrateur de Gameloft.com Pty Limited (Australie) Administrateur de Jeuxvideo.com S.A.

2.4.4.2.2 Mandats expirés en dehors du Groupe Gameloft

Membres	Mandats expirés
Michel Guillemot	Administrateur d'Ubi.com SA Administrateur d'Ubisoft SpA (Italie) Administrateur et Vice-Président d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Administrateur d'Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Gérant d'Ubisoft Studios Srl (Italie) Gérant d'Ubi Studios SL (Espagne) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Sweden A/B (Suède) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis)
Claude Guillemot	Administrateur d'Ubisoft SpA (Italie) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur et Vice-Président d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada)

	Administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Irlande) Vice-Président d'Ubisoft Digital Arts Inc (Canada) Gérant de Guillemot Recherche et Développement Sarl Administrateur de Guillemot B.V. (Hollande) Administrateur de Guillemot SA (Espagne)
Yves Guillemot	Président et Administrateur d'Ubi.com SA Gérant d'Ubisoft SprL (Belgique) Président et administrateur d'Ubi Computer Software Beijing Company Ltd (Chine) Gérant d'Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche) Gérant d'Ubisoft Books and Records SARL Gérant d'Ubisoft Manufacturing & Administration SARL Gérant d'Ubisoft Pictures SARL Gérant d'Ubisoft Design SARL Gérant d'Ubisoft Graphics SARL Gérant d'Ubisoft Organisation SARL Gérant d'Ubisoft Productions France SARL Gérant d'Ubisoft Simulations SARL Co-Gérant de Ludi Factory SARL Liquidateur d'Ubisoft Warenhandels GmbH (Autriche)
Gérard Guillemot	Administrateur d'Ubisoft SpA (Italie) Président et administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Président et administrateur d'Ubisoft Music Publishing Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft KK (Japon) Administrateur d'Ubisoft SA (Espagne) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc (Etats-Unis) Co-Gérant de Ludi Factory SARL Administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc. (Canada)
Christian Guillemot	Administrateur d'Ubi.com SA Administrateur d'Ubisoft SpA (Italie) Administrateur d'Ubisoft Divertissements Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Canada Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Music Inc (Canada) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Hong-Kong) Administrateur d'Ubisoft Ltd (Grande-Bretagne) Administrateur de Shanghai Ubi Computer Software Co. Ltd (Chine) Administrateur d'Ubisoft Inc (Etats-Unis) Gérant de Guillemot Administration SARL Administrateur de Guillemot Logistics Ltd (Hong Kong) Administrateur de Hercules Technologies Inc (Etats-Unis) Administrateur de Thrustmaster Inc (Etats-Unis) Administrateur d'Ubisoft Holdings Inc. (Etats-Unis)
Marcel Guillemot	Administrateur de Guillemot Corporation SA Administrateur de Guillemot Brothers SA Administrateur de Guillemot SA (Belgique)

2.4.5 Rémunération des dirigeants

En application de l'article L. 225-102-1, alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, il est présenté ci-dessous le détail de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux.

2.4.5.1 Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. À compter de 2009, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec le mandat par :

- (i.) la société,
- (ii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iv.) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Le montant de la rémunération brute totale versée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 2 790 K€, dont 154 K€ versés par Gameloft SA.

Données en Euros	Gameloft SA	Gameloft Inc.	Gameloft Ltd.		Ubisoft Entertainment SA		Guillemot Brothers SA	TOTAL Rémunération au titre de 2009
	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Avantages en nature	Rémunération brute fixe	Jetons de présence	Rémunération brute fixe	
Michel Guillemot	60 000	0	168 341	29 144	62 496	22 500	243 756	586 248
Claude Guillemot	31 248	0	0	0	62 496	22 500	339 996	456 240
Gérard Guillemot	0	34 812	0	0	162 500 (1)	15 000	362 496 (2)	574 808
Yves Guillemot	31 248	0	0	0	500 004	30 000	24 996	586 248
Christian Guillemot	31 248	0	0	0	62 496	30 000	462 504	586 248

1 : Rémunérations versées par UBISOFT Inc via un mandat pour le compte de UBISOFT Entertainment

2 : Rémunérations versées par Longtail Studios Inc via un mandat pour le compte de Guillemot Brothers

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (données en Euros):

Michel Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	534 593	534 593	444 383	444 383
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	22 500	22 500	22 500	22 500
Avantages en nature	29 144	29 144	5 492	5 492
TOTAL	586 248	586 248	472 375	472 375

Claude Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	433 740	433 740	342 515	342 515
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	22 500	22 500	30 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	456 240	456 240	372 515	372 515

Gérard Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	559 808	559 808	417 655	417 655

Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	574 808	574 808	432 655	432 655

Yves Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	556 248	556 248	413 978	413 978
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	30 000	30 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	586 248	586 248	443 978	443 978

Christian Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	556 248	556 248	413 978	413 978
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	30 000	22 500	22 500
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	586 248	586 248	436 478	436 478

2.4.5.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux de Gameloft SA au cours l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Marcel Guillemot, seul mandataire social non dirigeant, n'a pas été rémunéré pour son mandat d'administrateur qu'il exerce au sein du Conseil d'administration de Gameloft SA au cours l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2.4.5.3 Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options décrits ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

2.4.5.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR GAMELOFT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 9 du 14/05/2009	Options de souscription d'actions	300 000	2,36€	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au 14/05/2015 et 50% à compter du 14/05/2013 jusqu'au 14/05/2015
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 9 du 14/05/2009	Options de souscription d'actions	37 500	2,36€	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au 14/05/2015 et 50% à compter du 14/05/2013 jusqu'au

					14/05/2015
TOTAL			337 500		

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumise à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

2.4.5.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Ubisoft Entertainment S.A.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	11 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
- Monsieur Christian Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	11 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
- Monsieur Yves Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	80 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
- Monsieur Claude Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	11 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	11 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
TOTAL			124 000		

2.4.5.4 Attribution gratuite d'actions

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Yves Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	conditions de performance interne et conditions de performance externe
TOTAL		55 500			

2.4.5.5 Rémunérations et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
- Monsieur Michel Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Christian Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Yves Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Claude Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

2.4.6 Opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 222-15-3 du règlement général de l'AMF

Déclarant :		Monsieur Christian Guillemot.		
Qualité :		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier :		Actions		
Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	09/09/2009	75 000	2,9849 €	223 867,50 €
Cession	10/09/2009	75 000	3,0985 €	232 387,50 €

Déclarant :		Monsieur Yves Guillemot.		
Qualité :		Administrateur et Directeur Général Délégué.		
Description de l'instrument financier :		Actions		
Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Cession	02/09/2009	250 000	2,77 €	692 500,00 €

Déclarant :		Guillemot Brothers Société Anonyme		
Personne liée à :		Monsieur Christian Guillemot. Qualité : Administrateur et Président Directeur Général.		
Description de l'instrument financier :		Actions		

Lieu de l'opération :		Paris		
Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix	Montant de l'opération
Acquisition	02/09/2009	250 000	2,77 €	692 500,00 €
Cession	02/09/2009	50 781	2,71 €	137 616,51 €
Cession	03/09/2009	80 000	2,70 €	216 000,00 €
Cession	04/09/2009	111 389	2,72 €	302 978,08 €
Cession	07/09/2009	50 568	2,82 €	142 601,93 €
Cession	08/09/2009	67 248	2,83 €	190 313,24 €

3. ETATS FINANCIERS

3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2009

3.1.1 Etat de la situation financière consolidée au 31 décembre 2009 (En K€)

ACTIF	Notes	Exercice de 12 mois - Net	
		31.12.09	31.12.08
Goodwill		-	-
Autres immobilisations incorporelles	1	12 602	11 228
Immobilisations corporelles *	2	4 579	5 083
Actifs financiers non courants	3	1 948	2 619
Actifs d'impôts différés	4	1 339	987
Autres créances non courantes	5	1 424	963
Actifs en cours de cession ou activités abandonnées	6	-	55
Actifs non courants		21 892	20 935
Stocks et en-cours	7	457	2 428
Avances & acomptes versés	8	149	124
Clients et comptes rattachés	9	32 626	35 143
Actifs financiers **	10	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	11	8 525	6 877
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	19 804	11 474
Actifs courants		61 562	56 046
Total Actif		83 454	76 981

* dont immobilisations financées par crédit bail : 111 K€ en 2009 et 99 K€ en 2008

** dont avances aux entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2009 : - K€

PASSIF	Notes	Exercice de 12 mois	
		31.12.09	31.12.08
Capital	13	3 740	3 680
Primes		66 593	63 790
Réserves consolidées		- 28 944	-27 284
Autres réserves		12 577	11 059
Résultat consolidé		5 972	- 1 809
Capitaux propres part du groupe		59 937	49 436
Intérêts minoritaires			
Total des capitaux propres		59 937	49 436
Provisions pour risques et charges	14	159	-
Engagements envers le personnel	15	141	249
Dettes financières	16	-	-
Avances et acomptes reçus	19	-	-
Autres dettes	20		
Passif d'impôts différés	17	1 339	1 049
Passifs non courants		1 639	1 298
Dettes financières *	16	55	729
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	12 595	12 412
Avances et acomptes reçus	19	-	70
Dettes fiscales et sociales	21	8 532	8 503
Autres dettes	20	697	4 532
Passifs courants		21 878	26 247
Total Passif		83 454	76 981

* dont avances reçues par les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2009 : 0 K€

3.1.2 Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2009 (En K€)

Compte de résultat consolidé	Notes	Exercice de 12 mois	
		31.12.09	31.12.08
Chiffre d'affaires	22	121 972	110 332
Production immobilisée	22	5 380	6 455
Production stockée	22	- 1 940	2 397
Autres produits de l'activité	23	1 540	259
Coûts des ventes	24	- 12 990	- 13 498
Frais de Recherche & Développement	25	- 64 124	- 64 303
Frais Commerciaux	26	- 28 763	- 30 718
Frais Administratifs	27	- 9 908	- 9 857
Variation des stocks de produits finis	28	- 31	- 28
Dotations aux provisions	29	- 2 168	- 1 365
Autres produits d'exploitation	30	466	2 164
Autres charges d'exploitation	30	<u>- 1 682</u>	<u>- 1 370</u>
Résultat opérationnel courant		7 753	467
Autres produits opérationnels	31	-	-
Autres charges opérationnelles	31	- 41	- 115
Résultat opérationnel		7 712	352
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie *		155	309
Coût de l'endettement financier brut *		- 67	- 113
Coût de l'endettement financier net (produit)		88	197
Produits financiers		2 669	5 033
Charges financières		<u>2 312</u>	<u>6 458</u>
Résultat financier	32	445	- 1 228
Participation des salariés		- 146	
Charge d'impôt	33	- 2 040	- 933
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		=	=
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		5 972	- 1 809
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net :			
De l'ensemble consolidé		<u>5 972</u>	<u>- 1 809</u>
Intérêts minoritaires			
Résultat par action		0.081	- 0.025
Résultat dilué par action		0.079	- 0.025

* dont- produits financiers sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2009 : - K€
- charges financières sur entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle au 31 décembre 2009 : - K€

Etat du résultat global consolidé	Exercice de 12 mois	
	31.12.09	31.12.08
Résultat net – Part du groupe	5 972	-1 809
Ecart de conversion, nets d'impôts	-1 020	399
Réévaluation des instruments dérivés de couvertures		
Réévaluation des immobilisations		
Autres		
Autres éléments du résultat global (passées en capitaux propres et nets d'impôts)	-1 020	399
Résultat global consolidé	4 952	-1 410

3.1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2009 (En K€)

En K€	Notes	Exercice de 12 mois	
		31.12.09	31.12.08
Flux d'exploitation			
Résultat net		5 972	- 1 809
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	24-25-26-27	11 880	10 283
Variation des provisions	23-29-32	603	1 120
Variation des impôts différés	33	- 165	933
Impôts versés			- 1 501
Résultat lié aux stock-options et assimilés	25-26-27	2 686	2 696
Plus ou moins values de cession	30	83	- 637
Marge brute d'autofinancement		21 058	10 785
Variation de stocks	7	1 971	- 2 359
Variation des créances d'exploitation		61	- 7 053
Variation des dettes d'exploitation		- 3 690	5 811
Variation des créances hors exploitation			
Variation des dettes hors exploitation -1-			
Variation du BFR d'exploitation		- 1 657	- 3 601
Total des flux d'exploitation		19 401	7 184
Flux liés aux investissements			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles -2-	1	- 5 319	- 6 624
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2	- 2 362	- 2 796
Acquisitions d'immobilisations financières	3	- 11	- 352
Acquisition d'autres immobilisations financières	3-5	- 723	- 371
Acquisition avances sur licences -1-	1	- 5 782	- 3 751
Cession des immobilisations / Déconso	29	110	1 358
Remboursement des prêts et autres immobilisations financières	3	870	441
Variation de périmètre		80	83
Autres flux			74
Total des flux liés aux investissements		- 13 137	- 11 938
Flux des opérations de financement			
Nouveaux emprunts à long et moyen terme			
Remboursement des emprunts	16	- 4	- 42
Augmentation de capital	13	60	27
Augmentation de la prime d'émission	13	2 803	930
Variation des comptes courants des actionnaires		- 2	1
Autres flux		- 18	
Total des flux des opérations de financement		2 839	916
Incidence des écarts de conversion		- 102	648
Variation de trésorerie	12	9 002	- 3 190
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		10 748	13 938
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		19 749	10 748

1-Retraité de la variation des dettes hors exploitation pour 32 K€ en 2009 et 2 354 K€ en 2008

2-Retraité du reclassement en charges de montants préalablement capitalisés pour 673 K€ en 2009 et 393 K€ en 2008

3.1.4 Etat des variations des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009 (En K€)

	Capital	Primes	Réserves et Résultats consolidées	Réserves liées aux instruments financiers	Réserves consolidées stocks options	Autres		Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total des Capitaux Propres
						Ecarts de conversion	Actions propres			
	Part du groupe									
Situation au 31 Décembre 2006	3 538	58 592	- 24 680	0	6 895	- 180	0	44 165	-	44 165
Variation de capital de l'entreprise consolidante	115	4 268						4 383		4 383
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA : - 2 538 K€)			- 4 080					- 4 080		- 4 080
Autres mouvements			593		2 996	- 864		2 725		2 725
Situation au 31 Décembre 2007	3 653	62 860	- 28 167	0	9 891	- 1 044	0	47 193	-	47 193
Variation de capital de l'entreprise consolidante	27	930						957		957
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA : - 5 067 K€)			- 1 809					- 1 809		- 1 809
Autres mouvements			884		2 696	- 485		3 095		3 095
Situation au 31 décembre 2008	3 680	63 790	- 29 092	0	12 587	- 1 529	0	49 436	-	49 436
Variation de capital de l'entreprise consolidante	60	2 803						2 863		2 863
Résultat consolidé de l'exercice (résultat net GAMELOFT SA : 4 653 K€)			5 972					5 972		5 972
Autres mouvements			147		2 686	- 1 167		1 666		1 666
Situation au 31 décembre 2009	3 740	66 593	- 22 973	0	15 274	- 2 696	0	59 936	-	59 936

La rubrique « écart de conversion » enregistre les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales hors zone Euros. Les réserves de conversion sont essentiellement constituées par la baisse du Dollars US entre le taux de clôture du 31/12/08 (1€ = 1,39170) et le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 1,44060) soit - 906 K€, par la hausse du Dollars Canadiens entre le taux de clôture du 31/12/08 (1€ = 1,6998) et le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 1,51280) soit + 497 K€, par la baisse du Peso Argentins entre le taux de clôture du 31/12/08 (1€ = 4,80650) et le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 5,4695) soit - 319 K€, par la hausse du Wong Coréen entre le taux de clôture du 31/12/08 (1€ = 1 839,13) et le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 1 666,97) soit + 269 K€, par la baisse du Yen entre le taux de clôture du 31/12/08 (1€ = 126,14) et le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 133,16) soit - 140 K€, par la hausse de la Livre Sterling entre le taux de clôture du 31/12/08 (1€ = 0,9525) et le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 0,88810) soit + 74 K€ et par la hausse du Peso Mexicain entre le taux de clôture du 31/12/08 (1€ = 19,2333) et le taux de clôture du 31/12/09 (1€ = 18,92230) soit + 27 K€.

3.1.5 Annexe des comptes consolidés

Les notes et tableaux ci-après sont présentés en milliers d'euros.

3.1.5.1 Préambule

GAMELOFT est un éditeur et un développeur international de jeux vidéo pour téléphones mobiles et consoles téléchargeables. Fondé en 1999, et aujourd'hui leader dans son domaine, GAMELOFT conçoit des jeux pour les téléphones mobiles incluant les technologies Java, Brew ou Symbian dont le parc installé devrait dépasser le milliard d'unités¹ en 2008 (¹source Arc Group) ainsi que des jeux sur consoles « de nouvelles générations » comme la Nintendo Dsi, la Wii, la PS3...

Grâce à des accords avec l'ensemble des principaux opérateurs de télécommunications sans fils, des fabricants de téléphones, des distributeurs spécialisés ainsi que sa boutique en ligne www.gameloft.com, GAMELOFT distribue ses jeux dans plus de 80 pays.

GAMELOFT est cotée au Compartiment B de la bourse de Paris (ISIN : FR0000079600, Bloomberg : GFT FP, Reuters : GFT).

Les comptes consolidés du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 mars 2010.

3.1.5.2 Faits majeurs

- Création :

Une nouvelle société a été créée au Canada (GAMELOFT Divertissement Live Inc.).

Les filiales suivantes ont augmenté leur capital sur l'année afin de respecter les normes locales (GAMELOFT Brasil, GAMELOFT LLC et GAMELOFT Dubaï).

- Liquidation

La société l'Odysée Interactive Games a été liquidée le 16 octobre 2009.

- Variation de périmètre :

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2009 diffère de celui de l'exercice 2008. Les sociétés Ludigames SAS, Gameloft Philippines Inc. et GAMELOFT Divertissements Live Inc. ont été enregistrées dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2009 ou dès leur création sur l'année.

- Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'exercices de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour 2 863 K€ primes d'émission incluses. Le capital social s'élève désormais à 3 740 K€.

- L'évolution des monnaies sur le chiffre d'affaires :

La monnaie Dollar a fortement baissé au cours de l'année 2009. Cette chute a impacté nos comptes et surtout, au niveau du chiffre d'affaires avec un différentiel négatif de change s'élevant à 915 K€. Les cours du Peso Argentins et du Yen Japonais ont également baissé sur l'année 2009 entraînant un différentiel négatif de 553 K€ sur le chiffre d'affaires.

3.1.5.3 Principes et méthodes comptables

3.1.5.3.1 Principes Généraux – Référentiel comptable

3.1.5.3.1.1 Référentiel Comptable

Les états financiers consolidés du Groupe GAMELOFT au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes consolidés.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne est consultable sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Le groupe n'a pas anticipé de normes, d'amendements et d'interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009.

Les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS tel que publiées par l'IASB.

Les états financiers consolidés sont présentés en millier d'euros notés en K€, monnaie fonctionnelle de la société-mère.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

3.1.5.3.1.2 Effets des normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} Janvier 2009

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

IAS 1 révisée – Présentation des états financiers. Cette norme introduit la notion de résultat global qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en deux états (compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé).

IFRS 8 – Secteurs opérationnels qui remplace IAS 14 – Information sectorielle. IFRS 8 introduit la notion de « l'approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. Cette norme requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources. Le secteur déterminé en conformité avec la norme IFRS 8, est similaire au segment d'activité primaire défini lors de l'application de la norme IAS 14. Les informations à fournir en application de la norme IFRS 8, sont communiquées en Note 7.

IFRS 7 révisée – Instruments financiers. Cette révision impose de fournir une information complète sur la valorisation des instruments financiers ainsi que sur le risque de liquidité. Elle précise, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la hiérarchie dans les niveaux de juste valeur appliqués et l'étendue des informations à présenter en fonction des niveaux retenus.

L'adoption par l'Union Européenne des normes et interprétations suivantes est sans impact sur les états financiers du Groupe :

- IFRS 2 révisée – Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations.
- IAS 32 – Instruments financiers / Présentation : classement des émissions de droit.
- IFRS 3 & IAS 27 révisées – Eléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels.
- IFRIC 13 – programme de fidélisation clients

- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts. Cette norme impose la capitalisation des coûts d'emprunts dans la valeur comptable des actifs qualifiés. Cette révision est sans incidence sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009.
- IFRIC 14 & IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction.
- IFRIC 9 & IAS 39 révisées – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Dérivés incorporés.
- IFRIC 12 – Concessions de service.

Au 31 décembre 2009, il n'y a aucune norme IFRS ou interprétation IFRS publiée et en vigueur au 1^{er} janvier 2009, qui soit applicable par le Groupe et non adoptée par l'Union Européenne.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Groupe n'a pas anticipé les normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009 :

- IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises (applicables aux regroupements d'entreprises dont l'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009).
- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels (applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009).
- IAS 39 révisée – Eléments couverts éligibles (applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009).
- IFRS 1 révisée – Première adoption des IFRS (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009).
- IAS 32 révisée – Classement des droits de souscription émis (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} février 2010).
- IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010).
- IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009).
- IFRIC 17 – Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires (applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2009).
- IFRIC 18 – Transfert d'actifs provenant de clients (applicables aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2009).

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2009

- Améliorations des normes IFRS (applicable selon les normes aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009 ou 1^{er} janvier 2010).
- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011).
- IFRIC 14 révisée – Paiements anticipés des exigences de financement minimal (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011).
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010).
- Amendement à la norme IFRS 1 – Exemption d'informations comparatives IFRS 7 pour les premiers adoptants (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010).
- IFRS 2 révisée – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010).
- IFRS 1 révisée – Exemptions supplémentaires pour les premiers adoptants (applicable aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010).

3.1.5.3.1.3 Comparabilité des comptes et changement d'estimation

Aucun reclassement n'a été réalisé sur les comptes consolidés du 31 décembre 2009.

Un changement d'estimation a été réalisé sur la durée d'amortissement des coûts des jeux passant de 12 mois à 18 mois. Ce changement a eu lieu pour les jeux dont le début de commercialisation est postérieur au 1^{er} janvier 2009. L'expérience acquise sur la durée de vie des jeux, il apparaît que la durée d'amortissement est plus en adéquation avec la durée de vie du jeu si la durée est allongée de 12 mois à 18 mois.

L'impact de ce changement d'estimation sur l'année 2009 est de + 237 K€ sur le résultat de l'année.
L'impact sur l'année suivante est de + 202 K€ sur le résultat 2010.
L'impact sur l'année 2011 est de - 438 K€ sur le résultat 2011.

3.1.5.3.1.4 Principes de consolidation

Les sociétés filiales du Groupe sont consolidées par intégration globale dès lors que le Groupe exerce son contrôle. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération, ainsi que le pouvoir de nommer ou révoquer les membres des organes de direction, de réunir la majorité des droits de vote dans ledit organe. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités ad hoc sont consolidées si, sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le groupe et des risques et avantages envisagés, le groupe conclut qu'il en a le contrôle.

Ne sont pas consolidées les sociétés n'ayant pas un caractère significatif pour le groupe. Au 31 décembre 2009, les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont des sociétés en cours de démarrage ou en instance de cession/liquidation. A titre d'information, les principales données comptables de ces sociétés sont données à la note 3.1.5.4.2.

Les éliminations des opérations intra-groupes sont réalisées pour toutes les sociétés du groupe suivant les règles applicables en matière de consolidation.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats internes non réalisés compris dans l'actif immobilisé sont éliminées.

Les résultats des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont consolidés à compter de la date de prise de contrôle ou de la date de création des sociétés. Les sociétés liquidées, en cours de liquidation ou dont les critères ne sont pas significatif ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation.

▪ Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par GAMELOFT SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse

▪ Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associés et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

- *Conversion en euros des éléments en devises des sociétés françaises*

Les charges et produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes sont généralement convertis au taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

- *Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères*

Conversion des opérations en devises : les entités du groupe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou en charges financières.

Les différences de change relatives à des prêts ou emprunts avec une filiale étrangère, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans cette filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont transférées en résultat.

Conversion des états financiers des filiales étrangères : Aucune filiale du groupe n'exerce son activité dans une économie hyper inflationniste.

Les comptes des entités étrangères sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs (y compris les goodwill quand il en existe et ajustements de valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture.
- Les produits et charges sont convertis au cours approchant les cours de change aux dates de transactions.
- Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres. Les écarts de conversion sont constatés en compte de résultat lors de la cession de la filiale.

3.1.5.3.1.5 Estimations et Jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles, les avances sur licences et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et de manière uniforme aux entités du groupe.

Tableau récapitulatif des estimations :

Note	Estimation	Nature de l'information communiquée
§3.1. 5.3.2.2	Pertes de valeur	Principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des actifs
§ 3.1.5.3.2.13 & Note 15	Avantages au personnel	Taux d'actualisation, d'inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires
§ 3.1.5.3.2.13 & Note 13	Païement en actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs
§ 3.1.5.3.2.12 & Note 14	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à l'estimation des risques
Note 33	Impôt sur les sociétés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale

3.1.5.3.1.6 Informations sectorielles

Du fait de l'organisation du Groupe et des liens commerciaux entre les différentes filiales, nous considérons que le Groupe est mono marché et opère sur plusieurs secteurs géographiques (Europe, Amérique du Nord et Reste du Monde).

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle, par secteur géographique, présentée en point 7 est l'information utilisée par le management du groupe et notamment son Président Directeur Général.

3.1.5.3.2 Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le groupe

3.1.5.3.2.1 Goodwill

Les goodwills correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais des tests de dépréciation annuels sont réalisés à la fin de chaque clôture comptable. La valeur recouvrable des goodwills est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée et est irréversible.

Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent à la filiale concernées.

Les goodwills négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

3.1.5.3.2.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lequel il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

- Marques

Les marques acquises par la société font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur.

A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.

- Frais de développement :

GAMELOFT distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement :

- Sur consoles de jeux de nouvelle génération :

Les frais de développement sur les consoles de jeux de nouvelle génération sont portés à l'actif du bilan lorsque les critères prévus par IAS 38 sont remplis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- 2) l'intention de l'entreprise d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,

- 3) la capacité de l'entreprise à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de cette immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs,
- 5) le fait que l'entreprise dispose des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité de l'entreprise à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est terminé.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, ces coûts sont amortis sur 18 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation est pratiquée en conséquence.

Les sociétés ne pratiquent pas de recherche fondamentale.

- Sur téléphones mobiles :

GAMELOFT comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 900 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphone mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions, ce qui est un des critères de la norme IAS 38 permettant de capitaliser les frais de développement. GAMELOFT ne remplissant pas tous les critères d'activation, les dépenses sont comptabilisées en charges à l'inverse des frais de développement sur nouvelles plateformes qui sont activés depuis l'exercice 2007.

- Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une provision pour dépréciation complémentaire est alors pratiquée en conséquence.

- Logiciels bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.

3.1.5.3.2.3 Immobilisations corporelles

Les dépenses d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs soient associés à cet actif
- Que le prix d'acquisition peut être calculé de manière fiable.

Les immobilisations corporelles apparaissent au bilan à leur coût d'achat diminué du cumul des amortissements et du cumul éventuel des pertes de valeur. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

Les amortissements calculés, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

- Agencements et aménagements : 5 ans (linéaire)
- Matériel de transport : 5 ans (linéaire)
- Matériels informatiques et de téléphonie : 2 et 3 ans (linéaire)
- Mobilier : 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

3.1.5.3.2.4 Immobilisations acquises par voie de location financement

Les contrats de location qui transfèrent pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des contrats de location financement.

Les immobilisations financées par voie de location financement font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés afin de se placer dans la situation où la société aurait acquis directement les biens concernés et les aurait financés par emprunts.

Le montant comptabilisé à l'actif est égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminuée du coût des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

3.1.5.3.2.5 Actifs financiers non courants

- Les titres de participation et les titres immobilisés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne sont pas détenus dans le but de réaliser des profits à court terme. Ces actifs sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres.

- Les autres titres financiers sont valorisés au coût historique, hors frais accessoires.

- Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Ce sont principalement les avances en comptes courants consenties aux filiales non consolidées du groupe. Ces avances font l'objet d'une provision si la situation nette réévaluée, ramenée au pourcentage détenu, de la filiale devenait négative lors des tests de dépréciation.

3.1.5.3.2.6 Impôts différés et exigibles

L'impôt sur le résultat : charge ou produit comprend la charge / le produit d'impôt exigible et la charge / le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est :

- le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture,
- tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

3.1.5.3.2.7 Autres créances non courantes

Les autres créances non courantes regroupent des crédits d'impôts Recherche et Développement d'exercices antérieurs. Ils sont comptabilisés lorsque leur acceptation est acquise auprès des organismes locaux.

3.1.5.3.2.8 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre le coût des produits finis et la valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode FIFO. La valeur brute des produits finis comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation probable est inférieure à la valeur comptable. Le montant de toute reprise de dépréciation des stocks est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

3.1.5.3.2.9 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

3.1.5.3.2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est constituée des disponibilités, dépôts à vue et équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7 : il s'agit des placements à court terme, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur par le biais du résultat. Ils sont enregistrés pour leur juste valeur au bilan et les variations sont comptabilisées en résultat.

3.1.5.3.2.11 Capital social

Actions ordinaires :

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

Actions d'autocontrôle :

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

A ce jour le groupe n'a pas d'actions d'autocontrôle.

3.1.5.3.2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

De ce fait, les provisions sur les retours estimés et les garanties de prix sont comptabilisées en déduction des ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs. Leur estimation est calculée à partir de statistiques sur les ventes passées et tient compte du contexte économique et des prévisions de ventes des produits aux clients finaux.

3.1.5.3.2.13 Avantages accordées aux salariés

▪ Indemnités retraites

Selon les lois et usages de chaque pays, GAMELOFT participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs, qui sont généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

	France
Taux d'évolution des salaires	1 à 3 %
Taux d'actualisation	2 %
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

Au sein du groupe GAMELOFT, les régimes à prestations définies ne font l'objet d'aucun financement par, des placements de différents instruments, de titres de capitaux propres ou de placements obligataires.

▪ Indemnités de fin de contrats

La provision pour indemnité de fin de contrat de travail des salariés au Vietnam couvre les avantages cumulés acquis par les salariés au cours de leur année de service jusqu'en 2008. Les indemnités sont versées au départ du salarié et le groupe n'a plus de dettes envers le salarié une fois l'indemnité payée. Les droits sont réactualisés chaque année en fonction des dispositions applicables au Vietnam. Depuis 2009 est instituée une couverture chômage financée par l'employeur et le salarié.

La société GAMELOFT n'a pas mis en place d'avantages particuliers au personnel.

▪ Stock options

L'avantage accordé aux salariés lors de l'attribution de stock-options (valeur de l'option à la date de l'attribution) et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises constitue un complément de rémunération comptabilisé comme une charge de personnel, étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti :

Pour les plans de stock-options et de BSPCE, la charge comptable représente la valorisation des options à la date d'attribution de chaque plan. La juste valeur des options dépend donc de la date à laquelle elles sont acquises par le bénéficiaire. La comptabilisation en résultat de cette rémunération différée est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Conformément à IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1^{er} janvier 2005, sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Les critères de volatilité ont été fixés suivant deux étapes :

- la détermination de la volatilité historique du cours se rapprochant de la durée de vie de l'option
- la prise en compte d'éléments tangibles permettant d'anticiper que l'avenir sera différent du passé.

Le taux sans risque, appelé aussi « taux à échéance constante » est le taux de rendement d'une Obligation Assimilable du Trésor français fictive à 5 ans ou 7 ans de maturité.

La méthode utilisée pour l'évaluation des stocks options et actions gratuites suit la méthode binomiale.

Plans en vigueur au 31 décembre 2009 :

	Plans de stock-options 2006	Plans de stock-options 2007	Plans de stock-options 2008	Plans de stock-options et d'actions gratuites 2009
Volatilité	46 % (2)	39 % (3)	45 % (4)	44 % (5)
Taux de rotation lié au départ du groupe	8 % par an	8% par an	5,5% par an pour la France 12% par an pour les USA – Canada 8% par an pour le reste du Monde	5,5% par an pour la France 8 % par an pour les USA – Canada 8% par an pour le reste du Monde
Hypothèses sur les distributions de dividendes	Nulles	Nulles	Nulles	Nulles
Taux sans risque	Taux de rendement des obligations zéro-coupons à 5 et 6 ans		Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7	Moyenne entre le taux TEC 5 (Taux à échéance constante) et le taux TEC 7
	3,93 %	3,85 % en juin 2006	3,93 %	3,90 %
				2,95 %
				2,39 % pour les AGA

(2) La volatilité a été déterminée en retraitant l'historique du cours de l'action GAMELOFT lors des trois premières années de cotation. Le modèle économique de l'époque était complètement modifié par rapport à son modèle actuel et donc l'évolution du cours ne saurait être comparable avec son évolution au cours des années ultérieures.

(3) La volatilité a été déterminée en retraitant l'historique du cours de l'action GAMELOFT lors des trois premières années de cotation.

(4) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de avril 2003 à avril 2008.

(5) La volatilité a été déterminée en prenant l'historique du cours de l'action GAMELOFT de avril 2004 à avril 2009.

Plans terminés sur l'année 2009 :

Plan de stock-options de 2004			
Volatilité	76% (1)		
Taux de rotation lié au départ du groupe	8% par an		
Hypothèses sur les distributions de dividendes	Nulles		
Taux sans risque	Taux de rendement des obligations zéro-coupons de maturité à 5 ans		
	3,42% en mars 2003	3,41% en septembre 2003	3,05% en décembre 2004

(1) Afin de déterminer la volatilité, une étude de deux autres sociétés comparables à GAMELOFT a été établie.

La comptabilisation d'un plan s'effectue par la constatation d'une charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits sous conditions de présence à la date d'acquisition des droits, voire de performance.

▪ DIF

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce nouveau droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complet sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi. Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures.

3.1.5.3.2.14 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés sont valorisés au coût amorti.

3.1.5.3.2.15 Chiffres d'affaires

Conformément à IAS 18, l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué, net de rabais, remises ristournes, escomptes financiers et provisions pour retour de produits.

Les revenus de l'activité jeux mobiles sont le cœur d'activité de la société grâce notamment aux innovations apportées par les constructeurs de téléphones historiques et l'arrivée de nouveaux entrants dynamiques. Le chiffre d'affaires est déterminé via notre réseau de distribution (opérateurs, affiliés, constructeurs...) indiquant le nombre de téléchargements de nos jeux sur leurs différents serveurs et par rapport aux conditions du contrat.

Les revenus consoles rassemblent les trois services de téléchargement de jeux sur consoles de salon, Xbox Live Arcade, sur WiiWare, et PS3 Network ainsi que la vente de jeux de produits physiques. Sur le chiffre d'affaires téléchargeable, nous avons la même méthode de comptabilisation que l'activité mobile. En revanche, le chiffre d'affaires de « produits physiques » est constaté par le produit des ventes déduction faite d'une provision sur les retours estimés, les garanties de prix, des remises le cas échéant.

Les provisions sur les retours estimés et les garanties de prix sont comptabilisées en déduction des ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs. Leur estimation est calculée à partir des statistiques sur les ventes passées et tient compte du contexte économique et des prévisions de ventes des produits aux clients finaux.

3.1.5.3.2.16 Coûts des ventes

Le coût des ventes inclut les coûts de production des cartouches de jeux consoles hors variation de stocks, les redevances de royalties ainsi que les frais liés à la vente des jeux sur les différentes options de téléchargements.

3.1.5.3.2.17 Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par différence entre l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et de l'impôt. Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant et les autres produits et charges opérationnels. Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux qui correspondent à des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents.

Le groupe estime que le sous total « Résultat opérationnel courant » présenté de manière distincte dans le compte de résultat, facilite la compréhension de la performance opérationnelle récurrente, et permet aux utilisateurs des états financiers de disposer d'éléments utiles pour analyser cette dernière.

3.1.5.3.2.18 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement et les intérêts créditeurs,
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

GAMELOFT n'a pas mis en place d'instruments financiers dérivés pour gérer ou réduire son exposition aux risques de variation des cours de change que nous pourrions trouver sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés (swap de devises ou autres)

3.1.5.3.2.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net) en conformité avec la norme IAS 7.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

La marge brute d'autofinancement est déterminée en rajoutant (ou en déduisant selon le cas) au résultat net les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions (hors provisions à caractère courant), les résultats sur cession, les charges d'impôts, les charges calculées liées aux stock-options.

Les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles excluent la variation nette du besoin en fonds de roulement lié aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement intègrent la variation nette du besoin en fonds de roulement lié aux immobilisations corporelles et incorporelles.

Les flux nets de trésorerie affectés aux activités de financement intègrent les intérêts nets payés au titre des emprunts et des variations des comptes courants.

L'incidence nette des variations de périmètre est présentée dans une rubrique spécifique aux flux liés aux opérations d'investissement.

La trésorerie présentée au tableau de flux de trésorerie inclut la trésorerie, les valeurs mobilières de placement, les équivalents de trésorerie et les concours bancaires courant.

Aucun dividende de la société mère n'a été versé au 31 décembre 2009 au titre du résultat 2008.

3.1.5.3.2.20 Les parties liées

Les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités, un contrôle conjoint ou une influence notable, les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction, et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

3.1.5.3.2.21 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action en retenant d'une part le résultat net et d'autre part le résultat net de l'ensemble consolidé avant impôts et intérêts minoritaires.

* Résultat par action :

Ce résultat est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré des actions en circulation.

* Résultat dilué par action :

Ce résultat est égal à la division du :

- résultat net avant dilution augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation, augmenté par le nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions et de l'exercice des droits.

	31.12.09	31.12.08
Résultat net par du groupe (€) – A	5 971 511	- 1 808 633
Nombre d'actions ordinaires pondérés – B	73 926 449	73 305 324
Résultat net par action – C = A/B	0,081	- 0.025
Nombre d'actions ordinaires pondéré après intégration des instruments potentiellement dilutifs – D	74 797 874	73 605 094
Résultat net (€) –E	5 971 511	- 1 808 633
Résultat net par action dilué – F= E / D	0,079	- 0.025
Résultat opérationnel courant (€)	7 752 918	467 359
Résultat opérationnel courant par action	0,1048	0.0063
Résultat opérationnel courant par action dilué	0,1036	0.006

3.1.5.4 Périmètre de consolidation

3.1.5.4.1 Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2009

Société	Pays	Date acquisition / création	Activité - Secteur	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthode
GAMELOFT SA 429 338 130	France	1999	Mobile Distribution / Production	-	Société mère	Intégration Globale
GAMELOFT INC	USA	2000	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT INC DIVERTISSEMENT	Canada	2000	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Ltd	Royaume- Uni	2001	Mobile Distribution / Production	99,50 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT GMBH	Allemagne	2001	Mobile Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT IBERICA SA	Espagne	2001	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SRL	Italie	2001	Mobile Distribution	99,74 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SRL	Roumanie	2001	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	Chine	2003	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE SHANGHAI Ltd	Chine	2004	Mobile Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT RICH GAMES PRODUCTION France 450 415 237	France	2003	Mobile Production	99,80 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT EOOD Bulgaria	Bulgarie	2004	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT KK	Japon	2004	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT LTD VIETNAM	Vietnam	2004	Mobile Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	Mexique	2005	Mobile Production / Distribution	99,85 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT PRIVATED LTD	Inde	2005	Mobile Production / Distribution	99,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Co, Ltd	Corée	2005	Mobile Distribution / Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Argentina	Argentine	2005	Mobile Production / Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT PARTNERSHIPS 488 934 506	France	2006	Mobile Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT SOFTWARE	Chine	2006	Mobile	100,00 %	100 %	Intégration Globale

CHENG DU GAMELOFT AUSTRALIA PTY Ltd	Australie	2007	Production Mobile Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMLOFT Do BRASIL Ltda	Brésil	2007	Mobile Production / Distribution	99,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT LLC	Ukraine	2007	Mobile Production/ Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Sro	République Tchèque	2007	Mobile Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Pte Ltd	Singapour	2008	Mobile Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Philippines Inc	Philippines	2008	Mobile Production/ Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
LUDIGAMES 508 543 964	France	2008	Mobile Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT LIVE 500 819 537	France	2007	Mobile Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT Divertissements LIVE Inc.	Canada	2009	Mobile Production	100,00 %	100 %	Intégration Globale
GAMELOFT LTD	Hong Kong	2008	Mobile Distribution	100,00 %	100 %	Intégration Globale

La date de clôture annuelle des sociétés consolidées est le 31 décembre.

3.1.5.4.2 Sociétés non retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe GAMELOFT au 31 décembre 2009

Les sociétés n'ayant pas un caractère significatif pour le groupe ne sont pas consolidées.

Au 31 décembre 2009, les sociétés exclues du périmètre de consolidation sont des sociétés en cours de démarrage.

Les critères retenus sont l'activité de la société, le nombre d'employés, le total chiffre d'affaires hors groupe, le total bilan de la société. L'ensemble de ces critères détermine le caractère significatif. Tous ces critères nous permettent de considérer si une société doit être incluse dans le périmètre de consolidation ou non.

A titre d'information, les principales données comptables de ces sociétés sont les suivantes :

Société	Pays	Date création	Activité – Secteur	Pourcentage d'intérêt	Total Bilan (K€)	Total Capitaux propres (K€)	Total C.A. (K€)	Nombre de salariés	Engagement hors bilan
GAMELOFT Venezuela	Venezuela	2008	Mobile Distribution	95 %	10	- 64	-	1	-
GAMELOFT DUBAI	Dubai	2008	Aucune	100 %	-	-	-	-	-
GAMELOFT Belgique	Belgique	2007	Aucune	99,99 %	-	-	-	-	-

3.1.5.4.3 Variation du périmètre

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2009 diffère de celui de l'exercice 2008 avec l'entrée de 3 filiales. Les sociétés Ludigames SAS, Gameloft Philippines Inc et GAMELOFT Divertissements Live Inc. entrent dans le périmètre de consolidation.

Montants en K€	Actif Incorporel	Actif Corporel	Actif Financier Net	Trésorerie	Actif circulant	Dettes
----------------	------------------	----------------	---------------------	------------	-----------------	--------

	Net	Net			hors trésorerie		
			Titres	Dépôts & Caut.			
Ludigames SAS	-	-	-	-	89	24	81
GAMELOFT Philippines Inc.	15	126	-	26	87	353	447
GAMELOFT Divertissements Live Inc.	-	-	-	-	11	338	155

3.1.5.5 Notes sur le bilan

1. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent ainsi au 31 décembre 2009 :

Immobilisations	Au 31.12.08 cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.09 cumulé
Logiciels	898	718	12		- 63	2	1 542
Développements commercialisés	6 280	1 485		3 625			11 391
Avances sur licences	15 246	5 814	2 489			- 20	18 551
Développement En cours de production	3 218	3 789	673	- 3 625			2 709
TOTAL	25 642	11 806	3 174	-	- 63	- 18	34 193

Amortissements	Au 31.12.08 Cumulé	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.09 Cumulé
Logiciels	607	532	12		-		1 127
Développements commercialisés	3 368	4 289					7 657
Avances sur licences	9 335	4 213	2 489			92	11 151
Développement En cours de production							-
Sous Total	13 310	9 035	2 501	-	-	92	19 936

Provisions							
Développements commercialisés	821	1 122	1 206	284			1 021
Développement En cours de production	284	66		- 284			66
Avances sur licences	-	567					567
Sous Total	1 105	1 755	1 206	-	-	92	1 654
TOTAL	14 414	10 790	3 707	-	-	92	21 590

Les autres immobilisations incorporelles sont les coûts de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo DS, l'Ipod d'Apple, la Wiiware la PS3net et la nouvelle Nintendo DSi..... pour 1 485 K€.

Les immobilisations incorporelles en cours de production sont des coûts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêté des comptes et cette année, le montant est de 3 789 K€.

La société effectue des tests sur la faisabilité du projet et de sa commercialisation. Au cours de l'année 2009, GAMELOFT a fait une revue de ses projets en cours. Au regard de ses résultats, la société a décidé de comptabiliser en charges pour un montant de 673 K€ les coûts précédemment capitalisés.

Les avances sur licences concernent des contrats de licences signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Camillo Villegas, Vijay Singh, Mickael Llodra, Patrick Viera, Steven Gerrard, Cannavaro, Robinho, Hulk Hogan (catcheur de haut niveau) la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers), la NBA ou encore NFL...

Sur l'année 2009, de nouveaux contrats de licences ont principalement été signés avec Riverdeep, pour le jeu mythique Oregon Trail, pour la sortie des films suivants avec Fox pour Avatar, Les éditions Albert René avec la sortie du film Astérix, Marvel avec Iron Man 2 ainsi que Universal avec le film Jurassic Park, avec des séries, jeux et jeux télévisés tels que Blokus, Uno, Sonic de Sega, A prendre ou à laisser, Heroes, CSI

Les diminutions sur avances sur licences concernent des avances pour 2 489 K€ dont GAMELOFT n'a plus la jouissance contractuelle au 31 décembre 2009.

L'augmentation des amortissements & provisions sur les développements commercialisés sont respectivement de 4 289 K€ et de 1 188 K€. Les amortissements correspondent à la dépréciation sur 18 mois des coûts de développements dès la sortie du jeu à compter du 1^{er} janvier 2009 et des amortissements sur 12 mois pour les jeux sortis avant le 1^{er} janvier 2009. Des tests de valeur ont été réalisés sur tous les développements commercialisés et en cours à la clôture de l'exercice et de ce fait, une provision de 1 188 K€ a été constatée.

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la progression des ventes entraînant une hausse des royalties calculées au prorata des ventes des différents produits licenciés ou amortis en mode linéaire selon la durée des contrats pour les flat fees (montant fixe) pour 4 213 K€.

Compte tenu de la perspective de ventes insuffisantes sur différentes licences, une dépréciation complémentaire de 567 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2009.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

Immobilisations	Au 31.12.08 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.09 Cumulés
Installations techniques	2 327	288	223	19		2 410
Matériel de transport	2					2
Matériel informatique et mobilier	9 887	2 075	300	37	8	11 706
Matériel informatique financé par crédit-bail	99				12	111
TOTAL	12 314	2 362	523	57	20	14 230

L'augmentation des immobilisations corporelles est la conséquence :

- de l'entrée dans le périmètre de consolidation de GAMELOFT Philippines
- du développement des autres studios de production,
- renouvellement du matériel informatique,
- des achats de téléphones portables dédiés à la création des jeux.

Les diminutions du matériel informatique sont liées à des cessions et des mises au rebut suite à des sinistres.

Les diminutions d'installations générales sont principalement dues à des mises au rebut.

La variation de périmètre concerne principalement la société GAMELOFT Philippines.

Amortissements	Au 31.12.08 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.09 Cumulés
Installations techniques	923	462	151	3	11	1 247
Matériel de transport	1					1
Matériel informatique et mobilier	6 214	2 375	236	16	- 73	8 295
Matériel informatique financé par crédit-bail	93	2			12	107
Immobilisations en cours	-					
TOTAL	7 231	2 839	387	19	- 51	9 651

3. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Immobilisations	Au 31.12.08 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation de périmètre	Ecart de change	Au 31.12.09 Cumulés
Sociétés non consolidées (valeurs brutes)	372	11		- 140	-179		64
Dépôts et cautionnements	2 099	397	730			- 24	1741
Prêts	150						150
TOTAL	2 620	408	730	- 140	- 179	- 24	1 954

Les augmentations des dépôts et cautionnements concernent principalement GAMELOFT KK pour 271 K€, GAMELOFT France pour 44 K€ et GAMELOFT Philippine pour 26 K€.

Les diminutions concernent principalement GAMELOFT KK pour 558 K€, GAMELOFT Corée pour 102 K€ et GAMELOFT France pour 31 K€ et GAMELOFT Privated Software Ltd pour 24 K€.

Provisions	Au 31.12.08 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Variation de Périmètre	Au 31.12.09 Cumulés
Sociétés non consolidées		1	6	- 1	6
TOTAL		1	6	- 1	6

La variation de périmètre correspond à la reprise de la provision sur titres de participations non utilisée sur la société Ludigames, société entrant dans le périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2009.

Pourcentage de détention des sociétés non consolidées :

Sociétés	Valeur d'acquisition des titres en K€	Pourcentage de détention	Capitaux propres en devises	Résultat Net en devises	Résultat net en K€	Valeur nette comptable en K€
GAMELOFT de Venezuela SA	6	95,00 %	- 195 947	- 213 167	- 69	-
GAMELOFT SPRL	20	99,50 %	20 000	-		20
GAMELOFT DUBAI	38	100,00 %	37 638	-		38
* Montants en devises	64					58

Les sociétés dans lesquelles le groupe n'a pas une influence notable ne font pas partie du périmètre de consolidation. Les autres sociétés exclues du périmètre le sont du fait de leur caractère non significatif pour le groupe (cf. note 3.1.5.4.2)

4. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.09	31.12.08
Déficits activés	134	42
Différences temporaires fiscales	1 205	945
TOTAL	1 339	987

Les actifs d'impôt différé sont pris en compte si leur récupération est probable, notamment dès lors que des bénéfices imposables sont attendus au cours de la période de validité des actifs d'impôt différé.

Les différences temporaires fiscales sont principalement sur des provisions sur charges à payer et sur des amortissements différés.

Les délais d'expiration des déficits fiscaux se décomposent ainsi :

- 2 ans : 40 K€
- 7 ans : 53 K€
- Illimités : 41K€

Déficits activés / non activés :

En K€	31.12.09		31.12.08
	déficits activés	déficits non activés	déficits activés
GAMELOFT Hong Kong		945	
GAMELOFT Iberica		594	
GAMELOFT Brésil		167	
GAMELOFT SRL ROUMANIE			2
GAMELOFT AUSTRALIA	41	179	32
GAMELOFT SA		37 826	
GAMELOFT Italie		40	
GAMELOFT KK		1 586	
GAMELOFT LLC			8
GAMELOFT CHENG DU	40		
GAMELOFT Singapore		41	
GAMELOFT Divertissement Live	53		
LUDIGAMES		5	
GAMELOFT Partnerships		27	
GAMELOFT LTD UK		2 515	
GAMELOFT LTD, Co		2 244	
GAMELOFT GMBH		2 667	
TOTAL	134	48 836	42

Les délais d'expiration des déficits fiscaux non activés se décomposent ainsi :

- 4 ans : 167 K€
- 5 ans : 40 K€
- 7 ans : 1 586 K€
- 10 ans : 2 244 K€
- 15 ans : 594 K€
- Illimités : 44 205 K€

5. AUTRES CREANCES NON COURANTES

	31.12.09	31.12.08
GAMELOFT Divertissements Inc.	1 424	963
TOTAL	1 424	963

Ces créances fiscales sont des crédits d'impôts recherches et développements sur notre filiale canadienne des années 2005, 2006, 2007 et 2008.

Sur l'année 2009, GAMELOFT Divertissements a reçu les projets de cotisation pour les crédits de R&D non remboursable réclamés par la société relative aux exercices financiers de 2008. La vérification fiscale a été effectuée par les autorités fiscales et ces montants ont été comptabilisés dans les comptes.

Concernant les crédits de R&D de 2009, il existe une incertitude importante, ces crédits seront reconnus uniquement lorsque la société obtiendra l'avis de cotisation du gouvernement, soit après la vérification par les autorités fiscales.

Le montant de crédit de 2005 est reportable sur 10 ans, les montants de crédit de 2006, 2007 et de 2008 sont reportables sur 20 ans.

6. ACTIFS EN COURS DE CESSION OU ACTIVITES ABANDONNEES

	31.12.09	31.12.08
L'Odyssée Interactive Games	-	55
TOTAL	-	55

La société l'Odyssée Interactive Games a été liquidée en date du 16 octobre 2009.

7. STOCKS DE PRODUITS FINIS

Nature	Au 31.12.08	Valeur brute	Provision	Au 31.12.09
Cartouches Asphalt Nintendo DS	31	-		-
Cartouches Nintendo DS	1 278	380		380
Cartouches PS3	157	29		29
Cartouches Wii	962	48		48
TOTAL	2 428	457		457

Sur la fin d'année 2008, GAMELOFT a lancé des jeux cartouches en tant qu'éditeur sur la Nintendo DS avec les jeux suivants : Real Football 2009, Guitar Rock Tour, sur la Wii de Nintendo avec le jeu TV Show King et aussi sur la PS3 avec Brain Challenge.

Les cartouches Asphalt Nintendo DS ainsi que les nouveaux jeux cités ci-dessus sont commercialisées dans le monde entier.

Il n'y a pas de nantissement sur les stocks

8. AVANCES ET ACOMPTES VERSES

	Au 31.12.08	Augmentation	Diminution	Au 31.12.09
Avances et acomptes versés	124	30	5	149
TOTAL	124	30	5	149

9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 31.12.09	Brut	Provision	Net	Au 31.12.08
Clients et comptes rattachés	32 933	307	32 626	35 143
Total	32 933	307	32 626	35 143

Le délai moyen de règlement des clients du groupe GAMELOFT est d'environ 90 jours.

Toutes les créances clients sont à moins d'un an, l'impact de l'actualisation est non significatif et non comptabilisé.

Le poste clients est en baisse par rapport au 31 décembre 2008, néanmoins le montant de créances clients correspond à environ un trimestre de chiffres d'affaires.

10. ACTIFS FINANCIERS

	Valeur brute	Provision	Net Au 31.12.09	31.12.08
Comptes courants d'associés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Il n'y a pas de compte courant sur les filiales non consolidés.

11. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres créances se décomposent ainsi :

	Valeur brute	Provision	Net Au 31.12.09	31.12.08
TVA	2 327		2 327	2 175
Autres créances fiscales et sociales (1)	4 940		4 940	4 008
Avoirs fournisseurs à recevoir	306		306	39
Fournisseurs débiteurs	26		26	66
Autres	312		312	61
Charges constatées d'avance	613		613	528
Capital souscrit appelé non versé (PE incluse)				
TOTAL	8 525		8 525	6 877

(1) Dont : Créances fiscales = 4 850 K€ principalement dû au crédit d'impôt lié aux subventions d'exploitation de GAMELOFT Canada pour 2 927 K€, de GAMELOFT Argentina pour 864 K€ et de GAMELOFT Live Inc. pour 223 K€.

Créances sociales = 90 K€

La totalité des autres créances a une échéance à moins d'un an.

12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste «disponibilités» comprend des soldes de comptes de banque pour 19 804 K€ au 31 décembre 2009 contre 8 967 K€ au 31 décembre 2008.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par :

Nature	Dénomination	Nombre	31.12.09			31.12.08
			Valeur brute K€	Juste valeur K€	+/- Value K€	Valeur nette K€
FCP	Certificat de dépôt négociable	-	-	-	-	2 500
SICAV	CAM – Trésorerie Institution Capitaux	-	-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	-	2 500

Au 31 décembre 2009, GAMELOFT ne détient plus de certificat de dépôt négociable mais des livrets rémunérés à des taux disparates suivants les pays.

La variation de la trésorerie nette se décompose ainsi :

Détail trésorerie	31.12.09	31.12.08
Disponibilités	19 804	8 967
VMP		2 507
Avances en devises		-
Découverts bancaires et crédits courts termes	- 55	- 726
TOTAL	19 749	10 748

13. CAPITAUX PROPRES

Capital

Le capital de la société GAMELOFT S.A. est composé au 31 décembre 2009 de 74 797 874 actions d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, soit 3 739 893,70 euros.

La société GAMELOFT a procédé à des augmentations de capital par levée de stocks options et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour 60 K€ de capital social et 2 803 K€ de primes d'émission.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative de puis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Nombre d'actions GAMELOFT S.A.

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/05	0.05	68 850 316	3 443
Levée d'options du 25/10/2005	0.05	116 477	6
Levée d'options du 21/03/2006	0.05	548 744	27
Levée d'options du 31/03/2006	0.05	588 397	29
Levée d'options du 15/09/2006	0.05	652 650	33
Au 31/12/06	0.05	70 756 584	3 538
Levée d'options du 25/10/2005	0.05	34 600	2
Levée d'options du 21/03/2006	0.05	121 128	6
Levée d'options du 31/03/2006	0.05	706 553	35
Levée d'options du 15/09/2006	0.05	1 439 492	72
Au 31/12/07	0.05	73 058 357	3 653
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	43 128	2
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	33 263	2
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	470 346	23
Au 31/12/08	0.05	73 605 094	3 680
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	1 192 780	60
Au 31/12/09	0.05	74 797 874	3 740

Stocks options et Actions gratuites

Pour mémoire, les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que d'actions gratuites sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	03/12/04	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 585 800	960 850	577 650	548 587	-
Nombre d'actions annulées :		357 000	433 900	457 900	465 700
Nombre de personnes concernées :	91				
dont dirigeants	0				
Début d'exercice	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006
Fin d'exercice	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009
Prix de souscription	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900	2 401 800	2 335 500
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400	388 500	454 800
Nombre de personnes concernées :	101				
dont dirigeants	5				
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000	468 000	363 000	333 000	333 000
Nombre d'actions annulées :		144 000	249 000	279 000	279 000
Nombre de personnes concernées :	33				
dont dirigeants	0				
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros

Date du Conseil d'Administration	7/06/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	40 200	40 200	40 200	10 200	10 200
Nombre d'actions annulées :	-	-	-	30 000	30 000
Nombre de personnes concernées :	2				
dont dirigeants	0				
Début d'exercice	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Fin d'exercice	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Prix de souscription	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 811 000	2 734 800	2 535 000	2 421 700
Nombre d'actions annulées :		76 200	276 000	389 300
Nombre de personnes concernées :	127			
dont dirigeants	4			
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100	604 800	530 400	511 200
Nombre d'actions annulées :		105 300	179 700	198 900
Nombre de personnes concernées :	38			
dont dirigeants	1			
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	3 110 250	3 015 000	2 850 600
Nombre d'actions annulées :		95 250	259 650
Nombre de personnes concernées :	199		
dont dirigeants	4		
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	534 300	525 300	508 200
Nombre d'actions annulées :		9 000	26 100
Nombre de personnes concernées :	48		
dont dirigeants	1		
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros

Date du Conseil d'Administration	14/05/2009	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	2 130 900
Nombre d'actions annulées :		77 600
Nombre de personnes concernées :	189	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	14/05/2011	14/05/2011
Fin d'exercice	14/05/2015	14/05/2015
Prix de souscription	2,36 euros	2,36 euros

Date du Conseil d'Administration	03/12/04	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre de BSCPE attribués :	1 486 500	1 126 253	704 400	653 000	-
Nombre d'actions annulées :		39 800	61 400	84 600	84 600
Nombre de personnes concernées :	32				
dont dirigeants	0				
Début d'exercice	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006
Fin d'exercice	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009
Prix de souscription	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros

Attributions d'Actions Gratuites	21/04/2009	Restant au 31.12.09
Date du Conseil d'Administration	21/04/2009	21/04/2009
Maturité – Période d'acquisition	2 ans - 22/04/2011	2 ans - 22/04/2011
Fin de période de conservation	2 ans - 22/04/2013	2 ans - 22/04/2013
Nombres d'instruments attribués	720 750	720 250
Nombre d'actions annulées :	-	500
Nombre de personnes concernées :	55	
dont dirigeants	3	

Les actions gratuites attribuées, subordonnées à la satisfaction de conditions de performance seulement pour les dirigeants, sont indisponibles pendant une période de quatre années suivant la date d'attribution. Les actions attribuées étant des actions ordinaires, de même catégorie que les anciennes actions composant le capital social de la société, le salarié actionnaire bénéficie par conséquent, au terme de la période d'acquisition des droits, des dividendes et droits de votes attachés à l'ensemble de ses actions.

Au total, au 31 décembre 2009, le nombre maximum d'actions à créer par exercice des stocks option est de 11 101 300 actions, d'actions gratuites est de 720 250 actions.

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans les conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits.

GAMELOFT ne détient pas d'actions propres.

14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Passifs non courants :

	Au 31.12.08	Dotations exercice	Reprises exercice		Au 31.12.09
			Montant utilisé au cours de l'exercice	Montant non utilisé au cours de l'exercice	
Provisions pour risques & charges					
Pour risques autres	-	5			5
Pour charges		154			154
Total	-	159	-	-	159

Il n'y a pas de contrôles fiscaux en cours dans les filiales étrangères ou françaises.

Les dépréciations pour charges concernent les filiales dont les capitaux propres étaient négatifs pour 64 K€ sur GAMELOFT Venezuela. Des provisions pour risques et charges pour 95 K€ ont été enregistrées sur des litiges concernant des salariés.

15. ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	Au 31.12.08	Dotations	Reprises	Ecart de change	Variation de périmètre	Reclassements	Au 31.12.09
Provisions pour retraite	155	74	92	3			141
Provisions pour départ	94					- 94	-
TOTAL	249	74	92	3		- 94	141

La provision pour indemnités de départ en retraite est dotée sur l'exercice pour 18 K€ sur les sociétés françaises, 47 K€ sur GAMELOFT Corée, Ltd. et pour 9 K€ sur GAMELOFT Hong Kong.

Les provisions pour départ sur la société GAMELOFT Vietnam sont dorénavant comptabilisées directement en charges de personnel.

16. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières non courantes se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Emprunts	-	-
Découverts bancaires	-	-
Emprunts résultant du retraitement des leasings	-	-
Compte courants d'associés	-	-
Dettes financières	-	-

Les dettes financières courantes se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Emprunts	-	-
Découverts bancaires	55	726
Emprunts résultant du retraitement des leasings	-	4
Compte courants d'associés	-	-
Dettes financières	55	729

	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Echéances restant à payer au 31.12.09	55		

Les découverts bancaires financent les besoins ponctuels de trésorerie.

	31.12.09	31.12.08
Dettes financières hors avances Etat	55	729
Disponibilités	- 19 804	- 8 967
VMP	-	- 2 507
Excédent net financier	- 19 749	- 10 745

Au 31 décembre 2009, il y a un excédent net financier de 19 749 K€ contre 10 745 K€ au 31 décembre 2008.

L'intégralité des dettes financières est à taux fixe.

17. PASSIF D'IMPOTS DIFFERES

	31.12.09	31.12.08
Subventions à recevoir	1 339	1 049
Divers	-	-
TOTAL	1 339	1 049

Nos filiales canadiennes bénéficient de crédits multimédias. Ces crédits étant imposables l'année de leur encaissement mais comptabilisés sur une base d'exercice fiscal, la société doit comptabiliser un passif d'impôts futur sur cet élément.

Les subventions seront reçues sur l'exercice 2010.

18. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31.12.09	31.12.08
Dettes fournisseurs	8 072	7 919
Dettes fournisseurs sur immobilisations	4 523	4 493
Total	12 595	12 412

Le délai moyen de règlement de nos fournisseurs est de 90 jours.

Le poste dettes fournisseurs sur immobilisations a légèrement augmenté du fait de l'achat de nouvelles licences et de matériels informatiques.

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an et que compte tenu de leur courte échéance, elles ne sont pas exposées à un risque de taux significatif.

19. AVANCES ET ACOMPTES RECUES

Les avances et acomptes reçues courantes se décomposent de la manière suivante :

	31.12.09	31.12.08
Avances et acomptes reçues	-	70
TOTAL	-	70

20. AUTRES DETTES

Les autres dettes non courantes se décomposent de la manière suivante :

	31.12.09	31.12.08
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL	-	-

Les autres dettes courantes se décomposent de la manière suivante :

	31.12.09	31.12.08
Clients créditeurs	297	4 202
Autres dettes	304	174
Produits constatés d'avance	96	155
TOTAL	697	4 532

Les produits constatés d'avance sont des produits liés au changement de locaux de GAMELOFT SA, ce produit est étalé sur la durée du bail commercial (9 ans).

21. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la manière suivante :

	31.12.09	31.12.08
Dettes sociales	5 342	4 664
Dettes fiscales	3 190	3 839
TOTAL	8 532	8 503

Les dettes sociales concernent principalement GAMELOFT SA pour 897 K€, GAMELOFT Inc. Divertissement pour 891 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 549 K€, GAMELOFT Vietnam Ltd pour 484 K€, GAMELOFT Argentina pour 455 K€, GAMELOFT Srl Roumanie pour 360 K€, GAMELOFT Rich Games pour 342 K€, GAMELOFT Software Shanghai Ltd pour 224 K€ et GAMELOFT Partnerships pour 223 K€.

Les dettes fiscales concernent principalement GAMELOFT Argentina pour 1 077 K€, GAMELOFT SA pour 616 K€, GAMELOFT Rich Games Production France pour 191 K€, GAMELOFT S. de R.L. de C.V pour 179 K€, GAMELOFT Do Brasil Ltd pour 124 K€, GAMELOFT Partnerships pour 118 K€, GAMELOFT Software Beijing pour 107 K€, GAMELOFT Gmbh pour 97 K€ et GAMELOFT Privated Ltd pour 84 K€.

3.1.5.6 Notes sur le compte de résultat

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

22. CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.09		31.12.08	
	K€	%	K€	%
Europe	47 691	39 %	47 084	43 %
Amérique du Nord	38 808	32 %	33 245	30 %
Reste du Monde	35 473	29 %	30 003	27 %
Total	121 972	100 %	110 332	100 %

La répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

	Exercice de 12 mois		Exercice de 12 mois	
	31.12.09		31.12.08	
	K€	%	K€	%
Consoles	6 761	6 %	7 652	7 %
Mobiles	115 211	94 %	102 680	93 %
Total Chiffre d'affaires	121 972	100 %	110 332	100 %
Production Immobilisée	5 380		6 455	
Production Stockée	- 1 940		2 397	
Total	125 412		119 184	

23.AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Reprises sur provisions	1 540	259
Sur passifs	92	134
Sur actifs	1 448	125
TOTAL	1 540	259

Les reprises de provisions concernent des reprises sur créances clients pour 242 K€, 1 206 K€ sur les dépréciations d'actifs immobilisés sur les frais de R&D et pour 92 K€ d'un engagement retraite suite à des départs de salariés.

24.COÛTS DES VENTES hors variation de stock de produits finis

Les couts des ventes se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Achats stockés	68	3 696
Frais sur coûts des ventes	3 542	2 479
Coûts des royalties :	9 381	7 323
<i>Dont - Dépenses de royalties</i>	<i>5 168</i>	<i>3 373</i>
<i>- Amortissement de licences</i>	<i>4 213</i>	<i>3 950</i>
TOTAL	12 990	13 498

Les achats stockés correspondent aux achats de cartouches des jeux suivants : TV Show King Party sur Wii™.

Les frais sur coûts des ventes représentent les commissions de ventes touchées sur le téléchargement de jeux mobiles de GAMELOFT par certains distributeurs partenaires du Groupe.

Les coûts des royalties sont liés à la vente des jeux utilisant des licences et marques externes n'appartenant pas au Groupe GAMELOFT.

25.FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement se décomposent de la façon suivante :

	31.12.09	31.12.08
Achats d'études et prestations de service et autres fournitures	-	129
Autres charges externes	12 170	14 040
Rémunérations du personnel	38 783	36 757
Subvention d'exploitation	- 2 898	- 2 978
Charges sociales	8 556	9 917
Impôts et Taxes	420	625
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	7 092	5 813
TOTAL	64 124	64 303

Les frais de Recherche & Développement correspondent au secteur de développement des jeux sur téléphones mobiles.

L'effectif atteignait au 31 décembre 2009 pour le secteur R&D 3 579 employés.

L'effectif R&D a augmenté de 7% sur la période comparée.

L'augmentation des postes rémunérations et charges sociales a augmenté de 6% sur l'année hors comptabilisation des charges liées aux stock-options. La comptabilisation des charges de personnel liées aux stock-options et aux BSPCE représentaient sur l'année 2009 1 305 K€ contre 1 385 K€ sur l'année 2008.

Les subventions canadiennes et argentines sont indexées sur les salaires liés à l'activité production.

Les dotations aux amortissements augmentent avec les dépréciations sur les développements immobilisés pour 4 289 K€ sur l'année 2009 contre 3 212 K€ en 2008.

26.FRAIS COMMERCIAUX

Les frais Sales & Marketing se décomposent de la façon suivante :

	31.12.09	31.12.08
Achats d'études et prestations de service et autres fournitures	-	3
Autres charges externes	13 881	15 971
Rémunérations du personnel	11 613	11 371
Subvention d'exploitation	- 381	- 395
Charges sociales	2 992	3 043
Impôts et Taxes	370	470
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	287	255
TOTAL	28 763	30 718

Les frais commerciaux correspondent au secteur de distribution des jeux mobiles (le marketing, les équipes commerciales B to B mais aussi le B to C, l'E-commerce ainsi que des équipes de Business Intelligence, la publicité, les salons comme E3, le GSM etc...).

L'effectif atteignait au 31 décembre 2009 pour le secteur S&M 447 salariés.

Les dépenses de publicités, de marketing et de conférences s'élèvent sur l'année à 8 480 K€ contre 10 500 K€ sur 2008. Ces dépenses représentent 7% du chiffre d'affaires en forte diminution suivant ainsi la politique stratégique de la Société. Ces dépenses représentaient 9.5% du chiffre d'affaires en 2008.

L'effectif a augmenté de 2% entre les deux périodes.

Au même rythme que les effectifs, le poste rémunérations progresse de 2%. Les charges de personnel liées aux stock-options et aux BSPCE représentaient sur l'année 2009 639 K€ contre 650 K€ sur l'année 2008.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonction y compris pour la fonction de Sales & Marketing ainsi que des subventions reçues du gouvernement argentin.

Les dotations aux amortissements sont en légère augmentation par rapport à 2008.

27.FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs se décomposent de la façon suivante :

	31.12.09	31.12.08
Achats d'études et prestations de service et autres fournitures	-	21
Autres charges externes	3 740	4 047
Rémunérations du personnel	4 995	4 688
Subvention d'exploitation	- 200	- 279
Charges sociales	1 102	1 110
Impôts et Taxes	- 17	22
Dotations aux Amortissements sur immobilisations	287	248
TOTAL	9 908	9 857

Les frais généraux correspondent au secteur administratif.

L'effectif atteignait au 31 décembre 2009 pour le secteur administratif 239 salariés en augmentation de 6% par rapport à 2008.

Le poste rémunérations augmente de 6% au même rythme que les effectifs. La comptabilisation des charges de personnel lié aux stock-options et aux BSPCE. Ces charges représentaient sur l'année 2009 743 K€ contre 662 K€ sur l'année 2008.

Les subventions d'exploitation sont des crédits multimédias accordés par le gouvernement canadien sur une certaine catégorie de fonction y compris pour la fonction administrative ainsi que des subventions reçues du gouvernement argentin.

Les dotations aux amortissements augmentent avec l'achat de nombreux matériels informatiques sur toutes les filiales du groupe ainsi que l'aménagement des différents locaux, et de l'augmentation de l'effectif administratif entre les deux périodes comparatives.

Informations sur les retraites et avantages assimilés d'une part et les rémunérations en actions :

	31.12.09	31.12.08
Retraites et avantages assimilés	74	114
Rémunérations en actions	2 686	2 696

28.VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS FINIS

	31.12.09	31.12.08
Variation de stocks : Asphalt DS	31	28
TOTAL	31	28

29.DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31.12.09	31.12.08
Dotations aux Provisions	2 168	1 365
TOTAL	2 168	1 365

Les dotations aux provisions concernent la comptabilisation d'un engagement de retraite pour 74 K€, de provisions sur créances clients pour 179 K€, de 159 K€ pour provisions sur risques et charges dont 64 K€ sur les capitaux propres négatifs d'une filiale non consolidée et 95 K€ sur litiges salariaux, de provisions pour dépréciation d'actifs de 1 755 K€ dont 567 K€ sur les dépréciations de licences et de 1 188 K€ sur les frais de développements immobilisés déterminés en fonction de la rentabilité des projets sur les développements sur les consoles de jeux de nouvelle génération, projets commercialisés ou en cours de production.

30.AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Résultat de cession des immobilisations	- 83	937
Autres produits	356	843
Autres charges	- 1 489	- 986
TOTAL	- 1 216	794

Le résultat de cession comprend la liquidation de la filiale l'Odyssée Interactive Games.

Les autres produits concernent pour 202 K€ le remboursement par le gouvernement chinois d'une partie de la TVA chinoise.

Les autres charges sont des retenues à la source pour 644 K€, pour 407 K€ de créances irrécouvrables et pour 257 K€ de TVA non récupérable.

31.AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres opérations opérationnelles se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Autres produits opérationnels	-	-
Autres charges opérationnelles	41	115
TOTAL	- 41	- 115

32.RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Coût de l'endettement net financier	88	197
<i>Produits de trésorerie</i>	155	309
<i>Résultat de cession d'équivalents de trésorerie</i>		-
<i>Intérêts sur opération de financement</i>	67	113
<i>Résultat des couvertures de change sur trésorerie</i>		-
Produits financiers	2 669	5 033
<i>Dividendes</i>		-
<i>Gains de change</i>	2 669	5 033
<i>Autres produits financiers</i>		-
Charges financières	2 312	6 458
<i>Pertes de change</i>	2 306	6 456
<i>Autres charges financières</i>	6	1
TOTAL	445	- 1 228

La société a des dettes financières en euros et en dollars canadiens.

La société n'a pas de couverture de taux, ni de change au 31 décembre 2009.

Les produits de trésorerie sont les revenus de placement sur les différents comptes rémunérés.

Le poste intérêts sur opération de financement comprend pour 17 K€ les charges financières liées à l'emprunt CT financé par la banque BMO au Canada pour subvenir aux besoins ponctuels de GAMELOFT Divertissements Inc.

Les autres charges financières concernent les dotations de provisions sur les titres de participation pour 6 K€ sur la société GAMELOFT Venezuela.

33.IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Impôts exigibles	2 205	960
Impôts différés	- 165	- 27
Total	2 040	933

- Impôts exigibles :

L'impôt a été calculé pour toutes les sociétés bénéficiaires avec les taux d'impôt en vigueur dans chaque pays.

- Impôts différés :

	31.12.09	31.12.08
Impôts différés actifs (voir détail 4)	1 339	987
Impôts différés passifs (voir détail 17)	1 339	1 049

Les impôts courants concernent les filiales : GAMELOFT S de RL pour 216 K€, de GAMELOFT Inc. pour 491 K€, de GAMELOFT Argentina pour 1 308 K€, de GAMELOFT Software Beijing Ltd pour 211 K€ et GAMELOFT Privated Ltd pour 106 K€.

Preuve d'impôt :

	31.12.09	31.12.08
Résultat avant impôts	8 011	- 876
Impôt théorique	2 670	- 292
Effet des déficits fiscaux		
Pertes fiscales de l'exercice non utilisées	832	
Pertes fiscales des exercices antérieurs utilisées	- 1 817	
Effet taux d'impôts différent au taux théorique	10	161
Différences permanentes entre les résultats sociaux et le résultat consolidé	973	110
<i>Dont Impôts sur Stock Options</i>	- 895	899
<i>Dont Eliminations Réciproques</i>	820	- 991
<i>Dont Eliminations Dividendes</i>	969	
<i>Dont Homogénéisation</i>	- 49	
Différence Permanente	- 144	962
Décalage Fiscal / Social	- 485	- 8
Total	2 040	933

3.1.6 Informations diverses

1. Engagements hors bilan

Cautions données : néant

Sûretés réelles consenties : néant

Cautions reçues : néant

Engagements hors bilan :

GAMELOFT SA a des engagements envers certaines filiales du groupe :

- Autorisation d'un engagement de garantie au profit de la société Divertissement Canada Inc. dans le cadre d'un contrat Cadre de location entre GAMELOFT Canada et la société Services Financiers Dell Canada Limitée à concurrence de 250 000 \$ CAD.
- Dans le calcul de ses baux, GAMELOFT divertissements Inc. a consenti au bailleur, en garantie du règlement du loyer et des obligations prévus par les baux, une hypothèque mobilière d'un montant de 322 000 \$ CAD sur tous les biens meubles se trouvant dans les lieux loués jusqu'à l'échéance du 15 août 2014.
- Autorisation d'engagement de cautionnement au profit de la société GAMELOFT Argentina SA, filiale de la société en Argentine pour la signature de bail pour la location de bureaux à Buenos Aires (Argentine) avec la société Irsa Inversiones Y Representaciones SA à concurrence de 144 000 Dollars US.

Effets escomptés non échus : néant

Crédit bail : néant

K€	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Redevances payées	Redevances restant à payer		Valeur résiduelle
					- 1 an	+ de 1 an	
Matériel informatique	111	107	4	115	-	-	-

Autres engagements : La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation. Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans les sociétés, les salariés à temps complets acquièrent un droit d'une durée comprise entre 20 et 21 heures. Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans. Il n'y a pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

2. Rémunération des dirigeants du Groupe

Le montant de la rémunération brute versé au cours de l'année 2009, par la société ainsi que ses filiales, aux dirigeants a été de 386 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux de GAMELOFT SA au cours l'exercice clos le 31 décembre 2009.

	2009	2008
Salaires, charges et avantages en divers	386	383
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi		-
Indemnités de rupture		-
Cumul des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites accordées	393 000	450 000

En application de l'article L. 225-102-1, alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, il est présenté ci-dessous le détail de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux.

I. Rémunérations et avantages de toute nature perçus par les dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. À compter de 2009, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Les tableaux figurant ci-après intègrent les rémunérations et les avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux en lien avec le mandat par :

- (i.) la société,
- (ii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iii.) les sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, par la ou les société(s) qui contrôle(nt) la société dans laquelle le mandat est exercé,
- (iv.) la ou les société(s) qui contrôle(nt) au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Le montant de la rémunération brute totale versée aux dirigeants au cours de l'exercice par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 2 790 K€, dont 154 K€ versés par GAMELOFT SA.

Données en Euros	GAMELOFT SA	GAMELOFT Inc.	GAMELOFT Ltd.		Ubisoft Entertainment SA		Guillemot Brothers SA	TOTAL Rémunération au titre de 2009
	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Rémunération brute fixe	Avantages en nature	Rémunération brute fixe	Jetons de présence	Rémunération brute fixe	
Michel Guillemot	60 000	0	168 341	29 144	62 596	22 500	243 756	586 237
Claude Guillemot	31 248	0	0	0	62 496	22 500	339 996	456 240
Gérard Guillemot	0	34 812	0	0	162 500 (1)	15 000	362 496 (2)	574 808
Yves Guillemot	31 248	0	0	0	500 004	30 000	24 996	586 248
Christian Guillemot	31 248	0	0	0	62 496	30 000	462 504	586 248

1 : Rémunérations versées par UBISOFT Inc. via un mandat pour le compte de UBISOFT Entertainment

2 : Rémunérations versées par Longtail Studios Inc. via un mandat pour le compte de Guillemot Brothers

Au titre de 2009, le montant global des rémunérations brutes versées et provisionnées au profit des dirigeants mandataires sociaux s'est élevé à 2 789 792 euros.

Tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (données eu Euros):

Michel Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	534 593	534 593	444 383	444 383
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	22 500	22 500	22 500	22 500
Avantages en nature	29 144	29 144	5 492	5 492
TOTAL	586 237	586 237	472 375	472 375

Claude Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	433 740	433 740	342 515	342 515
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	22 500	22 500	30 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	456 240	456 240	372 515	372 515

Gérard Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	559 808	559 808	417 655	417 655
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	574 808	574 808	432 655	432 655

Yves Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	556 248	556 248	413 978	413 978
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	30 000	30 000	30 000
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	586 248	586 248	443 978	443 978

Christian Guillemot	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	556 248	556 248	413 978	413 978
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	30 000	30 000	22 500	22 500
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	586 248	586 248	436 478	436 478

II. Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options décrits ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR GAMELOFT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 9 du 14/05/2009	Options de souscription d'actions	300 000	2,36€	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au 14/05/2015 et 50% à compter du 14/05/2013

					jusqu'au 14/05/2015
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 9 du 14/05/2009	Options de souscription d'actions	37 500	2,36€	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au 14/05/2015 et 50% à compter du 14/05/2013 jusqu'au 14/05/2015
TOTAL			337 500		

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumise à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Ubisoft Entertainment S.A.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	11 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
- Monsieur Christian Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	11 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
- Monsieur Yves Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	80 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
- Monsieur Claude Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	11 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 19 du 12/05/2009	Options de souscription d'actions	11 000	14,92 €	25% par an à compter du 12/05/2010 jusqu'au 11/05/2014
TOTAL			124 000		

III. Attribution gratuite d'actions

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Yves Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	conditions de performance interne et conditions de performance externe
TOTAL		55 500			

IV. Rémunérations et avantages dus à raison de la cessation des fonctions de mandataire social de la Société

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
- Monsieur Michel Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Christian Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Yves Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Claude Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci

3. Prêts accordés aux dirigeants du Groupe

Au 31 décembre 2009, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du code de commerce.

4. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

5. Effectif

Les effectifs au 31 décembre 2009 se répartissent comme suit :

a) Répartition par zone géographique :

	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09
Europe	159	139	797	544	449
Amérique du Nord	370	335	324	375	394
Reste du Monde	1 255	2 161	2 902	3 083	3 422
Total	1 784	2 635	4 023	4 002	4 265

b) Répartition par département :

	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09
Administration	83	138	185	226	239
Vente et Marketing	108	192	425	438	447
Développement Internet	23	-	-	-	-
Développement téléphones mobiles	1 570	2 305	3 413	3 338	3 579
Total	1 784	2 635	4 023	4 002	4 265

Sur l'année 2009, la croissance des effectifs est en légère augmentation.

c) Effectif moyen

	2008	2009
Recherche & Développement	3 376	3 476
Sales & Marketing	432	447
Administration	206	229
Total	4 014	4 153

6. IFRS 7 – Instruments financiers

La norme IFRS 7 rassemble les règles de présentation de l'information financière relative aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». L'Amendement de la norme IAS 1 prévoit la présentation d'informations qualitatives sur les objectifs, les principes et les processus des opérations impactant le capital social et la présentation d'informations quantitatives sur les éléments constituant le capital social.

Le tableau ci-dessous détaille la valeur nette comptable par catégorie et la juste valeur des instruments financiers (au sens des définitions données par IAS 32) du groupe au 31/12/09 et 31/12/08 :

Au 31 décembre		Catégorie Juste valeur	2009		2008	
en K€	Catégorie IAS 39		valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
ACTIFS						
Actifs financiers non courants (hors titres)	Prêts et créances au coût amorti	Niv 3	1 890		2 248	
Actifs financiers non courants (titres)	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par capitaux propres		58		371	
Autres créances non courantes	Prêts et créances au coût amorti		1 424		963	
Avances et acomptes versés	Prêts et créances au coût amorti		149		124	
Clients et comptes rattachés	Prêts et créances au coût amorti		32 626		35 143	
Actifs financiers	Prêts et créances au coût amorti		0		0	
Autres créances et comptes de régularisation	Prêts et créances au coût amorti		8 525		6 877	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	19 804		11 474	

Au 31 décembre		Catégorie Juste valeur	2009		2008	
en K€	Catégorie IAS 39		valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
PASSIFS						
Dettes financières non courantes	Passifs financiers au coût amorti		0		0	
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti		55		729	

Fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti		12 595	12 412
Dettes fiscales et sociales	Passifs financiers au coût amorti		8 532	8 503
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti		697	4 532

Conformément à l'amendement d'IFRS 7 – "Instruments financiers : informations à fournir", le tableau ci-dessous présente, pour les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur, la répartition entre les trois niveaux de hiérarchie demandés :

- niveau 1 : pour les actifs financiers cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond au prix coté ;
- niveau 2 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels des données observables de marché existent sur lesquelles le Groupe peut s'appuyer pour en évaluer la juste valeur ;
- niveau 3 : pour les actifs financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe pas de données de marché observables pour en évaluer la juste valeur.

Pour mémoire, les autres instruments financiers valorisés au coût amorti ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	31/12/2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants (titres)			58	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 804			19 804
Total actifs à la juste valeur	19 804	0	58	19 862
				0
Total passifs à la juste valeur	0	0	0	0

Rubrique	31/12/2008			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants (titres)			371	371
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 474			11 474
Total actifs à la juste valeur	11 474	0	371	11 845
				0
Total passifs à la juste valeur	0	0	0	0

- Gestion sur risque sur titres

Risque sur les actions de la Société

En fonction de sa politique de rachat d'actions et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, la Société peut être amenée à acheter ses propres actions. La fluctuation du cours des actions propres ainsi achetées n'a aucune incidence sur les résultats du Groupe.

Risque sur d'autres titres actions

Les titres de participation détenus dans des sociétés cotées peuvent avoir un impact défavorable sur les résultats du Groupe en cas de baisse du cours de Bourse significative et/ou prolongée.

Au 31 décembre 2009, les titres de participation ne comprennent aucun titre de sociétés cotées en bourse.

- Gestion du risque de liquidité

Le groupe n'a pas de risque significatif sur ses dettes financières et sur ses valeurs mobilières de placement (disponibles à la vente ou équivalents de trésorerie). Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du groupe est en effet

constitué essentiellement de placements monétaires à court terme. La trésorerie permet au groupe de faire face à ses engagements sans risque de liquidité.

- Gestion du risque de taux d'intérêt

Le groupe ne fait pas appel à des organismes de crédit pour se financer. Mais, dispose de moyen de financement à court et moyen terme portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunéré sur la base des taux variables à court terme. Dans ce contexte, le groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

- Gestion du risque de change

Nous détenons des actifs, percevons des revenus et encourons des dépenses et engagements directement et par l'intermédiaire de nos filiales dans un grand nombre de devises. Nos comptes sont présentés en euros. Par conséquent, lorsque nous préparons nos comptes, nous devons convertir en euros la valeur de nos actifs, passifs, revenus et dépenses présentés dans d'autres devises aux taux de change applicables à cette date. Par conséquent, les augmentations et baisses de valeur de l'euro pour ce qui est de ces autres devises affecteront la valeur de ces éléments dans nos comptes, même si leur valeur n'a pas changé dans leur devise d'origine.

Néanmoins, GAMELOFT a recours à un système de couverture de change naturel dans la mesure où ses relations intragroupe, avances en comptes courants aux filiales, refacturation des frais des filiales à la société mère et les royalties aux filiales, sont effectuées en devises (dollars US, dollars canadiens ou livres sterling...) et que les produits en devises compensent les charges en devises que doit supporter la société.

A ce jour, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change pour ses flux de trésorerie internes.

Variation des taux de change des principales devises :

	31.12.09		31.12.08	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Dollars	1.39327	1.44060	1.47059	1.3917
Dollars canadiens	1.58519	1.51280	1.55928	1.6998
Livres Sterling	0.89105	0.88810	0.79654	0.9525
Yens japonais	130.23437	133.16000	152.33161	126.1400
Peso argentins	5.20200	5.46950	4.64197	4.8065

Impact sur le chiffre d'affaires de la variation des taux de change sur l'année :

En K€	31.12.09	31.12.08
Dollars	- 914	627
Dollars canadiens	17	- 26
Livres Sterling	29	- 238
Yens japonais	- 176	227
Pesos argentins	- 377	108

La répartition des dettes financières par devise est la suivante :

	31.12.09	31.12.08
Euros	52	25
Dollars canadiens	3	704
Dettes financières	55	729

Sensibilité de l'endettement financier :

	Montant	Type de taux	Taux	Nominal	Int/an	Var. de + 1%	Différence en K€
Emprunt bancaire France	52	Variable	17.20 %	48	4	5	- 1
Emprunt bancaire Canada	3	Fixe	6.50 %	-	3	4	- 1
Disponibilités	19 804	Variable	-	19 804	-	-	-
Placements	-		- %	-	-	-	-
Total				-	7	9	- 2

Risque de crédit :

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations de paiement. Au 31 décembre 2009, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciés n'est pas significatif.

	31/12/09				Montant des actifs échus non dépréciés			
	Note	Valeur comptable	Provisions	Valeur nette comptable	Montant des actifs non échus	0-6 mois	6 mois-1 an	Plus d'un an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants								
Créances clients	9	32 933	307	32 626		32 626		
Autres créances d'exploitation courantes	11	8 525	-	8 525		8 525		
Autres actifs financiers en prêts et créances								
PRETS ET CREANCES								
Autres actifs financiers non courants								
Autres actifs financiers courants								
		41 458	307	41 151		41 151		

7. Informations relatives aux parties liées

Aux termes de la norme IAS 24, sont considérées comme transactions avec les parties liées, les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs et sur lesquelles elles exercent un contrôle, les transactions réalisées avec les filiales non intégrées dans les comptes consolidés du groupe.

Les transactions réalisées avec des sociétés détenues par des dirigeants communs:

a) avec Guillemot Brothers S.A. :

Ces transactions sont liées à la refacturation de services réalisés pour le compte de GAMELOFT SA pour 21 K€.

b) avec le Groupe Ubisoft :

Charges d'exploitations :

- Refacturation de services réalisés par Ubisoft pour le compte de GAMELOFT SA pour 401 K€,
- L'achat de cartouche de jeux Asphalt DS pour 23 K€,
- La redevance dans le cadre d'un contrat de licence avec Ubisoft Entertainment afin de permettre l'exploitation de leur marque par GAMELOFT SA pour 1 309 K€,

Produits d'exploitations :

- Refacturation de services réalisés par GAMELOFT SA pour le compte de Ubisoft Entertainment pour – 74 K€,
- Refacturation de services réalisés par GAMELOFT Srl Roumanie pour le compte de Ubisoft Srl pour 4 K€,
- La commercialisation par UBISOFT Entertainment et UBISOFT Inc dans le cadre d'un contrat de distribution de jeux consoles fabriqués par GAMELOFT SA pour 1 827 K€.

c) avec AMA :

Charges d'exploitations :

- Refacturation de redevance pour la commercialisation de jeux AMA pour 209 K€,

Produits d'exploitations :

- Refacturation de GAMELOFT Srl pour des prestations et services réalisés pour leur compte pour 2 K€.

d) avec Longtail Studios :

Les transactions concernent la redevance sur les ventes que réalise GAMELOFT SA sur la distribution du jeu mobile « Love Triangle » pour 48 K€.

	31.12.09	31.12.08
Actif (en K€)		
Titres de participation		
Clients et comptes rattachés	62	2 254
Prov. Sur créances clients		
Autres créances		
Prov. Sur Autres créances		
Fournisseurs débiteurs	34	
Dettes (en K€)		
Fournisseurs et comptes rattachés	809	353
Dettes financières		
Clients créditeurs	62	4 120
Résultat d'exploitation (en K€)	- 252	4 000
Produits d'exploitation	1 759	5 206
Charges d'exploitation	2 011	1 206
Résultat financier (en K€)		
Produits financiers		
Charges financières		-

Les transactions réalisées avec les filiales non intégrées dans les comptes consolidés du groupe GAMELOFT :

Les filiales GAMELOFT Dubaï, GAMELOFT Sprl, GAMELOFT Venezuela, n'ont pas commencé réellement leur activité et donc ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du 31 décembre 2009.

	31.12.09	31.12.08
Actif (en K€)		
Titres de participation	64	372
Prov. Sur Titres de participation	6	1
Actifs en cours de cession	-	55
Clients et comptes rattachés		
Prov. Sur créances clients		
Autres créances		
Prov. Sur Autres créances		
Fournisseurs débiteurs	34	
Dettes (en K€)		
Fournisseurs et comptes rattachés		62
Dettes financières		
Résultat d'exploitation (en K€)		
Produits d'exploitation		
Charges d'exploitation		129
Résultat financier (en K€)		
Produits financiers		
Charges financières		

8. Risques de marché :

Risque de taux : Les dettes de GAMELOFT SA sont à taux fixe mis à part les besoins ponctuels de trésorerie donc la sensibilité du résultat aux variations des taux est donc nulle.

Risque de change : GAMELOFT n'a pas mis en place un système de couverture de change

9. Droit Individuel à la Formation

Au 31 décembre 2009, un cumul de 5 442 heures est totalisé.

10. Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux comptes de GAMELOFT correspondants aux prestations effectuées en 2009.

	Audit AMLD				MB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit KC								
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés								
• Emetteur	120	100.3	94.5%	94,18%	80	98	86.2%	92,45%
• Filiales intégrées globalement	7	6.2	5.5%	5,82%	12.8	8	13.8%	7,55%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes								
• Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	127	106.5	100%	100%	92.8	106	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > à 10% aux honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	127	106.5	100%	100%	92.8	106	100%	100%

11. Tableau des filiales non consolidées

	PAYS	Devise	Capital	Réserves et reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus en milliers d'euros		Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	Montant des cautions et garanties données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations des sociétés non consolidées												
FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%			en milliers de devises	en milliers d'euros		brut	net	en milliers d'euros		en milliers d'euros	en milliers d'euros	
GAMELOFT Sprl Belgique	Belgique	€	20	-	99,50%	20	20	-	-	-	-	-
GAMELOFT DUBAI	Dubaï	€	38	-	100,00 %	38	38	-	-	-	-	-
GAMELOFT VENEZUELA	Venezuela	VEF	20	-	95,00 %	6	-	-	-	-	- 69	-
PARTICIPATIONS CAPITAL DETENU ENTRE 10 ET 50%												
TOTAL GENERAL						64	58	-	-			

3.1.7 Informations sectorielles

Gameloft a une gestion mondiale et n'identifie donc pas en l'espèce de secteurs différents. Une analyse par secteur géographique peut cependant être menée comme suit :

K€	Chiffre d'affaires	
	31.12.09	31.12.08
Europe*	47 691	47 084
Amérique du Nord	38 808	33 245
Reste du Monde	35 473	30 003
Total	121 972	110 332

* Au sens de l'Union Européenne

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les chiffres d'affaires sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients. Les actifs non-courants sont affectés aux secteurs selon leur implantation géographique.

K€	Actifs non courants	
	31.12.09	31.12.08
Europe*	13 951	13 246
Amérique du Nord	3 219	2 397
Reste du Monde	4 722	5 292
Total	21 892	20 935

* Au sens de l'Union Européenne

Les actifs non-courants regroupent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les actifs financiers non courants, les actifs d'impôts différés, les autres créances non courantes et les actifs en cours de cession ou activités abandonnées.

Par ailleurs, Gameloft a un client dont le chiffre d'affaires s'élève à 10% au moins du chiffre d'affaires dont le détail s'analyse comme suit :

K€	Chiffre d'affaires	
	Montants	%
Apple	18 827	15,44 %
Total	18 827	15,44 %

En 2008, aucun client de Gameloft ne représentait plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé total de la société.

3.1.8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GAMELOFT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;

-la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur ;

- La note 5.3.1.2 qui expose les changements de méthode comptables suite à l'application à compter du 1^{er} janvier 2009 de nouvelles normes et interprétations ;
- La note 5.3.1.3 qui expose le changement d'estimation intervenu sur l'exercice ;

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé des changements de présentation intervenus sur l'exercice tel que décrits dans la note 5.3 de l'annexe.
- Nous avons revu les valorisations des immobilisations incorporelles, notamment les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, exposées en note 5.3.2.2 de l'annexe.
- Les immobilisations incorporelles, et plus précisément les développements commercialisés et en cours font l'objet de tests de valeur, selon les modalités décrites en note 5.3.2.2 et 5.5 de l'annexe. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AMLD AUDIT
Jean-Marc BRESSON

MB AUDIT
Marc DARIEL

Table de concordance des notes annexes :

Rapport des commissaires aux comptes

Note 5.3.1.2

Note 5.3.1.3

Note 5.3

Note 5.3.2.2

Note 5.5

Rapport financier

Paragraphe 3.1.5.3.1.2

Paragraphe 3.1.5.3.1.3

Paragraphe 3.1.5.3.

Paragraphe 3.1.5.3.2.2

Paragraphe 3.1.5.5s

3.2 Comptes sociaux de GAMELOFT SA au 31 décembre 2009

3.2.1 Bilan au 31 Décembre 2009 (En K€) (Exercice de 12 mois)

ACTIF	Notes	31.12.09	31.12.09	31.12.09	31.12.08
		Brut K€	Amort/dep K€	Exercice de 12 mois Net K€	Exercice de 12 mois Net K€
Immobilisations incorporelles	1	34 090	22 148	11 942	10 673
Immobilisations corporelles	2	3 862	2 990	872	1 071
Immobilisations financières	3	8 580	119	8 461	8 171
Actif immobilisé		46 532	25 257	21 275	19 915
Stocks de produits finis	4	457	-	457	2 428
Avances et acomptes versés	5	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	6	59 722	2 352	57 370	52 234
Autres créances	7	10 725	3 252	7 473	10 754
Valeurs mobilières de placement	10	-	-	-	2 507
Disponibilités	11	12 625	-	12 625	2 621
Actif circulant		83 529	5 604	77 925	70 544
Comptes de régularisation	12	1 248	-	1 248	2 643
Total Actif		131 309	30 861	100 448	93 101

PASSIF	Notes	31.12.09	31.12.08
		Exercice de 12 mois K€	Exercice de 12 mois K€
Capital social		3 740	3 680
Primes d'émission et de fusion		66 593	63 790
Réserves		- 23 224	- 18 157
Résultat de l'exercice		4 653	- 5 067
Capitaux propres	13	51 761	44 246
Provisions pour risques et charges	16	1 062	2 577
Dettes financières diverses (1)	17	6 139	5 741
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	33 700	28 686
Dettes fiscales et sociales	19	1 513	1 906
Dettes sur immobilisations	20	4 506	4 508
Autres dettes	21	601	4 280
Total des dettes		46 459	45 120
Comptes de régularisation	22	1 166	1 158
Total Passif		100 448	93 101
(1) dont comptes courants du groupe		6 088	5 716

3.2.2 Compte de résultat au 31 Décembre 2009 (En K€)

	Notes	Exercice de 12 mois Clos le 31.12.09	Exercice de 12 mois Clos le 31.12.08
Ventes de marchandises	23	1 827	3 254
Production vendue de l'exercice	23	94 425	81 657
Production stockée	23	- 1 940	2 397
Production immobilisée de l'exercice	23	5 274	6 355
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	24	1 107	1 189
Total produits d'exploitation		100 693	94 852
Achats et autres approvisionnements	25	64 252	67 242
Variation de stocks	26	31	28
Autres achats et charges externes	27	14 784	12 754
Impôts et taxes		777	728
Charges de personnel	28	5 618	5 828
Autres charges		720	720
Dotations aux amortissements et aux provisions	29	10 504	10 716
Total charges d'exploitation		96 686	98 017
Résultat d'exploitation		4 007	- 3 164
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (1)		2 908	-
Autres intérêts et produits assimilés (1)		203	335
Reprises sur provisions		2 512	1 479
Différences positives de change		976	3 118
Produits nets sur cessions de VMP		=	=
Total produits financiers		6 599	4 932
Dotations aux provisions		2 809	3 891
Autres intérêts et charges assimilées (2)		194	163
Différences négatives de change		2 913	2 771
Charges nettes sur cessions de VMP		=	=
Total charges financières		5 916	6 825
Résultat financier	30	683	- 1 893
Résultat courant		4 690	- 5 057
Résultat exceptionnel	31	- 49	- 10
Résultat avant impôts		4 641	- 5 067
Impôts sur les bénéfices	32	11	-
Résultat net de l'exercice		4 653	- 5 067
(1) dont produits concernant les entreprises liées :		3 111	177
(2) dont charges concernant les entreprises liées :		172	122

3.2.3 Tableau de financement au 31 Décembre 2009 (En K€)

	31.12.2009	31.12.2008
	Exercice de 12 mois	Exercice de 12 mois
Flux d'exploitation		
Bénéfice net	4 653	- 5 067
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	9 123	7 979
Variations des provisions	- 954	2 195
Plus ou moins value de cession	8	8
Marge brute d'autofinancement	12 829	5 115
Variation des stocks	1 971	- 2 359
Variation des créances d'exploitation	- 460	- 8 287
Variation des dettes d'exploitation	951	9 963
Variation des créances hors exploitation	-	-
Variation des dettes hors exploitation	- 4	2 351
Variation du BFR d'exploitation	2 458	1 669
Total des flux d'exploitation	15 287	6 784
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 5 294	- 6 458
Acquisitions avances incorporelles	- 5 521	- 5 737
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 702	- 968
Acquisitions de titres de participation	- 479	- 353
Acquisitions d'autres immobilisations financières	- 49	- 187
Cessions des immobilisations	47	10
Remboursements des prêts et autres immobilisations incorp & financières	844	394
Total des flux liés aux investissements	- 11 153	- 13 298
Flux des opérations de financement		
Nouveaux emprunts à long et moyen terme		
Remboursements des emprunts		
Augmentation de capital	60	27
Augmentation de la prime d'émission	2 803	930
Variation des comptes courants des actionnaires	371	3 072
Autres flux		
Total des flux des opérations de financement	3 234	4 029
Incidence des écarts de conversion	102	- 16
Variation de trésorerie	7 471	- 2 502
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	5 103	7 604
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	12 574	5 103

3.2.4 Tableau financier (art. 135 du décret du 23 mars 1967) (En K€)

Exercice	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social (€)	3 442 516	3 537 829	3 652 918	3 680 255	3 739 894
Nb actions ordinaires	68 850 316	70 756 584	73 058 357	73 605 094	74 797 874
Nb actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nb maximal d'actions à créer	7 358 777	7 414 609	8 311 036	7 011 987	11 821 550
Par levée de stock options	4 061 677	5 198 506	7 323 778	6 358 987	11 101 300
Par attribution gratuite d'actions					720250
Par souscription de BSPCE	3 297 100	2 216 103	987 258	653 000	0
Chiffres d'affaires	35 586	47 901	74 236	84 911	96 252
Résultat avant impôts, participation, dotations	- 1 462	8 080	2 178	7 876	15 301
Impôts sur les bénéfices	19	-	-	-	-11
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation, dotations	3 102	23 395	- 2 538	- 5 067	4 653
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Par action, résultat après impôts avant dotations (€)	- 0,02	0,33	0,03	0,11	0,20
Par action, résultat après impôt et dotations (€)	0,04	0,11	- 0,03	- 0,07	0,06
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Effectif moyen des salariés	41	36	40	35	30
Montant de la masse salariale	3 313	3 828	3 929	4 007	3 898
Cotisations sociales et avantages sociaux	1 463	1 615	1 752	1 821	1 719

3.2.5 Projet d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose d'affecter le gain net de 4 652 693,66 € en report à nouveau déficitaire.

3.2.6 Annexe aux comptes sociaux

Les notes et tableaux ci-après, présentés en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels clos le 31 Décembre 2009 et constituent l'annexe au bilan avant répartition, dont le total est de 100,4 millions d'euros, et au compte de résultat dégagant un gain de 4,7 millions d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

3.2.6.1 Faits marquants de l'exercice

- Création et augmentation de capital des filiales :

Une nouvelle société a été créée au Canada (Gameloft Divertissements Live Inc.).

Les filiales suivantes ont augmenté leur capital sur l'année afin de respecter les normes locales Gameloft Brasil, Gameloft LLC, Gameloft Dubaï.

- Variation de périmètre :

Le périmètre de consolidation retenu pour l'exercice 2009 diffère de celui de l'exercice 2008. Les sociétés Ludigames SAS, Gameloft Philippines Inc. et GAMELOFT Divertissements Live Inc. ont été intégrées dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2009 ou dès leur création sur l'année.

- Liquidation filiale :

La filiale, L'odyssée Interactive Games, située en France a été liquidée en Octobre 2009 et a fait l'objet d'une radiation du Registre du Commerce et des Sociétés d'Aurillac en date du 23 novembre 2009.

- Augmentation de capital :

La société GAMELOFT a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et d'exercices de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour 2 863 K€ primes d'émission incluses. Le capital social s'élève désormais à 3 740 K€.

3.2.6.2 Comparabilité des comptes et changement d'estimation

Aucun reclassement n'a été réalisé sur les comptes sociaux du 31 décembre 2009.

Un changement d'estimation a été réalisé sur la durée d'amortissement des coûts des jeux passant de 12 mois à 18 mois. Ce changement a eu lieu pour les jeux dont le début de commercialisation est postérieur au 1^{er} janvier 2009.

L'expérience acquise sur la durée de vie des jeux, il apparaît que la durée d'amortissement est plus en adéquation avec la durée de vie du jeu si la durée est allongée de 12 mois à 18 mois.

L'impact de ce changement d'estimation sur l'année 2009 est de + 237 K€ sur le résultat de l'année.

L'impact sur l'année suivante est de + 202 K€ sur le résultat 2010.

L'impact sur l'année 2011 est de - 438 K€ sur le résultat 2011.

3.2.6.3 Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- image fidèle, régularité, sincérité,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables pratiquées sont conformes aux pratiques du secteur et aucun changement futur de méthode n'est envisagé à ce jour.

Les comptes annuels de GAMELOFT suivent les dispositions relatives aux comptes individuels du règlement n°99-03 homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999, le règlement 2000-06 sur les passifs, adopté par le comité de réglementation comptable (CRC) ainsi que le règlement sur les actifs R 2002-10 appliqué à compter du 1^{er} janvier 2003 et le règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

GAMELOFT applique la méthode préférentielle de comptabilisation des coûts de développement à l'actif sur ses développements de jeux sur les nouvelles plateformes telles que la Nintendo DS, DSi, l'Ipod d'Apple, la Wiiware...

3.2.6.4 Règles et méthodes comptables

3.2.6.4.1 Immobilisations incorporelles

- Marques

Les marques acquises par la société font l'objet d'une évaluation à chaque arrêté sur la base de leur contribution à l'activité commerciale. Cette contribution est évaluée sur des critères comme la présence parmi les marques les plus vendues sur leur marché et le chiffre d'affaires susceptible d'être généré dans le futur.

A la clôture, en cas de valorisation inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Les dépenses des marques créées en interne sont comptabilisées en charges, il en est de même pour les dépenses de renouvellement de leur protection.

- Frais de développement :

Gameloft distingue deux axes au niveau de son activité concernant la comptabilisation de ses frais de développement :

- Sur nouvelles plateformes :

Les conditions d'immobilisation des logiciels commerciaux sont les suivantes en norme françaises :

Selon le PCG (art. 311-3.2), les critères cumulés suivants doivent être réunis :

- 1) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- 2) l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- 3) la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- 4) la capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- 5) la disponibilité des ressources (techniques, financières ou autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- 6) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorés, d'une part des charges sociales et, d'autre part de frais de fonctionnement.

Les coûts de développement sont tout d'abord comptabilisés au poste immobilisations incorporelles en cours au fur et à mesure de l'avancement. Ensuite, ils sont transférés au compte autres immobilisations incorporelles lorsque le jeu est commercialisé.

Ces coûts sont amortis sur 18 mois en linéaire à compter de la commercialisation du produit. La faisabilité technique est déterminée produit par produit. A la clôture de l'exercice, et pour chaque logiciel, un test de valeur est effectué et le montant restant à amortir est comparé avec les perspectives de ventes futures. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une dépréciation complémentaire est pratiquée en conséquence.

La société ne pratique pas de recherche fondamentale.

- Sur téléphones mobiles :

GAMELOFT comptabilise aujourd'hui en charges les coûts de développement lors de leur engagement pour les jeux sur téléphones mobiles. La société développe et met en ligne chez les opérateurs chaque année plusieurs milliers de versions de ses jeux afin de couvrir les 900 modèles différents de téléphones mobiles actuellement sur le marché et les douze langues supportées par la société. Cette extrême fragmentation et la nature plus globale des informations reçues des opérateurs concernant les ventes font que GAMELOFT n'est pas en mesure de calculer de manière fiable les frais de développement des jeux sur téléphones mobiles et la valeur résiduelle de chacune de ces versions. Les frais de développements de jeux sur mobiles ne pouvant être individualisés, ces dépenses sont comptabilisées en charges à l'inverse des frais de développement sur nouvelles plateformes.

- Licences

Les licences concernent des droits de diffusion et de reproduction acquis auprès d'éditeurs tiers. La signature de contrats de licences donne lieu au paiement de montants garantis. Ces montants sont comptabilisés dans un compte d'avances sur licences. Tous les engagements (montants garantis prévus par le contrat) sont comptabilisés dans les comptes.

Ces avances sont réduites en fonction du montant des royalties versées au titre des ventes, ou amortis en linéaire pour les flat fees (montant fixe).

A la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée avec les perspectives de ventes futures auxquelles sont appliquées les conditions du contrat. Si ces perspectives de ventes ne sont pas suffisantes, une dépréciation complémentaire est alors pratiquée en conséquence.

- Logiciels bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis en linéaire sur 12 mois.

3.2.6.4.2 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

L'actif immobilisé doit être identifiable, être porteur d'avantages économiques futurs que l'entreprise contrôle et être utilisé de manière durable. Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des escomptes de règlement et des éventuelles subventions d'investissement accordées. Compte tenu de la nature des immobilisations détenues, aucun composant distinct des immobilisations principales n'a été relevé. La société considère les durées pratiquées comme les durées d'utilités des biens.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Agencements et aménagements : 5 ans (linéaire)
- Matériel de transport : 5 ans (linéaire)
- Matériels informatiques et de téléphonie : 2 et 3 ans (linéaire)
- Mobilier : 10 ans (linéaire)

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

3.2.6.4.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique, hors frais accessoires.

La valeur de la participation est appréciée à la fin de chaque exercice en fonction de la quote-part de situation nette de la filiale à cette date et en tenant compte des perspectives de développement à moyen terme. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

3.2.6.4.4 Stocks

Les stocks sont valorisés sur la base du prix de revient déterminé en activité normale. Ils sont évalués suivant la méthode FIFO.

La valeur brute des produits finis comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks au 31 Décembre 2009 concernent des cartouches de jeux comme *Asphalt : Urban GT*, *Real Football 2009*, *Guitar Rock Tour* sur Nintendo DS, *TV Show King* sur Wii et *Brain Challenge* sur PS3.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation probable est inférieure à la valeur comptable.

Il n'y a pas de nantissement sur les stocks.

3.2.6.4.5 Clients et comptes rattachés

Ils sont évalués à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

3.2.6.4.6 Opérations en devises

Les produits et charges en devises sont comptabilisés sur la base de taux de change mensuels.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties en euros aux taux en vigueur au 31 Décembre 2009. Les gains et pertes latentes sur les créances et dettes à long terme sont comptabilisés au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les différences de conversion sur les disponibilités et les comptes courants en devises sont immédiatement comptabilisées en résultat de change.

3.2.6.4.7 Autres créances

Ce sont principalement les avances en comptes courants consenties aux filiales du groupe. Ces avances font l'objet d'une provision si la situation nette réévaluée, ramenée au pourcentage détenu, de la filiale devenait négative. La provision serait alors égale au montant négatif obtenu.

3.2.6.4.8 Valeurs mobilières de placement

Les titres de sociétés cotées sont évalués au cours moyen du marché du dernier mois de clôture. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision (Plan Comptable Général Article 332.6).

Les valeurs mobilières constituées dans des fonds de placement à court terme sont valorisées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

3.2.6.4.9 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées des comptes de banque.

3.2.6.4.10 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Au 31 décembre 2009, les provisions pour risques et charges concernent :

- Des risques de change liés à l'actualisation des créances et dettes libellées en monnaies étrangères,
- Des provisions sur filiales dont la situation nette est négative,
- Des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Les obligations futures de l'employeur ont été évaluées selon un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédits projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les hypothèses retenues au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

France	
Taux d'évolution des salaires	1 à 3%
Taux d'actualisation	2,00%
Départ en retraite à l'initiative du salarié	65 ans

Ainsi que l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique.

La société GAMELOFT n'a pas mis en place d'avantages particuliers au personnel.

3.2.6.4.11 Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cession d'éléments d'actif, perte ou boni sur cessions d'actions propres, ...)

3.2.6.5 Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Au 31.12.08 Brut	Transfert de compte à compte	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.09 Brut
Logiciels	148		19		167
Marques	1 829				1 829
Frais de développement	6 280	3 625	1 485		11 391
Frais de développement en cours	3 218	- 3 625	3 790	673	2 709
Avances sur licences	14 230		5 521	1 758	17 994
TOTAL	25 705	-	10 816	2 431	34 090

Les autres immobilisations incorporelles sont les coûts de développement des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo DS, l'Ipod d'Apple, la Wiiware et la nouvelle Nintendo DSi.....

Les frais de développement comprennent des jeux finis ou déjà commercialisés sur les nouvelles plateformes telles sur la Nintendo DS, Dsi, l'Ipod d'Apple, la Wiiware, la PS3net pour 1 485 K€.

Les immobilisations incorporelles en cours sont des couts de développement de jeux non encore terminés à la date d'arrêté des comptes et cette année, le montant est de 3 789 K€.

La société effectue des tests sur la faisabilité des projets et de leur commercialisation. Au cours de l'année 2009, Gameloft a fait une revue de ses projets en cours. Au regard de ses résultats, la société a décidé de comptabiliser en charges pour un montant de 673 K€ les coûts précédemment capitalisés.

Les avances sur licences concernent des contrats signés avec divers constructeurs automobiles, des sportifs de haut niveau Camillo Villegas, Vijay Singh, Mickael Llodra, Patrick Viera, Steven Gerrard, Cannavaro, Robinho, Hulk Hogan (catcheur de haut niveau) la FIFPRO (International Federation of Professional Footballers), la NBA ou encore NFL...

Sur l'année 2009, de nouveaux contrats de licences ont été signés principalement avec Riverdeep, pour le jeu mythique Oregon Trail, pour la sortie du film Avatar, Les éditions Albert René pour la sortie du film Astérix, Marvel pour Iron Man 2 ainsi que Universal avec le film Jurrasic Park. Gameloft a signé aussi des contrats pour des licences de jeux de société, séries et jeux télévisés tels que Blokus, Uno, Sonic de Sega, A prendre ou à laisser, Heroes, CSI

La diminution des avances sur licences des avances pour 1 758 K€ concerne des licences dont Gameloft n'a plus la jouissance contractuelle au 31 décembre 2009.

Amortissements et provisions

	Au 31.12.08 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	Au 31.12.09 Cumulés
Logiciels	94	32			126
Marques	1 829				1 829
Frais de développement	4 473	5 477	1 206		8 744
Avances versées / licences	8 636	4 468	1 758	102	11 448
TOTAL	15 032	9 977	2 964	102	22 148

L'augmentation des amortissements sur avances sur licences est la conséquence de la progression des ventes entraînant une hausse des royalties calculées au prorata des ventes des différents produits licenciés ou amortis en mode linéaire selon la durée des contrats pour les flat fees (montant fixe).

Compte tenu des perspectives de ventes insuffisantes sur différentes licences, une dépréciation complémentaire de 567 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2009.

L'augmentation des amortissements & provisions sur les développements commercialisés sont respectivement de 4 289 K€ et de 1 188 K€. Les amortissements correspondent à la dépréciation sur 18 mois des coûts de développements dès la sortie du jeu à compter du 1^{er} janvier 2009 et des amortissements sur 12 mois pour les jeux sortis avant le 1^{er} janvier 2009. Des tests de valeur ont été réalisés sur tous les développements commercialisés et en cours à la clôture de l'exercice et de ce fait, une provision de 1 188 K€ a été constatée.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Au 31.12.08 Brut	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.09 Brut
Installations techniques	68	14		82
Matériel de transport	-			-
Matériel informatique et mobilier	3 092	688		3 780
TOTAL	3 160	702		3 862

Les augmentations d'immobilisations corporelles sont liées à l'achat de téléphones mobiles et au renouvellement de matériels informatiques.

Amortissements

	Au 31.12.08 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.09 Cumulés
Installations techniques	39	16		55
Matériel de transport	-			-
Matériel informatique et mobilier	2 050	885		2 935
TOTAL	2 088	901		2 990

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

Immobilisations

	Brut Au 31.12.08	Augmentations	Diminutions	Brut Au 31.12.09
Titres de participation	7 897	479	195	8 181
Autres titres immobilisés	150			150
Dépôts et cautionnements	231	49	31	249
TOTAL	8 278	388	86	8 580

L'augmentation des titres de participation est due à la création des filiales GAMELOFT Live Divertissements Inc. pour 94 K€, GAMELOFT Dubaï pour 11 K€, diminué par le rapatriement des fonds sur la filiale Gameloft Malte Ltd pour 140 K€, l'augmentation de capital de certaines filiales dont Gameloft LLC Ukraine pour 250 K€, Gameloft Brésil pour 117 K€.

Les diminutions sont les titres de la société l'Odyssee Interactive Games, société qui a été liquidée en octobre 2009.

Les autres titres immobilisés sont des prêts & créances.

L'augmentation des dépôts de garantie est principalement due à l'indexation de notre loyer.

Provisions

	Au 31.12.08 Cumulés	Augmentations	Diminutions	Au 31.12.09 Cumulés
Titres de participation	107	13	1	119
TOTAL	107	13	1	119

Les dotations concernent les titres de participation des sociétés GAMELOFT SRO pour 7 K€ et GAMELOFT Venezuela pour 6K€.

Les reprises de provisions concernent les titres de participation de la société LUDIGAMES pour 1 K€.

Tableau des filiales et participations :

En K€	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- brute	118	8 063	-	-
- nette	118	7 944	-	-
Montants des prêts et avances accordés		8 175	-	-
Montant des cautions et avals donnés		-	-	-
Montant des dividendes encaissés		2 908	-	-

Tableau des filiales et participations :

	Devises	Capital En devises	CP autres que le capital En devises	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres (brute en €)	Valeur comptable des titres (nette en €)	Montant des prêts et avances accordés En €	Montants des cautions et avals	Chiffre d'affaires au 31.12.09 En devises	Résultats au 31.12.09 En devises	Dividendes distribués En €
FILIALES CAPITAL DETENU AU MOINS A 50%											
GAMELOFT INC Divertissement (Canada)	\$ CAD	3 971 142	3 129 248	100.00%	2 855 807	2 855 807	9 673	-	15 589 582	611 293	-
GAMELOFT INC (USA)	\$ US	2 001 000	5 397 498	99.50%	2 316 726	2 316 726		-	41 712 658	1 113 760	-
GAMELOFT Ltd	£	1 000	- 1 977 363	99.50%	1 666	1 666		-	4 381 592	- 1 044 926	-
GAMELOFT GMBH	€	25 000	- 2 675 371	100.00%	25 000	-	99	-	1 087 468	- 380 496	-
GAMELOFT IBERICA SA (Espagne)	€	60 200	- 469 565	100.00%	60 201	60 201		-	5 567 748	- 111 139	-
GAMELOFT SRL (Roumanie)	RON	191 600	- 333 616	100.00%	106 259	106 259		-	26 871 733	598 526	-
GAMELOFT SRL (Italie)	€	96 900	353 930	99.74%	97 870	97 870		-	2 173 897	122 517	-
GAMELOFT SOFTWARE BEIJING Ltd	RMB	1 663 264	55 090 697	100.00%	173 340	173 340		-	99 911 980	16 568 640	-
GAMELOFT KK	YENS	10 000 000	-382 615 436	99.90%	78 720	78 720	3 249 651	-	855 709 232	67 345 011	-
GAMELOFT SOFTWARE SHANGHAI Ltd	RMB	1 655 320	-27 531	100.00%	166 661	166 661		-	47 531 801	1 826 221	-
GAMELOFT SOFTWARE CHENG DU	RMB	1 603 220	-10 081 930	100.00%	155 678	155 678		-	28 769 608	1 065 498	-
GAMELOFT Ltd (Vietnam)	\$	50 000	150 877	100.00%	40 317	40 317	76 357	-	5 953 000	371 325	-
GAMELOFT EOOD (Bulgarie)	€	52 510	-32 843	100.00%	53 000	53 000		-	1 532 684	68 083	-
GAMELOFT S. de R.L. de C.V.	\$ PESO	1 997 000	36 886 514	99.95%	140 028	140 028		-	123 128 175	5 060 539	-
GAMELOFT PRIVATED LTD	INR	103 026	32 239 187	99.99%	1 977	1 977		-	156 181 395	- 3 004 598	-
GAMELOFT Co, Ltd	KRW	100 000 000	- 4 939 553 206	100.00%	80 111	-	2 973 587	-	1 300 182 745	- 330 413 291	-
GAMELOFT Argentina	ARS	1 200 000	22 250 913	95.00%	953 726	953 726	663 810	-	65 271 065	18 306 615	2 908 308
GAMELOFT LLC (Ukraine)	UAH	292 164	- 794 872	100.00%	280 000	280 000	- 685	-	9 559 075	- 29 586	-
GAMELOFT Do Brasil Ltda	BRL	478 918	- 1 240 761	99.00%	165 000	165 000		-	3 513 944	- 822 202	-
GAMELOFT Australia Pty Ltd	\$ AUD	5 000	- 333 945	100.00%	2 936	2 936	52 457	-	1729261	- 206 037	-
GAMELOFT SRO (République Tchèque)	CZK	200 000	- 8 765 533	100.00%	7 108	-	292 782	-	4 318 672	- 4 777 125	-
GAMELOFT SPRL (Belgique)	€	20 000	-	99.50%	19 900	19 900		-	-	-	-
GAMELOFT SINGAPORE LTD	SGD	1	- 303 263	100.00%	0	-	51 582	-	285 895	- 206 280	-
GAMELOFT VENEZUELA	VEF	20 000	- 215 947	95.00%	6 315	-		-	-	- 213 167	-
GAMELOFT DUBAI	€	37 638	-	100.00%	37 638	37 638		-	-	-	-
GAMELOFT PHILIPPINES INC	PHP	9 000 000	1 599 789	99.99%	141 975	141 975	-	-	67 255 640	3 865 953	-
GAMELOFT HONG KONG LTD	HKD	10 000	-10 408 401	100.00%	869	-	805 665	-	2 009 694	- 5 597 509	-
GAMELOFT Divertissements LIVE INC	CAD	150 000	46 747	100.00%	94 215	94 215		-	1 179 070	46 747	-
GAMELOFT RICH GAMES PRODUCTION France SARL 75 001 Paris - 450 415 237 00012	€	7 500	252 983	99.80%	7 485	7 485	-	-	3 201 927	52 673	-
GAMELOFT PARTNERSHIPS SAS 75 008 Paris - 488 934 506 00020	€	37 000	126 313	100.00%	37 000	37 000	-	-	2 557 318	- 26 793	-

	Devises	Capital En devises	CP autres que le capital En devises	Quote- part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres (brute en €)	Valeur comptable des titres (nette en €)	Montant des prêts et avances accordés En €	Montants des cautions et avals	Chiffre d'affaires au 31.12.09 En devises	Résultats au 31.12.09 En devises	Dividendes distribués En €
GAMELOFT LIVE SAS 75 008 Paris – 500 819 537 00019	€	37 000	52 901	100.00%	37 000	37 000	-	-	670 704	20 950	-
LUDIGAMES SAS 75008 Paris – 508 543 964	€	37 000	- 5 178	100.00%	37 000	37 000	-	-	67 804	- 3 794	-
PARTICIPATIONS CAPITAL DETENU ENTRE 10 ET 50%											
TOTAL	€				8 181 530	8 062 127	8 174 978	-			2 908 308

4.STOCKS

Nature	Au 31.12.08	Valeur brute	Provision	Au 31.12.09
Cartouches Asphalt Nintendo DS	31	-		-
Cartouches Nintendo DS	1 278	380		380
Cartouches PS3	157	29		29
Cartouches Wii	962	48		48
TOTAL	2 428	457	-	457

Sur la fin d'année 2008, Gameloft a lancé des jeux cartouches en tant qu'éditeur sur la Nintendo DS avec les jeux suivants : Real Football 2009, Guitar Rock Tour, sur la Wii de Nintendo avec le jeu TV Show King et aussi sur la PS3 avec Brain Challenge.

Les cartouches Asphalt Nintendo DS ainsi que les nouveaux jeux cités ci-dessus sont commercialisées dans le monde entier.

Il n'y a pas de nantissement sur les stocks.

5.Avances et acomptes versés

	Au 31.12.08	Reclassements	Augmentation	Diminution	Au 31.12.09
Avances et acomptes versés	-				-
TOTAL	-				-

6.Clients et comptes rattachés

	Au 31.12.08	Valeur brute	Provision	Au 31.12.09
Clients et comptes rattachés	52 234	59 722	2 352	57 370
TOTAL	52 234	59 722	2 352	57 370

Les provisions sur créances clients sont constituées à hauteur des capitaux propres négatifs sur nos filiales. Au 31 décembre 2009, les provisions clients concernent des clients tiers pour 63 K€.

L'augmentation des créances clients est liée au fort accroissement de notre activité au cours de l'exercice 2009 par rapport à celui de 2008 mais le poste client est constitué pour près de 75 % des créances intragroupes (43 830 K€).

Toutes les créances clients sont à moins de 1 an.

7. Autres créances

	31.12.09	31.12.08
Avoirs fournisseurs à recevoir	148	811
Etat (crédit de TVA, divers)	906	1 061
Groupe et associés	8 213	7 221
Fournisseurs débiteurs	1 408	2 996
Autres créances sociales	11	-
Autres débiteurs divers	39	40
TOTAL	10 725	12 129

Les fournisseurs débiteurs sont pour la majeure partie du poste des fournisseurs intragroupe.

8.Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Créances de l'actif circulant			
Stock	457	457	
Avances et acomptes versés	-	-	
Clients et comptes assimilés	59 722	59 722	
Etat (crédit de TVA, divers)	906	906	
Groupe et associés	8 213	8 213	
Avoirs fournisseurs à recevoir	148	148	
Fournisseurs débiteurs	1 408	1 408	
Autres débiteurs divers	39	39	
Autres créances sociales	11	11	
Capital souscrit, appelé, non versé (PE incluse)			
TOTAL	70 904	70 904	

ETAT DES DETTES	Montant brut	à - 1 an	à + 1 an
Emprunts & comptes rattachés			
Dettes financières	51	51	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 700	33 700	
Dettes fiscales et sociales	1 513	1 513	
Autres dettes	601	601	
Dettes sur immobilisations	4 506	4 506	
Groupe et associés	6 088	6 088	
TOTAL	46 459	46 459	

Les avances en comptes courants des filiales sont provisionnées au 31 Décembre 2009 à hauteur de 3 252 K€. Le taux de rémunération des avances est de 2 % ou 1% selon les contrats d'avances signés avec nos filiales. Une provision est constatée à hauteur de la quote-part de la situation nette négative de la filiale pour celles qui ne sont pas en cours de liquidation.

Sur l'exercice 2009, la société a reçu 372 K€ d'avances en comptes courants de la part de sa filiale espagnole. Le taux de rémunération du compte courant avec Gameloft Iberica est de 3%.

9.Produits à recevoir

	31.12.09	31.12.08
Avoirs fournisseurs à recevoir	148	811
Clients, Produits non facturés	13 643	10 503
Etat, produits à recevoir	1	-
TOTAL	13 792	11 314

10.Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. A la clôture annuelle, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par :

Nature	Net 31.12.08	Valeur brute au 31.12.09	Provision au 31.12.09	Net au 31.12.09	Valeur retenue par titre au bilan	Cours du titre au 31.12.09	% de détention au 31.12.09
Certificat de dépôt négociable	2 500	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 500	-	-	-	-	-	-

11.Disponibilités

Le poste « Disponibilités » représente le solde des comptes de banque pour 12 625 K€ au 31 Décembre 2009 comparé à 2 621 K€ au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, Gameloft ne détient plus de certificat de dépôt négociable mais un livret rémunéré au taux de 1% l'an.

12. Comptes de régularisation actif

	31.12.09	31.12.08
Charges Constatées d'avances	332	135
Ecart de conversion	916	2 508
Total	1 248	2 643

L'écart de conversion actif est surtout lié à l'actualisation des créances clients pour 589 K€.

13. Capitaux propres

	Solde au 31.12.08	Augmentation de Capital	Variation de Capital	Résultat 31.12.08	Résultat 31.12.09	Solde au 31.12.09
Capital social	3 680	60				3 740
Prime d'émission	63 166	2 803				65 969
Prime de fusion	624					624
Autres réserves	- 18 157			- 5 067		- 23 224
Résultat de l'exercice	- 5 067			5 067	4 653	4 653
TOTAL	44 246	2 863	-	-	4 653	51 761

La société a fait l'objet d'une augmentation de capital par levées de stocks options et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises pour 2 863 K€ ce qui a contribué à augmenter les capitaux propres ainsi que le résultat positif de l'année de 4 653 K€ par rapport à l'exercice précédent. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 51 761 K€ contre 44 246 K€ en 2008.

Nombre d'actions GAMELOFT S.A.

	Valeur nominale €	Nombre de titres	Montants en K€
Au 31/12/05	0.05	68 850 316	3 443
Levée d'options du 25/10/2005	0.05	116 477	6
Levée d'options du 21/03/2006	0.05	548 744	27
Levée d'options du 31/03/2006	0.05	588 397	29
Levée d'options du 15/09/2006	0.05	652 650	33
Au 31/12/06	0.05	70 756 584	3 538
Levée d'options du 25/10/2005	0.05	34 600	2
Levée d'options du 21/03/2006	0.05	121 128	6
Levée d'options du 31/03/2006	0.05	706 553	35
Levée d'options du 15/09/2006	0.05	1 439 492	72
Au 31/12/07	0.05	73 058 357	3 653
Levée d'options du 21/03/2003	0.05	43 128	2
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	33 263	2
Levée d'options du 15/09/2003	0.05	470 346	23
Au 31/12/08	0.05	73 605 094	3 680
Levée d'options du 03/12/2004	0.05	1 192 780	60
Au 31/12/09	0.05	74 797 874	3 740

Au 31 décembre 2009, le capital social se compose de 74 797 874 actions de valeur nominale 0,05 euro, soit 3 739 893,70 euros.

Stocks options et Actions gratuites

Pour mémoire, les conditions d'exercice du plan de stocks options ainsi que d'actions gratuites sont les suivantes :

Date du Conseil d'Administration	03/12/04	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	1 585 800	960 850	577 650	548 587	-
Nombre d'actions annulées :		357 000	433 900	457 900	465 700
Nombre de personnes concernées :	91				
dont dirigeants	0				
Début d'exercice	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006
Fin d'exercice	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009
Prix de souscription	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 790 300	2 716 200	2 547 900	2 401 800	2 335 500
Nombre d'actions annulées :		74 100	242 400	388 500	454 800
Nombre de personnes concernées :	101				
dont dirigeants	5				
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros	5,35 euros

Date du Conseil d'Administration	11/01/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	612 000	468 000	363 000	333 000	333 000
Nombre d'actions annulées :		144 000	249 000	279 000	279 000
Nombre de personnes concernées :	33				
dont dirigeants	0				
Début d'exercice	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008	11/01/2008
Fin d'exercice	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012	11/01/2012
Prix de souscription	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros	5,61 euros

Date du Conseil d'Administration	7/06/06	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	40 200	40 200	40 200	10 200	10 200
Nombre d'actions annulées :	-	-	-	30 000	30 000
Nombre de personnes concernées :	2				
dont dirigeants	0				
Début d'exercice	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010	07/06/2010
Fin d'exercice	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012	07/06/2012
Prix de souscription	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros	5,37 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 811 000	2 734 800	2 535 000	2 421 700
Nombre d'actions annulées :		76 200	276 000	389 300
Nombre de personnes concernées :	127			
dont dirigeants	4			
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros	4,10 euros

Date du Conseil d'Administration	03/01/07	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	710 100	604 800	530 400	511 200
Nombre d'actions annulées :		105 300	179 700	198 900
Nombre de personnes concernées :	38			
dont dirigeants	1			
Début d'exercice	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009	03/01/2009
Fin d'exercice	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013	03/01/2013
Prix de souscription	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros	4,30 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	3 110 250	3 015 000	2 850 600
Nombre d'actions annulées :		95 250	259 650
Nombre de personnes concernées :	199		
dont dirigeants	4		
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,80 euros	2,80 euros	2,80 euros

Date du Conseil d'Administration	11/04/2008	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	534 300	525 300	508 200
Nombre d'actions annulées :		9 000	26 100
Nombre de personnes concernées :	48		
dont dirigeants	1		
Début d'exercice	11/04/2010	11/04/2010	11/04/2010
Fin d'exercice	11/04/2014	11/04/2014	11/04/2014
Prix de souscription	2,95 euros	2,95 euros	2,95 euros

Date du Conseil d'Administration	14/05/2009	Restant au 31.12.09
Nombre d'actions pouvant être souscrites :	2 208 500	2 130 900
Nombre d'actions annulées :		77 600
Nombre de personnes concernées :	189	
dont dirigeants	2	
Début d'exercice	14/05/2011	14/05/2011
Fin d'exercice	14/05/2015	14/05/2015
Prix de souscription	2,36 euros	2,36 euros

Date du Conseil d'Administration	03/12/04	Restant au 31.12.06	Restant au 31.12.07	Restant au 31.12.08	Restant au 31.12.09
Nombre de BSCPE attribués :	1 486 500	1 126 253	704 400	653 000	-
Nombre d'actions annulées :		39 800	61 400	84 600	84 600
Nombre de personnes concernées :	32				
dont dirigeants	0				
Début d'exercice	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006	31/03/2006
Fin d'exercice	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009	03/12/2009
Prix de souscription	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros	2,40 euros

Attributions d'Actions Gratuites	21/04/2009	Restant au 31.12.09
Date du Conseil d'Administration	21/04/2009	21/04/2009
Maturité – Période d'acquisition	2 ans - 22/04/2011	2 ans - 22/04/2011
Fin de période de conservation	2 ans - 22/04/2013	2 ans - 22/04/2013
Nombres d'instruments attribués	720 750	720 250
Nombre d'actions annulées :	-	500
Nombre de personnes concernées :	55	
dont dirigeants	3	

Les actions gratuites attribuées, subordonnées à la satisfaction de conditions de performance seulement pour les dirigeants, sont indisponibles pendant une période de quatre années suivant la date d'attribution. Les actions attribuées étant des actions ordinaires, de même catégorie que les anciennes actions composant le capital social de la société, le salarié actionnaire bénéficie par conséquent, au terme de la période d'acquisition des droits, des dividendes et droits de votes attachés à l'ensemble de ses actions.

Au total, au 31 décembre 2009, le nombre maximum d'actions à créer par exercice des stocks option est de 11 101 300 actions, d'actions gratuites est de 720 250 actions.

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans les conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits.

Gameloft ne détient pas d'actions propres.

14.Charges à payer

	31.12.09	31.12.08
Agios bancaires à payer	3	4
TOTAL Emprunts et Dettes Financières	3	4
Fournisseurs, factures non parvenues	5 139	7 696
Fournisseurs, factures non parvenues immos incorp.	3 939	3 644
Fournisseurs, factures non parvenues immos corp.	12	10
Rabais, remises, ristournes à accorder	242	4 058
Dettes fiscales	616	945
Dettes sociales	897	961
TOTAL	10 845	17 314

15.Eléments concernant les entreprises liées

	31.12.09	31.12.08
Actif		
Titres de participation	8 181	7 897
Clients et comptes rattachés	43 830	40 195
Prov. Sur créances clients	2 196	1 707
Autres créances – Comptes courants	8 175	7 221
Autres créances – Intégration fiscale	36	-
Prov. Sur Autres créances	3 252	1 375
Fournisseurs débiteurs	1 434	3 022
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 257	24 220
Dettes financières	6 088	5 716
Résultat		
Produits d'exploitation	38 246	47 802
Charges d'exploitation	64 769	63 682
Produits financiers	3 047	177
Charges financières	2 063	122

16.Provisions inscrites au bilan

	Au 31.12.08	Dotations exercice	Reprises exercice	Au 31.12.09
Provisions pour risques & charges				
Pour risques de change	2 508	916	2 508	916
Pour risques autres	69	13	-	82
Pour charges	-	64	-	64
Total	2 577	993	2 508	1 062
Provisions pour dépréciation				
Sur marques	1 829			1 829
Sur développements commercialisés	1 105	1 188	1 206	1 087
Sur avance / Licences	-	567	-	567
Sur titres de participation	107	13	1	119
Sur stocks	-		-	-
Sur créances clients	1 738	755	141	2 352
Sur autres créances	1 375	1 880	3	3 252
Sur VMP	-	-	-	-
Total	6 154	4 403	1 349	9 208
Total	8 731	5 396	3 857	10 270

La provision pour indemnités de départ en retraite est dotée sur l'exercice pour 13 K€.

La dépréciation pour charges concernent les filiales dont les capitaux propres étaient négatifs pour 64 K€.

Les dotations sur les développements commercialisés représentent 1 188 K€ sur l'année suivant les tests sur la faisabilité des projets et de leur commercialisation et 567 K€ sur les dotations aux provisions sur avance sur licences, montant déterminé en fonction des tests de recouvrement de l'avance consentie aux licenseurs.

Les dotations sur créances clients concernent des clients tiers pour 32 K€ et pour 723 K€ des créances intragroupes.

Les dotations sur titres de participation concernent les titres de la société GAMELOFT SRO pour 7 K€ et GAMELOFT Venezuela pour 6 K€.

Les provisions sur autres créances concernent des avances accordées pour 827 K€ à Gameloft Co, Ltd, pour 751 K€ à GAMELOFT Hong Kong, pour 293 K€ GAMELOFT SRO et pour 9 K€ GAMELOFT Singapore.

Les reprises de provisions concernent les frais de R&D comptabilisés en partie au 31 décembre 2008 pour 1 017 K€ et pour 189 K€ les provisions calculées au 30 juin 2009.

Les reprises de provisions concernent les titres de participation de la société LUDIGAMES SAS pour 1 K€.

Les reprises de provisions sur créances clients sont pour 139 K€ des reprises sur créances intragroupes, GAMELOFT Hong Kong et 2 K€ sur des créances clients diverses.

Les reprises de provisions pour dépréciation sur autres créances représentent 3 K€ de GAMELOFT Vietnam ltd.

17.Dettes financières

Les dettes financières se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Emprunts & comptes rattachés	51	25
Avances en compte courant	6 088	5 716
Dettes financières	6 139	5 741

	à - 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Echéances restant à payer au 31.12.09	6 139		

Endettement financier :

	31.12.09	31.12.08
Dettes financières	51	25
Disponibilités	12 625	-2 621
VMP	-	-2 507
Endettement net financier	12 574	- 5 103

Au 31 Décembre 2009, il y a un excédant net financier de 12 574 K€ contre 5 103 K€ au 31 décembre 2008.

L'intégralité des dettes financières est à taux fixe et en euros.

18.Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.09	31.12.08
Dettes fournisseurs	33 700	28 686
Total	33 700	28 686

Le délai moyen de règlement de nos fournisseurs est de 90 jours.

L'augmentation des dettes fournisseurs est liée au fort accroissement de l'activité de la société au cours de l'exercice 2009 mais est nuancée par les dettes des filiales du groupe pour 27,2 M€ contre 22,9 M€ en 2008.

19.Dettes fiscales et sociales

	31.12.09	31.12.08
Dettes fiscales	616	945
Dettes sociales	897	961
Total	1 513	1 906

Les dettes fiscales et sociales sont en baisse par rapport au 31 décembre 2008.

Les dettes fiscales comprennent pour 368 K€ de TVA.

20. Dettes sur immobilisations

	31.12.09	31.12.08
Dettes sur immobilisations	4 506	4 508
Total	4 506	4 508

Les dettes fournisseurs sur immobilisations sont restées stable.

21. Autres dettes

	31.12.09	31.12.08
Clients – avoirs à établir	242	4 058
Soldes créditeurs des comptes clients	76	66
Autres dettes	283	156
Total	601	4 280

22. Comptes de régularisation passif

	31.12.09	31.12.08
Produits constatés d'avance	211	155
Ecart de conversion	955	1 003
Total	1 166	1 158

Les produits constatés d'avance sont composés de facturations aux clients relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture ainsi que des produits liés à une indemnité de franchise de loyer dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

L'écart de conversion passif est surtout lié à l'actualisation des dettes fournisseurs pour 436 K€ et des créances clients pour 520 K€.

3.2.6.6 Notes sur le compte de résultat

Le résultat courant recouvre toutes les activités ordinaires dans lesquelles GAMELOFT est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les coûts de développement de jeux sur mobile sont comptabilisés en charges pour l'ensemble de l'exercice. Comme décrit précédemment, les coûts de développement de jeux sur les nouvelles plateformes sont activés dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisations.

Le coût de production est constitué du coût des « approvisionnements » (autres matières et fournitures) augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours des opérations de production des jeux.

23. Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par activité au 31 décembre 2009 est la suivante :

	31.12.09		31.12.08	
	K€	%	K€	%
Mobiles	90 625	91 %	77 188	82 %
Consoles	5 627	6 %	7 723	9 %
Production immobilisée	5 274	5 %	6 355	7 %
Production stockée	- 1 940	- 2 %	2 397	2 %
Total	99 586	100 %	93 663	100 %

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique au 31 décembre 2009 est la suivante :

	31.12.09		31.12.08	
	K€	%	K€	%
Europe	45 572	47 %	44 907	53 %
<i>Dont France</i>	17 228	18 %	17 331	38 %
Amérique du Nord	33 486	35 %	28 043	33 %
Reste du monde	17 194	18 %	11 961	14 %
Total Chiffre d'affaires	96 252	100 %	84 911	100 %
Production Immobilisée	5 274	-	6 355	-
Production Stockée	- 1 940	-	2 397	-
Total	99 586	-	93 663	-

24. Autres produits d'exploitation et transfert de charges

Les autres produits d'exploitation se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Reprises sur provisions	141	185
Transferts de charges	910	996
Autres produits	56	8
Total	1 107	1 189

Les transferts de charges sont constitués pour 885 K€ de refacturation de frais généraux.

Les reprises de provision sur créances clients concernent GAMELOFT Hong Kong pour 139 K€ et 2 K€ de créances de clients divers.

Les autres produits sont des produits liés aux non encaissements de règlements fournisseurs ou trop perçus.

25. Achats et autres approvisionnements

Les achats consommés sont constitués pour 46 K€ par les achats de produits et de marchandises destinés à la revente, pour 62 725 K€ par les frais de développement des jeux sur mobiles et pour 1 460 K€ par les frais généraux y afférent.

26. Variation de stock de produits finis

	31.12.09	31.12.08
Variation de stocks : Asphalt DS	31	28
TOTAL	31	28

La variation de stock est liée à la sortie en stock de cartouches de jeu Asphalt DS.

27. Autres achats et charges externes d'exploitation

Les autres achats d'exploitation sont principalement constitués des frais de télécommunications et de petits matériels pour 462 K€, des dépenses de publicité et de marketing pour 3 042 K€, des frais de conférences – salons pour 106 K€, des frais de déplacements pour 471 K€, des dépenses de sous-traitance administratives et de commercialisations, des commissions et courtages sur ventes pour 3 026 K€, des charges de redevances de royalties pour 4 665 K€ sur des avances déjà amorties et des frais d'honoraires pour 641 K€.

28. Charges de personnel

Au 31 décembre 2009, la société emploie 32 personnes dont 4 dirigeants.

La part des charges de personnel affectée à la production des jeux représente 2 497 K€.

29. Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Les dotations se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	107	54
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles : frais développement	3 083	3 212
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles licences	3 900	3 730
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	826	982
Dotations aux provisions	2 587	2 737
TOTAL	10 504	10 716

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles concernent l'amortissement de logiciels, des frais de développement et aussi l'amortissement des avances sur licences amorties selon le volume de ventes ou par amortissement linéaire lié aux flat fees suivant les contrats.

La baisse des dotations aux amortissements incorporelles sur les frais de développement est due à l'amortissement en linéaire sur 18 mois des jeux commercialisés à compter du 1^{er} janvier 2009 contre 12 mois d'amortissement au préalable. Au 31 décembre 2009, Gameloft comptait plus d'une cinquantaine de jeux capitalisés et commercialisés sur différents supports consoles.

Les dotations aux provisions concernent la comptabilisation d'un engagement de retraite pour 13 K€, de provisions sur créances clients pour 755 K€, de provisions sur dépréciations d'actifs pour 1 755 K€ dont 567 K€ sur dépréciation des avances sur licences et 1 188 K€ sur dépréciation des frais de développement.

30. Résultat financier

Le résultat financier se décompose ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Produits financiers :		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 908	-
Autres intérêts et produits assimilés	203	336
Reprises sur provisions	2 512	1 479
Différences positives de change	976	3 118
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
	6 599	4 932
Charges financières :		
Dotations aux provisions	2 809	3 891
Autres intérêts et charges assimilées	194	163
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
Différences négatives de change	2 913	2 771
	5 916	6 825
Résultat financier	683	- 1 893

Les reprises sur provisions de 2 512 K€ se décomposent comme suit :

- 3 K€ sur les avances en compte courants dont 3 K€ sur Gameloft Vietnam,
- 1 K€ sur les titres de participation dont 1K€ sur Ludigames,
- 2 508 K€ sur les pertes de change.

Les dotations aux provisions de 2 809 K€ sont constituées ainsi :

- 13 K€ sur les titres de participation dont 7 K€ sur GAMELOFT SRO et 6K€ sur GAMELOFT Venezuela,
- 1 880 K€ sur les avances en compte courants dont 827 K€ sur GAMELOFT Co, Ltd, 751 sur GAMELOFT Hong Kong, 293K€ sur GAMELOFT SRO et 9 K€ sur GAMELOFT Singapore,
- 916 K€ sur les pertes de change.

Les autres intérêts et charges assimilées d'un montant de 194 K€ sont liés aux charges d'intérêts financiers dont 170 K€ de refacturation d'intérêts sur l'avance en compte courant que GAMELOFT Iberica nous a consenti.

L'ensemble des dettes de GAMELOFT est à taux fixe et en euros. La société n'a pas de stratégie de couverture de change dans la mesure où ses relations intragroupe, avances en comptes courants aux filiales, refacturation des frais des filiales à la société mère et les royalties aux filiales, sont effectuées en devises (dollars US, dollars canadiens et livres sterling...) et que les produits en devises compensent les charges en devises que doit supporter la société.

La société n'a pas de couverture de taux, ni de change au 31 décembre 2009.

31.Résultat exceptionnel

Les éléments extraordinaires sont les produits ou les charges résultant d'évènements ou d'opération clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Le résultat exceptionnel se décompose ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Produits exceptionnels :		
Reprises de provisions	1 206	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	47	10
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
	1 253	10
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	41	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	55	18
Dotations aux amortissements et provisions	1 206	-
	1 302	20
Résultat exceptionnel total	- 49	- 10

Les produits exceptionnels sur opérations en capital sont liés à la liquidation de la filiale L'Odyssee Interactive Games pour 47 K€.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont des charges concernant la résolution de litiges commerciaux.

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent la valeur nette comptable d'immobilisations financière pour 55 K€ suite à la liquidation de la filiale française.

Les dotations aux amortissements concernent un reclassement de la dotation aux provisions sur les frais de développement du 31 décembre 2008 et du 30 juin 2009 en dotations aux amortissements.

Les reprises de provisions concernent les frais de R&D comptabilisés en partie au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009.

32. Impôt sur les sociétés

Il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices à payer sur cet exercice du fait des déficits reportables. Seule une économie d'impôt est comptabilisée suite à l'intégration fiscale.

	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05	31.12.04	31.12.03	31.12.02	31.08.01	31.08.00
Déficits reportables *	2 586	3 064	-	-	-	-	13 801	9 141	-
TOTAL	2 586	3 064	-	-	-	-	13 801	9 141	-

* données non cumulées

Sur l'exercice 2009, les allègements et accroissements de la dette future d'impôt ont été les suivants :

Dettes futures d'impôts	Base	Impôt
Provision Organique de l'exercice	145	48
TVTS	17	6
Effort construction	17	6
Gain de changes latents	956	319
TOTAL ALLEGEMENTS	1 135	379

Le taux d'impôt en vigueur au 31 décembre 2009 est de 33,33 %.

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

Au 31.12.09	Base comptable	IS
Résultat courant avant impôts	4 690	-
Résultat exceptionnel	- 49	-
Résultat avant impôt	4 641	-

Au 1^{er} Janvier 2010, il reste 37 826 K€ de déficits reportables indéfiniment.

Les impôts sur les résultats se décomposent ainsi :

	31.12.09	31.12.08
Impôts exigibles	- 11	-
Impôts différés	-	-
Total	- 11	-

Gameloft SA et ses filiales françaises, Gameloft Rich Games Production France, Gameloft Partnerships, Gameloft Live et Ludigames, ont décidé de mettre en place l'intégration fiscale à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Le montant d'économie d'impôts est de 11 K€ comptabilisé sur la maison mère GAMELOFT SA.

3.2.6.7 Informations diverses

1. Société consolidante

GAMELOFT SA – 81 rue Réaumur 75 002 Paris

2. Effectif

Sur l'exercice 2009, l'effectif moyen de GAMELOFT SA est de 30 salariés, 21 hommes et 9 femmes.

3. Engagements financiers et autres informations

Cautions données : néant

Sûretés réelles consenties : néant

Cautions reçues : néant

Crédit bail : néant

Engagements hors bilan :

* GAMELOFT SA a des engagements envers certaines filiales du groupe :

- Autorisation d'un engagement de garantie au profit de la société Divertissement Canada Inc. dans le cadre d'un contrat Cadre de location entre Gameloft Canada et la société Services Financiers Dell Canada Limitée à concurrence de 250 000 \$ CAD.
- Dans le calcul de ses baux, Gameloft divertissements Inc. a consenti au bailleur, en garantie du règlement du loyer et des obligations prévus par les baux, une hypothèque mobilière d'un montant de 322 000 \$ CAD sur tous les biens meubles se trouvant dans les lieux loués jusqu'à l'échéance du 15 aout 2014.
- Autorisation d'engagement de cautionnement au profit de la société Gameloft Argentina SA, filiale de la société en Argentine pour la signature de bail pour la location de bureaux à Buenos Aires (Argentine) avec la société Irsa Inversiones Y Representaciones SA à concurrence de 144 000 Dollars US.

Effets escomptés non échus : néant

Autres engagements :

La loi du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés français un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit leur permet, à leur initiative mais avec l'accord de l'employeur, de bénéficier d'actions de formation.

Chaque année, en fonction des dispositions conventionnelles applicables dans la société, les salariés à temps complet sous contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise acquièrent un droit d'une durée de 20 heures. Les salariés ayant un an d'ancienneté à la date du 7 mai 2005 peuvent profiter de cette loi.

Les droits acquis annuellement sont cumulables sur une durée de 6 ans, soit une durée plafonnée de cent vingt heures. Au 31 décembre 2009, un cumul de 2 588 heures est totalisé. La provision est non significative.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers.

5. Rémunération des dirigeants

Le montant de la rémunération brute versée au cours de l'année 2009 a été de 154 K€.

Aucun jeton de présence n'a été versé.

	2009	2008
Salaires, charges et avantages en divers	154	190
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi		-
Indemnités de rupture		-
Cumul des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites accordées	393 000	450 000

Données en Euros	Gameloft SA		TOTAL Rémunération au titre de 2009
	Rémunération brute fixe	Avantages en nature	
Michel Guillemot	60 000	0	60 000
Claude Guillemot	31 248	0	31 248
Gérard Guillemot	-	0	-
Yves Guillemot	31 248	0	31 248
Christian Guillemot	31 248	0	31 248
Total	153 744	0	153 744

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options décrits ci-dessous devront conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES PAR GAMELOFT S.A. DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	n° et date du plan	Nature des options	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
- Monsieur Michel Guillemot	Plan 9 du 14/05/2009	Options de souscription d'actions	300 000	2,36€	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au 14/05/2015 et 50% à compter du 14/05/2013 jusqu'au 14/05/2015
- Monsieur Gérard Guillemot	Plan 9 du 14/05/2009	Options de souscription d'actions	37 500	2,36€	50% à compter du 14/05/2011 jusqu'au 14/05/2015 et 50% à compter du 14/05/2013 jusqu'au 14/05/2015
TOTAL			337 500		

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est soumise à une condition de performance interne et une condition de performance externe. En outre, la levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux est conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

Attribution gratuite d'actions

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE					
Nom du dirigeant mandataire social :	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Date d'acquisition des actions	Date de la fin de conservation – date de cessibilité	Conditions de performance
- Monsieur Christian Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Yves Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	Conditions de performance interne et conditions de performance externe
- Monsieur Claude Guillemot	21/04/09	18 500	21/04/11	22/04/13	conditions de performance interne et conditions de performance externe
TOTAL		55 500			

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social :

Aucune action issue de levée d'option au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 n'a été souscrite par des dirigeants mandataires sociaux.

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social :

À compter de l'exercice 2009, les stock-options et les actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux:

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
- Monsieur Michel Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Christian Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Yves Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Claude Guillemot		X		X		X		X
- Monsieur Gérard Guillemot		X		X		X		X

Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6. Prêts accordés aux dirigeants du Groupe

Au 31 décembre 2009, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants du groupe conformément à l'article L225-43 du Code de Commerce.

3.2.7 Rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GAMELOFT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la

présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.2 relative au changement d'estimation exposée dans l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons revu les valorisations des immobilisations incorporelles, notamment les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement et licences, note 6.4.1 de l'annexe.
- les immobilisations incorporelles, et plus précisément les développements commercialisés et en cours font l'objet de tests de valeur, selon les modalités décrites dans les notes 6.4.1 et 6.5. Nous avons examiné le caractère approprié de la méthodologie retenue par la société.
- par ailleurs, la note 6.4.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables et des méthodes d'évaluation suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

AMLD AUDIT
Jean-Marc BRESSON

MB AUDIT
Marc DARIEL

4. GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

4.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le présent rapport, établi en application des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce, et de l'article L.621-18-3 du Code monétaire et financier, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce rapport décrit les principales composantes du dispositif mis en place par la société en termes d'organisation et de procédures applicables à la société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Ce rapport a été préparé avec l'appui de la Direction Financière et Juridique de la société et présenté au Conseil d'administration le 23 mars 2010.

Pour l'élaboration du présent rapport, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP-MEDEF en décembre 2008 résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et des recommandations AFEP-MEDEF de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (le « Code AFEP-MEDEF ») disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

4.1.1 Gouvernement d'entreprise

Le régime de gouvernement d'entreprise auquel se réfère le présent rapport est le « code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de décembre 2008 émis par l'AFEP et le MEDEF, disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr), ci-après le « code AFEP/MEDEF ».

4.1.1.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

4.1.1.1.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

a) Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé de six membres au 31 décembre 2010, dont 5 sont également directeurs généraux délégués et assistent le Président Directeur Général.

Nom	Age et Nationalité	Date d'entrée en fonction	Date d'expiration du mandat
Michel Guillemot Président du Conseil d'administration	51 ans Français	Le 3 décembre 2001 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Christian Guillemot Administrateur	44 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Claude Guillemot Administrateur	53 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Yves Guillemot Administrateur	49 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Gérard Guillemot	48 ans	Assemblée Générale constitutive du	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes

Administrateur	Français	1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Marcel Guillemot Administrateur	77 ans Français	Assemblée Générale constitutive du 1 ^{er} décembre 1999 Mandat renouvelé le 25 juin 2009	A l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le Conseil d'administration ne comprend aucun administrateur indépendant au sens du code AFEP/MEDEF, au terme duquel est considéré comme indépendant, un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Il appartient au conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, d'apprécier la qualité d'indépendance de ses membres.

Compte tenu de l'actionnariat en partie familial ainsi que de la taille de la Société, il n'est pas apparu nécessaire de nommer à ce stade un ou plusieurs administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009. Il n'est cependant pas exclu qu'à l'avenir et en fonction du développement de la société il soit fait appel à un ou plusieurs administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de Gameloft dans le respect des principes de gouvernement d'entreprise ainsi que des dispositions légales.

En application des dispositions légales et statutaires, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société. La durée des fonctions des Administrateurs est de six années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue l'année aux cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise et de l'absence de participation significative des salariés au capital, aucun représentant des salariés n'est associé aux travaux du Conseil.

b) Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Conformément aux dispositions de la loi NRE du 15 mai 2001, les statuts de la Société prévoient la possibilité de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général.

Néanmoins, en vertu d'une délibération en date 3 décembre 2001, le Conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général et a conséquence opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société, le Président du Conseil d'Administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

Le Président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il s'assure du bon fonctionnement des organes sociaux (conseil d'administration et assemblée générale) qu'il préside. Le Directeur Général dirige l'entreprise et la représente auprès des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société.

c) Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

d) Attributions et missions du Conseil d'administration

Le Conseil délibère sur les questions relevant de sa compétence en vertu des dispositions légales et statutaires.

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations stratégiques de la société, orientations qui seront mises en œuvre sous son contrôle par la Direction Générale. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires par la loi et les statuts, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Ainsi le Conseil d'administration :

- fixe les objectifs et définit la stratégie du Groupe dans le respect de sa culture et de ses valeurs ;
- choisit le mode d'organisation de la Direction Générale (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou cumul de ces fonctions) ;

- met en œuvre, quand il le juge opportun, les délégations de compétence qui lui sont octroyées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- procède à l'examen et l'arrêté des comptes ;
- contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

e) Information des administrateurs

Le Président Directeur Général communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce.

Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

Les administrateurs sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil d'administration.

f) Réunions du Conseil d'administration

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe. Conformément à l'article L 225-38 du Code de Commerce les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les Comptes annuels.

Au cours de l'année 2009 le Conseil s'est réuni 10 fois. Les administrateurs ont été assidus aux réunions du conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 70% en 2009.

Ils ont participé activement et en toute liberté aux délibérations et apporté leurs connaissances et leur compétence professionnelle afin d'œuvrer dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Les réunions ont porté essentiellement sur les ordres du jour suivants :

- 26 janvier 2009 : Augmentation de capital à la suite des levées de SO & BCE 2008 (4 administrateurs présents sur 6).
- 28 janvier 2009 : Autorisation d'une convention réglementée avec la société Ubisoft Entertainment SA (5 administrateurs présents sur 6).
- 19 mars 2009 : Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009. Proposition d'affectation du résultat. Conventions libres et réglementées. Convocation de l'assemblée générale annuelle (4 administrateurs présents sur 6).
- 21 avril 2009 : Attribution gratuite d'actions au profit des salariées et dirigeants sociaux du groupe (4 administrateurs présents sur 6).
- 29 avril 2009 : Analyse et arrêté du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2009 (4 administrateurs présents sur 6).
- 14 mai 2009 : Décision de mise en place d'un plan de stock options au profit des salariés et dirigeants sociaux du Groupe (4 administrateurs présents sur 6).
- 5 juin 2009 : Modification des taux d'intérêts appliqués aux contrats de prêts conclus entre la société et ses filiales (4 administrateurs présents sur 6).
- 25 juin 2009 : Renouvellement des mandats des administrateurs et Directeur Généraux (4 administrateurs présents sur 6).

- 31 août 2009 : Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2009. Etablissement du rapport financier semestriel (4 administrateurs présents sur 6).
- 29 octobre 2009 : Actualisation du rapport sur les documents de gestion prévisionnelle pour l'année 2009 (5 administrateurs présents sur 6).

g) Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Tel que préconisé par le code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 mars 2010 a procédé à une évaluation sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration au moyen d'un questionnaire adressé à l'ensemble des administrateurs. Le Conseil d'administration a estimé que les résultats sont positifs et traduisent un fonctionnement du Conseil plutôt satisfaisant dans sa globalité.

4.1.1.1.2 Comités du Conseil d'administration

a) Comité des nominations et rémunérations

Le Conseil d'administration est assisté d'un comité spécialisé : le Comité des nominations et rémunérations. Ce Comité est composé exclusivement d'administrateurs. Les membres de ce Comité sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de ce Comité. Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de ce Comité ont été définies par le Conseil lors de sa création.

• Composition

Au 31 décembre 2009, ce Comité est composé de Michel Guillemot, Président, assisté de Claude Guillemot.

Aucun de ces membres n'est indépendant.

• Mission

Le Comité des nominations et rémunérations est chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions. Le Comité étudiera les candidatures et formulera les propositions au Conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des Administrateurs, notamment la sélection des administrateurs indépendants.

• Réunions

Le Comité des nominations et rémunérations s'est réuni trois fois en 2009. Les membres ont été assidus aux réunions du Comité avec un taux de présence de 100%.

• Exposé des travaux du Comité au cours de l'exercice 2009 :

21 avril 2009 : Fixation des principes d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

14 mai 2009 : Fixation des principes d'un plan de stock options.

25 juin 2009 : Renouvellement des mandats des administrateurs et Directeur Généraux

b) Comité d'audit

Le Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 8 mars 2010, d'assurer le rôle de comité d'audit et ainsi assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières de la société.

• Composition

Ce Comité est composé de l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

• Mission

Le comité d'audit a pour mission :

- d'examiner les comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

4.1.1.2 Rémunérations des mandataires sociaux

4.1.1.2.1 Rémunérations

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe et d'avantages en nature. Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de rémunération variable. Ils peuvent bénéficier en

outre de l'attribution de stock-options et d'actions de performance. L'ensemble est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations. À compter de 2009, les stock-options et les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties de conditions de performance.

Le montant de la rémunération brute totale versée aux dirigeants au cours de l'exercice 2009 par la société, par les sociétés contrôlées au sens d'IAS 24.16, et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat, a été de 2 790 K€, dont 154 K€ versés par Gameloft SA.

4.1.1.2.2 Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé aux mandataires sociaux de Gameloft au cours l'exercice clos le 31 décembre 2009.

4.1.1.2.3 Programme de stock-options

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux par le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations. L'attribution d'options à un bénéficiaire constitue une marque de reconnaissance pour sa performance, sa contribution au développement du Groupe Gameloft et est aussi le gage de son engagement futur au sein de celui-ci.

Le comité des rémunérations et le conseil apprécient à l'occasion de chaque plan la nature des options à attribuer, souscription ou achat, en fonction de considérations essentiellement financières. Une liste de bénéficiaires est proposée par la Direction Générale au comité des rémunérations qui, après examen, la soumet au Conseil d'administration qui attribue les options. De même, le Conseil arrête les modalités d'exercice des options, prix d'exercice, durée d'indisponibilité. Le prix d'exercice est fixé selon la moyenne des cours des vingt jours de bourse précédant la décision d'attribution, auquel peut être pratiquée, dans le respect des conditions légales, une décote toujours inférieure à 5%. Les plans prévoient généralement une durée d'indisponibilité de quatre ans. Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires des plans d'options devront en outre conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions issues des levées d'options, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Conformément au code AFEP/MEDEF et aux recommandations émises en Octobre 2008 par l'AFEP et le Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties d'une condition de performance.

La levée des options attribuées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux est en outre conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants mandataires sociaux, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

4.1.1.2.4 Stock-options levées durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux

Aucune action issue de levée d'option au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 n'a été souscrite par des dirigeants mandataires sociaux.

4.1.1.2.5 Attribution gratuite d'actions

Les attributions gratuites d'actions au profit de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, sont décidées par le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations. L'attribution gratuite d'actions à un bénéficiaire constitue une marque de reconnaissance pour sa performance, sa contribution au développement de la Société et est aussi le gage de son engagement futur au sein de celle-ci.

Une liste de bénéficiaires est proposée par la Direction Générale au comité des rémunérations qui, après examen, la soumet au Conseil d'administration qui attribue les actions gratuites. Le Conseil, sur délégation de l'assemblée générale, fixe les conditions et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles attribuées gratuitement, décide du nombre d'actions à émettre, et constate les dates d'attribution

définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales.

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions devront en outre conserver au nominatif cinq pourcent (5%) de la quantité d'actions attribuées, jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Conformément au code AFEP/MEDEF et aux recommandations émises en Octobre 2008 par l'AFEP et le Medef sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les attributions gratuites d'actions aux dirigeants mandataires sociaux sont assorties d'une condition de performance.

L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux est en outre conditionnée à l'achat d'actions par ces mêmes dirigeants, pour un volume égal à 1% du montant du gain net après impôt réalisé par chacun.

4.1.1.2.6 Contrat de travail, indemnités de départ et clause de non-concurrence au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux

Aucun des administrateurs n'est titulaire d'un contrat de travail. Il n'existe aucun engagement pris au bénéfice des membres du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.1.1.2.7 Contrat de prestations de services avec l'émetteur et ses filiales

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une des filiales du groupe et prévoyant l'octroi d'avantage au terme d'un tel contrat.

4.1.1.3 Modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Conformément à l'article 14 des Statuts et à l'article R.225-85 du Code de commerce, tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire selon les dispositions légales et réglementaires applicables, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

L'actionnaire désirant assister personnellement à cette assemblée devra en faire la demande en retournant son formulaire de vote soit directement auprès de Caceis pour l'actionnaire nominatif, soit auprès de son intermédiaire financier pour l'actionnaire au porteur, et recevra une carte d'admission.

Un avis de convocation comprenant un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera envoyé automatiquement à l'actionnaire nominatif. L'actionnaire au porteur devra s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel ses actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire de vote par correspondance ou par procuration.

Les demandes d'envoi de formulaires de vote par correspondance ou par procuration, pour être honorées, devront parvenir cinq jours au moins avant la date de l'assemblée, à Gameloft – Service Assemblées – 14 rue Auber – 75009 Paris.

4.1.2 Les procédures de contrôle interne et la gestion des risques

La Direction Générale manifeste en permanence son engagement clair de maintenir et d'améliorer un dispositif de contrôle interne fiable et efficace, bâti sur un socle éthique, une organisation adaptée, des responsabilités définies et des compétences affirmées, afin d'assurer une gestion transparente et de favoriser l'information des actionnaires, axes majeurs de la bonne gouvernance.

4.1.2.1 Définitions et objectifs du contrôle interne

Afin d'élaborer la préparation du présent rapport relatif à l'exercice 2009, Gameloft a choisi de s'appuyer sur le cadre de référence du contrôle interne publié le 22 janvier 2007 et résultant des travaux du groupe de place établi sous l'égide de l'AMF.

Selon ce cadre, le contrôle interne est défini comme un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières publiées.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources et lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Le dispositif de contrôle interne joue ainsi un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Le contrôle interne a donc pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion et la réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans les orientations données par le Conseil,
- s'assurer que les opérations respectent les lois et règlements applicables,
- prévenir et maîtriser les risques inhérents à l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entendent de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière.

Dans cette perspective, Gameloft a adopté une démarche dynamique d'appréciation de la pertinence de son système de contrôle interne et d'évaluation permanente de son efficacité. Le dispositif de contrôle interne continuera ainsi à s'adapter aux contraintes et spécificités du Groupe et de ses filiales, ainsi qu'à l'évolution de son environnement externe.

Toutefois, le Groupe est conscient que le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels la société peut être confrontée.

4.1.2.2 Périmètre du dispositif de contrôle interne

Le présent rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe et rend compte du dispositif de contrôle interne de Gameloft mis en place pour garantir la fiabilité de ses comptes sociaux et consolidés.

Chaque société applique les procédures dont les principales caractéristiques sont résumées ci-après. Ce contrôle interne repose sur les fondements principaux suivants :

- reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du groupe,
- un système de reporting financier régulier,
- une revue régulière et/ou une revue ponctuelle de points importants et de l'activité.

4.1.2.3 La gestion des risques

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe est exposé à un ensemble de risques, pouvant impacter sa performance et l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Afin de recenser, d'analyser ces risques et les moyens mis en œuvre pour les gérer, la société a mis en place une cartographie des risques, mise à jour chaque année par l'audit interne et résultant d'une approche dynamique en amont avec les équipes de management et en aval avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles.

La cartographie de ces risques a été réalisée selon les étapes suivantes :

- identification de l'ensemble des activités de la société,
- évaluation et catégorisation des risques et de leur impact sur chaque activité de la société,
- évaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention.

Les procédures mises en place constituent un cadre de fonctionnement interne à la société et évoluent en permanence afin de devenir à terme de véritables outils de gestion des risques, utilisables à tous les niveaux de l'organisation, notamment dans l'analyse des risques informatiques et extra-financiers.

La société a ainsi pour objectif de renforcer son approche systématique de l'analyse des risques, notamment grâce à la mise en place d'indicateurs de risques. Elle entend s'appuyer autant que possible sur des référentiels existants afin d'améliorer ses méthodes d'évaluation et compléter le recensement et la documentation des procédures de contrôle, ainsi que le suivi des plans d'actions.

Une analyse des principaux risques, leurs impacts sur les comptes de la société et les principales mesures prises pour les maîtriser sont exposés dans le chapitre "Facteurs de risques" du rapport de gestion.

4.1.2.4 Organisation générale du contrôle interne

a) Les acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle interne

(i) Organisation :

Les différents acteurs qui participent au dispositif de contrôle interne sont les suivants :

Le Président Directeur Général : il définit et oriente la stratégie du Groupe. Il est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

Le Conseil d'administration : il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle la gestion, notamment en arrêtant les comptes annuels et en examinant les comptes semestriels. Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe, en particulier sur les grandes orientations stratégiques. Il dispose alors de tous les documents et rapports nécessaires à cet effet. Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs.

Autres acteurs clefs du contrôle interne : Gameloft est organisée en filiales de développement de jeux et en filiales de commercialisation. Le management du groupe Gameloft, basé en France, indique à ses filiales les directions stratégiques à suivre et en contrôle la mise en œuvre.

L'organisation du Contrôle Interne est structurée autour de quatre directions à vocation mondiale :

- La direction Développement;
- La direction Édition ;
- La direction Financière et Comptable ;
- La direction Juridique et des Ressources Humaines.

Ces quatre directions centrales sont elles-mêmes supervisées par le Président Directeur Général de Gameloft dont les pouvoirs résultent des dispositions légales et réglementaires. La société a mis en place un manuel de procédure et fait régulièrement des tests d'application.

• La Direction Développement

La direction Développement supervise l'activité des studios de développement de jeux mobiles situés en France, en Espagne, au Canada, aux Etats-Unis, au Japon, en Corée du Sud, en Roumanie, en Bulgarie, en Chine, au Vietnam, en Inde, au Mexique, en Argentine et aux Philippines. Les studios rendent compte, de façon hebdomadaire, à la Direction Développement de l'évolution des développements en cours. Les choix éditoriaux dans le développement de nouveaux jeux sont décidés par la direction Développement en liaison avec le pôle Edition.

• La Direction Commerciale

La direction Commerciale supervise l'activité des équipes de commercialisation des jeux mobiles situées en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en Italie, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Corée du Sud, en Chine, en Inde, au Mexique, en Argentine, en République Tchèque, à Hong Kong et à Singapour. Ces équipes de commercialisation sont chargées de la distribution et du marketing des jeux mobiles dans les zones géographiques qui sont sous leur responsabilité. Les responsables des ces unités disposent d'une large autonomie dans la recherche de nouveaux partenaires pour la distribution des jeux. Les contrats de partenariat et de distribution des jeux sont cependant tous visés par la direction Commerciale située en France, ce qui facilite le suivi et limite les risques. Chaque filiale de commercialisation envoie de façon hebdomadaire à la direction Commerciale un compte rendu détaillé de son activité commerciale (nouveaux contacts, compte rendu des rendez-vous clients, etc.) et marketing.

• La Direction Financière et Comptable

La direction Financière et Comptable a autorité sur la gestion de la trésorerie, le suivi des règles comptables et de gestion, la définition des investissements de croissance externe, la finance, les relations avec la communauté financière et l'actionariat. Elle coordonne par ailleurs la politique sociale de la société. Les services administratifs du siège peuvent être consultés hors hiérarchie par les filiales de la société. Chaque responsable de filiale, qu'elle soit filiale de développement ou de commercialisation, dispose de la signature sur le compte bancaire de la filiale et gère de façon autonome ses dépenses et ses investissements matériels (limités pour l'essentiel au matériel informatique). Chaque responsable de filiale envoie cependant tous les mois un compte d'exploitation mensuel détaillé et un état sur la trésorerie à la direction Financière et Comptable qui peut ainsi suivre très précisément l'évolution de ses produits et de ses dépenses au niveau mondial. Ces comptes d'exploitation mensuels sont par la suite immédiatement transmis aux deux autres directions de la société qui peuvent donc suivre l'évolution des filiales sous leur responsabilité.

• La Direction Juridique et Ressources Humaines

La direction Juridique du Groupe a pour mission de garantir la sécurité juridique du Groupe et de ses dirigeants. La direction Juridique est en charge notamment de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation. Par ailleurs, tous les précontentieux et litiges sont suivis par la direction Juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

Les équipes de ressources humaines en filiales sont chargées de concevoir et mettre en œuvre la politique, les programmes et les outils nécessaires pour répondre aux objectifs de recrutement définis au niveau Groupe tout en s'assurant du développement du potentiel et des compétences de chacun. Ces équipes ont aussi pour rôle de faire respecter les dispositions réglementaires locales et d'appliquer les politiques du Groupe concernant l'amélioration des performances collectives et individuelles sous forme d'évaluations régulières, de plan de développement, de formations adaptées, d'attribution de stocks option ou souscription à des plans d'épargne, etc.

(ii) Outils et modes opératoires :

Les équipes informatiques, rattachées à la Direction des Systèmes d'Information, s'assurent d'apporter aux équipes les outils adaptés à leurs métiers. Elles définissent, en collaboration avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles, les systèmes d'informations nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée des opérations. La gamme d'outils utilisés dans le Groupe est variée et est constituée de logiciels du marché et d'outils développés en interne. Cette gamme est amenée à évoluer afin de répondre aux besoins croissants de gestion et d'analyse de l'information.

b) Les activités de contrôle

Outre le dispositif de gestion des risques, le Groupe bénéficie de nombreux processus de contrôle à tous les niveaux de la société. Les directions fonctionnelles du siège jouent notamment un rôle essentiel, en assurant la

conformité des actions des filiales avec les directives Groupe tout en les supportant dans leur gestion des risques, notamment lorsque les équipes locales n'ont pas les compétences suffisantes :

- **Le département contrôle de gestion** assure le suivi de la performance de la société grâce à un suivi opérationnel centré autour d'un reporting mensuel de toutes les filiales du Groupe. Compte tenu de la petite taille du Groupe, il n'y a pas de Service "Audit interne". Le département "Contrôle de gestion" est rattaché à la Direction Développement. Le contrôle de gestion du Groupe est l'organe de coordination du contrôle de gestion qui suit l'ensemble de l'activité des studios de développement de jeux mobiles au niveau du Groupe. Chaque nouveau développement de jeu fait l'objet d'une prévision avant son lancement sur la composition de l'équipe qui sera affectée au développement, sur la durée affectée à ce développement, sur le nombre de téléphones sur lesquels sera développé ce jeu. Cette méthode de travail permet de cerner au mieux le coût de développement prévisionnel de chaque jeu et agit comme un système d'alerte efficace en cas de retard dans le développement du jeu. Toute dérive entre prévision et réalisation est analysée et les conséquences tirées lors du lancement des jeux suivants. Les contrôleurs financiers suivent l'ensemble du cycle de reporting financier et challengent constamment les filiales sur leur performance, leurs résultats et leur activité.

- **Le département consolidation** établit les comptes consolidés du Groupe et centralise toutes les expertises en matière d'établissement et d'analyse des comptes mensuels. Il diffuse les procédures comptables applicables au sein du Groupe. Il est garant du respect des normes et règlements en vigueur afin de donner une image sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

- **Le département trésorerie** coordonne la gestion de trésorerie des filiales françaises et étrangères, notamment en supervisant les prévisions de "cash flows". Il s'assure de la bonne adéquation entre les politiques de gestion des risques de taux de change, et de liquidité et les informations financières publiées et gère également les engagements hors bilan.

- **Le département juridique**, spécialiste en droit des sociétés, droit des contrats, contentieux et propriété intellectuelle, assiste et conseille les filiales sur les affaires juridiques. Il coordonne les études communes ou d'intérêt pour le Groupe et apporte aux entités locales un support en matière de législation afin de maîtriser les risques dans les différents domaines.

- **La direction des systèmes d'information** collabore au choix des outils informatiques et en assure la cohérence, tant au niveau technique que fonctionnel. Elle effectue également un suivi régulier du déroulement des projets informatiques et s'assure de leur adéquation avec les besoins définis par les équipes fonctionnelles et les budgets approuvés par le management. Le département sécurité est ainsi chargé d'assurer et d'organiser la protection du système d'information, que ce soit en matière de sécurité des différentes applications, d'architecture des serveurs, des locaux, ou encore d'organisation au niveau Groupe.

c) Contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Des procédures de contrôle interne concernant spécifiquement l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la société. L'élaboration de l'information financière et comptable est principalement assurée par la Direction Financière et Comptable.

L'organisation de Gameloft en termes d'information financière est décentralisée. Les comptes de chaque filiale sont établis sous la responsabilité de leurs dirigeants par les équipes comptables et financières locales.

Etablissement des comptes sociaux

La Direction Financière et Comptable a pour mission d'élaborer les états financiers de Gameloft dans le souci de la rigueur et du respect de la réglementation du marché sur lequel la société est cotée : Euronext Paris – Compartiment B.

Les procédures comptables répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité, d'exactitude et de conformité de l'enregistrement des transactions aux règles applicables, de cohérence dans la méthode d'enregistrement avec les règles du Groupe.

Des procédures spécifiques régissent notamment la comptabilisation des écritures affectant les principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.

Les comptes de chaque filiale sont établis, sous la responsabilité de leur dirigeant, par les services comptables locaux qui s'assurent du respect des contraintes fiscales et réglementaires de leurs pays respectifs. Ces comptes font l'objet d'une revue limitée sur les comptes semestriels et d'un audit par les auditeurs de chaque entité pour la clôture annuelle.

Etablissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis par la Direction Financière et Comptable en s'appuyant sur les données collectées à partir des systèmes d'information et sur les comptes établis par les filiales.

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS). Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction Financière et Comptable.

Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. La production des états financiers consolidés est assurée par la Direction Financière et Comptable pour l'ensemble du périmètre du Groupe. Elle s'assure de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales et a pour objectif de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Le Groupe communique trimestriellement sur le chiffre d'affaires consolidé. Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Conseil d'administration, puis approuvés par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque année le Groupe émet également une documentation financière.

Procédures de recensement et engagements hors bilan

Au moment des arrêtés comptables semestriels et annuels, les informations nécessaires à l'établissement des engagements hors bilan consolidés sont collectées par la Direction Financière et Comptable auprès de l'ensemble des services de la société et des filiales du Groupe.

Les engagements hors-bilan sont validés in fine par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur opinion d'audit sur les états financiers.

Procédures de suivi des actifs opérationnels

Les actifs du Groupe sont suivis comptablement par des logiciels. Lors de chaque arrêté, les informations issues de ces logiciels sont rapprochées de la comptabilité.

Communication financière

Outre le Président Directeur Général, la Direction Financière et Comptable est seule habilitée à diffuser à l'extérieur de la société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie, la validation finale étant du ressort du Conseil d'Administration.

Sous le contrôle du Directeur Administratif et Financier, la Directrice Financière et Comptable du Groupe rédige en collaboration avec le département Juridique les documents suivants :

- communiqués de presse financiers,
- rapport de gestion semestriel,
- document de référence,
- présentation pour l'Assemblée Générale.

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

Contrôle des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes de la société et de ses filiales ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et les documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes du Groupe et de ses filiales.

Ils interviennent deux fois l'an dans le cadre de leur attestation des comptes semestriels et de leur certification des comptes annuels et consolidés. Ils sont systématiquement informés des opérations spécifiques significatives.

Les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière et Comptable du Groupe lors des clôtures semestrielles et annuelles.

4.1.2.5 Plan d'action pour le renforcement du contrôle interne

La direction générale de Gameloft est attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire de la gouvernance d'entreprise et du contrôle interne.

En concertation avec le Conseil d'Administration, elle fait évoluer l'une ou l'autre vers plus de formalisme, en s'efforçant de conserver la souplesse et la réactivité de tous les échelons hiérarchique de la société.

Le groupe a maintenu des structures de commandement légères au cours de l'exercice 2009 tout en veillant à ce que les principes d'action qui reposent sur l'autonomie des entités opérationnelles soient respectés notamment pour :

- s'assurer de la bonne application des règles et procédures,
- suivre l'évolution des contraintes réglementaires,
- maintenir la gestion efficace des principaux risques,
- garantir une information financière fiable, régulière et de qualité.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'informations demeure l'un des objectifs prioritaires, et répond à une triple préoccupation à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Fait à Paris, le 23 mars 2010,

Le Président du Conseil
d'administration.

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Gameloft S.A.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Gameloft SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- *prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;*
- *prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;*
- *déterminer si des déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 27 avril 2010

Les commissaires aux comptes

AMLD AUDIT
Jean-Marc BRESSON

MB AUDIT
Marc DARIEL

5. INFORMATIONS JURIDIQUES

5.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagement réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1) CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1-1) Contrat de licence avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT S.A.

Administrateurs concernés : Mrs Christian, Claude, Gérard, Michel, et Yves GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 28 janvier 2009 a autorisé la signature d'un contrat de licence avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT SA, selon lequel la société UBISOFT ENTERTAINMENT concède à votre société une licence en vue du développement, de la promotion et de la distribution de jeux vidéo appartenant à UBISOFT ENTERTAINMENT S.A. pour l'iPhone et l'iPod Touch d'Apple.

Modalités :

Cette licence a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisées par la société GAMELOFT S.A.

Au cours de l'exercice le montant des redevances à verser s'est élevé à 522 133,86 euros.

2) CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2-1) Contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT SA

Administrateurs concernés : Mrs Christian, Claude, Gérard, Michel, et Yves GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 24 août 2003 a autorisé la signature d'un contrat de licence de marques avec la société UBISOFT ENTERTAINMENT SA, selon lequel la société UBISOFT ENTERTAINMENT concède à votre société une licence d'exploitation de marques dont elle est propriétaire ou dont elle s'est vue concéder une licence d'exploitation. Ce contrat de licence a pris effet rétroactivement au 1er avril 2002.

Modalités :

La licence de marque a été consentie moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires réalisé par GAMELOFT SA.

Au cours de l'exercice le montant des redevances à verser s'est élevé à 786 574,54 euros.

2-2) Contrat de distribution signé avec la société LONGTAIL STUDIOS INC.

Administrateurs concernés : Mrs Christian et Gérard GUILLEMOT.

Nature et objet :

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 20 janvier 2006, la signature d'un contrat de distribution portant sur le jeu vidéo pour téléphone portable « Love Triangle : Dating Challenge » avec la société LONGTAIL STUDIOS INC., selon lequel la société LONGTAIL STUDIOS INC. concède à la société GAMELOFT S.A. les droits de distribution mondiale du jeu mobile « Love Triangle : Dating Challenge », moyennant le versement d'une redevance égale à 50% des revenus perçus par la société GAMELOFT S.A. sur la vente du jeu. Ce contrat de licence a pris effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2005.

Modalités :

Au cours de l'exercice le montant des redevances à verser s'est élevé à 47 963,28 € euros.

Fait à Rennes, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT AMLD
Jean Marc Bresson

MB AUDIT
Marc Dariel

5.2 Assemblée générale mixte du 24 juin 2010

5.1.1 Partie ordinaire de l'assemblée

Première Résolution (*Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice, approuve tels qui lui ont été présentés les comptes de cet exercice faisant apparaître un bénéfice net comptable de 4 652 693,66 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième Résolution (*Affectation du résultat*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation de la société et son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et du rapport général des commissaires aux comptes dudit exercice, décide d'imputer le bénéfice se montant à 4 652 693,66 euros au 31 décembre 2009 sur le report à nouveau déficitaire.

L'assemblée générale prend en outre acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Troisième Résolution (*Approbation des comptes consolidés*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés établis en application des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 5 971 511 euros.

Quatrième Résolution (*Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce et approuve les conventions et engagements visés par ce rapport dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit Code.

Cinquième Résolution (*Autorisation de rachat par Gameloft SA de ses propres actions*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à opérer en bourse sur les actions de la Société à toutes fins permises ou qui viendraient à être autorisées par les lois et règlements en vigueur, notamment en vue :

- de leur annulation par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi, sous réserve de l'adoption de la treizième résolution ci-après ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achats d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi ;
- de les conserver et de les remettre en échange ou en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché de l'action Gameloft par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Le nombre maximum d'actions que la Société peut acquérir est fixé à 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital. Le nombre théorique maximal d'actions susceptibles d'être acquises est, sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2009, de 7 479 787 actions.

Le prix maximal d'achat par action est fixé à 5€. Le montant total que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 37 398 935 euros.

Toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital, l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout instrument financier dérivé et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en cas d'offre publique dans le respect et les limites de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 25 juin 2009 pour la partie non utilisée.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de cette autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat et notamment passer tout ordre de bourse, conclure tous accords en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et tous autres organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Sixième Résolution (Pouvoirs pour formalités) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.

5.1.2 Partie extraordinaire de l'assemblée

Septième Résolution (Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la société par annulation d'actions) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société existant au jour de l'opération, par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par la présente assemblée générale dans sa cinquième résolution et réduire corrélativement le capital social, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'assemblée générale du 25 juin 2009 dans sa treizième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de cette autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour la mise en œuvre de cette autorisation et notamment pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la réduction de capital et modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités consécutives, démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Huitième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce et notamment de l'article L. 225-129-2 et des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

1 - Délègue au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée est fixé à cinq millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder trente millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.

5 - En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation décide que :

- les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible.

- le conseil d'administration aura en outre la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leur demande.

- si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'augmentation décidée ;

- répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;

- offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international.

6 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

7 - Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres

émis, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, d'imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

8 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

9 - Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Neuvième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social de la société par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit code :

1 - Délégué au conseil d'administration sa compétence pour décider et réaliser l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit en tout ou en partie, par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou, dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce .

2 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinq millions d'euros, montant qui inclura, le cas échéant, le montant nominal des actions ordinaires supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

Décide que les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées au titre de la présente délégation pourront l'être par placement privé, à l'intention d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, et ce dans les conditions fixées par l'article L225-136 du Code de commerce et dans la limite de 20 % du capital social ; étant précisé que ce plafond s'imputera sur le plafond fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide, en outre, que le montant nominal maximal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder trente millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créances dont l'émission est déléguée au Conseil d'administration par la présente assemblée générale.

5 - Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution. Etant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

6 - Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'augmentation décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7 - Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

8 - Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission.

9 - Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de souscription, de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, imputer, le cas échéant, les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opération, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission en vertu de ladite délégation de compétence envisagée.

10 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

11 - Décide, en outre, qu'en cas d'émission de titres de créances donnant accès au capital, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et les modalités de remboursement des intérêts, la durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

Dixième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital, soit avec droit préférentiel de souscription, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce:

1 - Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les quatorzième et quinzième résolutions, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les trente jours de la souscription et dans la limite de 15% du nombre de titres de l'émission initiale.

2 - Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital supplémentaire susceptible d'être réalisée en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée et prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième Résolution (*Autorisation au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et dirigeants du groupe*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris

connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce :

1 - Autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions ordinaires existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévus par la loi, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.225-182 du Code de commerce, le Conseil d'administration ne pourra pas octroyer d'options aux mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, détenant plus de 10% du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale autorise en outre le Conseil d'administration en vertu de l'article L. 225-185 du Code de commerce à consentir lesdites options, au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués sous réserve de satisfaire à au moins une des conditions définies à l'article L 225-186-1 du Code de commerce.

2 - Fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.

3 - Décide que le nombre d'actions ordinaires susceptibles d'être souscrites ou achetées par les bénéficiaires par exercice des options qui seront consenties par le Conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration, étant précisé le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global de 10.000.000 d'euros fixé par la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

4 - Décide que le prix de souscription ou d'achat des actions ordinaires par les bénéficiaires des options sera fixé par le Conseil d'administration le jour où il consentira les options à leurs bénéficiaires dans les limites ci-après indiquées :

- S'agissant d'options de souscription d'actions ordinaires, le prix de souscription des actions ordinaires ne pourra pas être inférieur, au choix du conseil d'administration, à la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options ou au cours d'ouverture de l'action Gameloft sur Euronext Paris le jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que, dans tous les cas, le prix de souscription des actions ordinaires fixé par le Conseil d'administration ne pourra être inférieur au seuil fixé par l'article L 225-177 du Code de commerce,
- S'agissant d'options d'achat d'actions ordinaires, le prix d'achat des actions ordinaires ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours constatés aux vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, ni au cours moyen d'achat des actions ordinaires détenues par la Société au titre des articles L 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce.

Le prix fixé pour la souscription ou l'achat des actions ordinaires ne pourra pas être modifié pendant la durée de l'option, sous réserve des ajustements auxquels le Conseil d'administration devra procéder en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5 - Prend acte que les options ne pourront être consenties par le Conseil d'administration :

- Dans le délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels sont rendus publics ;
- Dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours de bourse des actions de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique ;
- Moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

6 - Constate qu'en application des dispositions de l'article L. 225-178 du Code de commerce, la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. L'augmentation du capital social résultant des levées d'options de souscription sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement, en numéraire ou par compensation de créance, de la somme correspondante.

7 - Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de :

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options ;
- déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les conditions d'exercice des options ;

- fixer la durée de validité des options (étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans) ;
- fixer la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'administration pourra (a) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- fixer les conditions d'exercice et, le cas échéant, les critères d'attribution des options, et notamment limiter, suspendre, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions ordinaires obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires ; ces conditions pourront comporter des clauses d'interdiction de levée des options pendant une ou plusieurs périodes, ainsi que des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions ordinaires sans que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option étant précisé que s'agissant des options accordées aux mandataires sociaux, le conseil d'administration doit, soit (a) décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- fixer le pourcentage maximum d'options pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale définie dans la présente résolution ;
- arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions ordinaires nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- prendre, dans les cas prévus par la loi, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de commerce ;
- plus généralement, conclure tous accords, établir tous documents, constater la réalisation des augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence et effectuer toutes formalités consécutives, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

8 - Décide que dans l'hypothèse où les options de souscription et/ou les options d'achat d'actions ordinaires seraient attribuées à des personnes domiciliées ou résidant à l'étranger ou à des personnes domiciliées ou résidant en France mais soumises à un régime fiscal étranger, le Conseil d'administration pourra adapter les conditions applicables aux options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires afin de les rendre conformes aux dispositions du droit étranger concerné et d'assurer le meilleur traitement fiscal possible. A cet effet, le Conseil d'administration pourra à sa discrétion, adopter un ou plusieurs sous-plans applicables aux différentes catégories de salariés soumis à un droit étranger.

9 - Décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième Résolution (*Autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la société au profit des salariés et dirigeants du groupe*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce:

1- Autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce et les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, dans les conditions définies ci-après ;

2- Autorise le conseil d'administration à réaliser, le cas échéant, une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions gratuites.

3 - Fixe à trente-huit mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution.

4 - Décide que le nombre total des actions existantes ou à émettre pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'attribution du conseil d'administration ; étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global de toute augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

5 - Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux

ans à compter de leur attribution définitive, étant entendu que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période d'acquisition susvisée en cas d'invalidité du bénéficiaire entrant dans la catégorie 2 ou 3 définie par l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale le contraignant à cesser toute activité professionnelle, et que lesdites actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire dans les conditions prévues par les dispositions précitées du Code de la sécurité sociale.

6 - Prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision comporte au profit des attributaires d'actions gratuites, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions.

7 - Décide que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

8 - Confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et notamment, à l'effet de :

- déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre ou existantes;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories des bénéficiaires, des attributions d'actions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements susvisés et le nombre d'actions attribuée à chacun d'eux ;
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment la période d'acquisition minimale et la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire, dans les conditions prévues ci-dessus, étant précisé que s'agissant des actions octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, le conseil d'administration doit, soit (a) décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- fixer le pourcentage maximum d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale définie dans la présente résolution ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions ;
- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
- inscrire les actions attribuées gratuitement sur un compte nominatif au nom du titulaire, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci, et de lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité ;
- conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des attributions définitives, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et plus généralement, faire tout ce qui serait nécessaire.

9 - Décide que la Société pourra procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société dans les circonstances prévues à l'article L. 225-181 du Code de commerce

Treizième Résolution (*Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital social par l'émission d'actions réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise*) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

1 - Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, à souscrire en numéraire, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne du Groupe de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

2 - Décide que le montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 1% du montant du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global de 10.000.000 d'euros fixé par la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

3 - Décide de supprimer, en faveur des salariés susvisés adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, à émettre dans le cadre de la présente délégation.

4 - Décide que le prix de souscription des actions ou valeurs mobilières émises sera déterminé dans les conditions définies aux articles L. 3332-18 à L. 3332-23 du Code du travail.

5 - Décide de fixer la décote maximum offerte dans le cadre d'un plan d'épargne à 15% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Gameloft sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

6 - Décide par ailleurs que le Conseil d'administration pourra également procéder au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus à l'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions légales et réglementaires, à titre de substitution de tout ou partie de la décote visée au 5°) et/ou au titre d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites prévues aux articles L. 3332-21 et L. 3332-11 du Code du travail.

7 - Fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

8 - Décide que chaque augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant des actions souscrites par les bénéficiaires mentionnés ci-dessus, individuellement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier.

9 - Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées, et notamment, à l'effet de :

- arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ;
- déterminer les sociétés et les bénéficiaires concernées ;
- décider si les actions pourront être souscrites directement par les adhérents à un plan d'épargne, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou de sociétés d'investissement à capital variable régies par l'article L. 214-40-1 du Code monétaire et financier ;
- déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ;
- le cas échéant, fixer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires pour souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à émettre des augmentations de capital, objet de la présente résolution ;
- fixer les montants de ces émissions et arrêter les prix souscription, les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération et de leur livraison;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions;
- constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émission sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale ;
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour (i) parvenir à la bonne fin des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation des titres créés, le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés et (ii) constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts et (iii) procéder aux formalités consécutives à la réalisation des augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

10 - Décide que la présente délégation prive d'effet toute autre délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième Résolution (Plafond global des augmentations de capital) - L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, le plafond global de l'augmentation de capital qui pourrait résulter, immédiatement ou à terme de l'ensemble des émissions d'actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui serait réalisée en vertu des délégations de compétence et pouvoirs envisagés aux huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième résolutions de la présente assemblée générale, à un montant nominal global de 10.000.000 d'euros.

Etant précisé que le montant visé ci-dessus ne tient pas compte du montant nominal des titres de capital à émettre le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Quinzième Résolution (*Pouvoirs pour formalités*) - L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir tous dépôts et formalités prévus par la loi où besoin sera.